

**TransAlta Corporation**

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires  
et circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Assemblée annuelle du 20 avril 2017

## ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

### Table des matières

INVITATION AUX ACTIONNAIRES.....	1
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.....	2
INFORMATION GÉNÉRALE.....	4
À PROPOS DE NOTRE ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES.....	5
COMMENT VOTER.....	7
Actionnaire inscrit.....	7
Actionnaire véritable.....	8
POINTS À L'ORDRE DU JOUR.....	10
1. Élection des administrateurs.....	10
2. États financiers.....	25
3. Nomination de l'auditeur.....	25
4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction.....	26
GOVERNANCE.....	27
Nos pratiques en matière de gouvernance.....	27
Notre engagement déontologique.....	27
Mandat du conseil.....	29
Caractéristiques du conseil.....	31
L'expertise du conseil.....	33
L'efficacité du conseil.....	36
Rapport du comité d'audit et des risques et responsabilités du comité.....	38
Rapport du comité de gouvernance et de l'environnement et responsabilités du comité.....	41
Rapport du comité des ressources humaines et responsabilités du comité.....	43
RÉMUNÉRATION.....	45
Rapport sur la rémunération des administrateurs.....	45
Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction.....	49
Analyse de la rémunération.....	52
Processus annuel d'examen des risques associés à la rémunération.....	54
Analyse de la performance.....	55
Décisions en matière de rémunération du CRH et du conseil pour 2016.....	64
Analyse de la rémunération fondée sur la performance de la chef de la direction pour 2016.....	65
Analyse de la RIA des membres de la haute direction visés pour 2016.....	67
ANNEXE A LISTE DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION À FOURNIR	
CONCERNANT LA GOUVERNANCE – ANNEXE 58-101A1.....	A-1
Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance.....	A-2
ANNEXE B LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES EN MATIÈRE	
DE GOUVERNANCE POUR LE CONSEIL.....	B-1

Le présent document renferme de l'information importante pour les actionnaires. Votre participation est très importante. Veuillez prendre quelques instants pour transmettre votre procuration aujourd'hui ou voter par téléphone ou par Internet conformément aux directives données dans la procuration.

## REMARQUES CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, nous formulons, sous forme écrite ou verbale, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, notamment dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (au sens attribué à ce terme dans les présentes), dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans d'autres communications. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction, ses résultats et sa perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que « pouvoir », « pourrait », « croire », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « éventuel », « permettre », « continuer de » ou d'autres termes comparables. Ces énoncés comprennent, notamment, ceux qui sont présentés à la rubrique « *Analyse de la rémunération* » de la présente circulaire de sollicitation de procurations et d'autres énoncés qui concernent nos activités, notre situation financière, nos priorités en matière de gestion des risques, nos cibles, nos éléments et notre stratégie en matière de rémunération, nos objectifs en cours, nos stratégies et nos perspectives pour 2017 et après. En raison de leur nature, ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et de nos actions futures et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels et nos actions réelles diffèrent de manière importante des énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte les risques concernant : les fluctuations des cours; la disponibilité des approvisionnements en combustible nécessaires pour produire de l'électricité; notre capacité de donner en sous-traitance notre production d'électricité à des prix qui fourniront le rendement attendu; le contexte réglementaire et politique dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; l'évolution de la conjoncture économique en général, y compris les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées dans nos centrales et notre capacité à remettre ces centrales en service le plus rapidement possible; notre capacité à effectuer les réparations et l'entretien à nos centrales, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts; les interruptions du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en combustible, y compris des ressources en soleil, en eau et en vent nécessaires pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles ou causées par l'homme; la menace posée par le terrorisme intérieur et les cyberattaques; les pannes de matériel; les risques liés aux opérations sur les produits énergétiques; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères et les risques politiques étrangers; le besoin de financement supplémentaire et notre capacité à obtenir un tel financement à des taux concurrentiels; les répercussions d'une révision à la baisse de la note de crédit attribuée à notre secteur Commercialisation des produits énergétiques et les incidences sur nos coûts de financement; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les instances judiciaires impliquant la Société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les questions de relations de travail; et les projets de mise en valeur et les acquisitions. Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent document ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements projetés pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que ce que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire.

## MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains renseignements financiers contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, y compris les fonds provenant des activités opérationnelles (« **FPAO** ») et les flux de trésorerie disponibles (« **FTD** ») ne correspondent peut-être pas aux mesures standard définies par les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Ces mesures ne devraient pas être prises hors contexte ni être considérées comme des mesures remplaçant celles qui ont été préparées conformément aux IFRS. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons, se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux IFRS et non conformes aux IFRS additionnelles » figurant dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



## INVITATION AUX ACTIONNAIRES

Le 9 mars 2017

Madame,  
Monsieur,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de TransAlta Corporation, vous êtes cordialement invité à assister à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2017 (« **assemblée** »), qui aura lieu le jeudi 20 avril 2017 à 10 h (heure locale) dans la salle Palomino (E-H) du BMO Centre (Stampede Park), situé au 20 Roundup Way SW, à Calgary, en Alberta. À l'assemblée, vous aurez l'occasion de recevoir de l'information sur notre performance en 2016 et sur les plans de la direction pour le futur. Nous vous présenterons également notre conseil d'administration et notre direction et vous aurez l'occasion de poser des questions à la suite de la présentation.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Cette dernière renferme des détails relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée et donne de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction et nos pratiques en matière de gouvernance. Prenez le temps de lire la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'exercer vos droits de vote à l'égard des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Votre vote et votre participation sont très importants pour nous.

S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par téléphone, par Internet ou en remplissant et en renvoyant le formulaire de procuration ci-joint. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section « *Comment voter* » de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

L'assemblée sera aussi diffusée sur Internet à l'adresse [www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations](http://www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations). Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Web en tout temps avant l'assemblée pour trouver des renseignements concernant la Société.

Nous espérons que vous serez présent à l'assemblée.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil,

Gordon D. Giffin

La présidente et chef de la direction,

Dawn L. Farrell

### AVIS

En mars 2016, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits de nous informer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir le rapport annuel de 2016 et avons demandé à tous les actionnaires véritables de nous informer par écrit s'ils souhaitent recevoir le rapport annuel de 2016 au moment de sa publication en mars 2017. Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu qu'il ne souhaitait pas recevoir le rapport annuel ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu à la demande, vous ne recevrez pas le rapport annuel.

Notre rapport annuel de 2016 est accessible sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com](http://www.transalta.com), sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Toute personne qui souhaite en recevoir un exemplaire sous forme imprimée peut en obtenir un gratuitement en communiquant avec l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de TransAlta, la Société de fiducie CST, ou avec notre service des relations avec les investisseurs, par téléphone, en composant le 403.267.2520 ou le numéro sans frais 1.800.387.3598, ou par courriel, à l'adresse [investor\\_relations@transalta.com](mailto:investor_relations@transalta.com).

Société de fiducie CST  
C.P. 700  
Succursale « B »  
Montréal (Québec) H3B 3K3

Téléphone :  
1.800.387.0825

En ligne :  
[www.canstockta.com](http://www.canstockta.com)

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (« **assemblée** ») de TransAlta Corporation (« **Société** ») aura lieu le jeudi 20 avril 2017 à 10 h (heure locale) dans la salle Palomino (E-H) du BMO Centre (Stampede Park), situé au 20 Roundup Way SW, à Calgary, en Alberta pour :

1. élire neuf administrateurs de la Société pour l'année prochaine;
2. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
3. nommer l'auditeur de la Société et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération;
4. examiner une résolution consultative non contraignante visant à accepter l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe; et
5. traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

**Seuls les porteurs de nos actions ordinaires (« actionnaires ») inscrits à la fermeture des bureaux le 6 mars 2017, soit la date de référence fixée pour l'assemblée, ont le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les formulaires de procuration doivent parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, la Société de fiducie CST, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, au moins 48 heures (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne peuvent exercer leur droit de vote selon l'une des options décrites dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans le formulaire de procuration ci-joint. Les actionnaires non inscrits devraient suivre les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote ou tout autre formulaire de procuration que leur fournissent leurs intermédiaires en ce qui concerne la marche à suivre pour voter.**

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction et le formulaire de procuration sont joints au présent avis.

Par ordre du conseil d'administration de TransAlta Corporation

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire,



John H. Kousinioris  
Calgary (Alberta)  
Le 9 mars 2017

## **Avis important concernant les documents de sollicitation de procurations et les procédures de notification et d'accès**

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans le Règlement 54-101 et le Règlement 51-102 (« **procédures de notification et d'accès** ») en ce qui a trait à la distribution des documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ses documents reliés aux procurations sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») et sur son site Web plutôt que d'avoir à envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires. Les actionnaires continueront de recevoir le présent avis de convocation et un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instructions de vote, le cas échéant) et peuvent choisir de recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée conformément aux directives indiquées ci-après.

Les documents relatifs à l'assemblée seront disponibles à l'adresse [www.meetingdocuments.com/cst/ta](http://www.meetingdocuments.com/cst/ta) en date du 21 mars 2017. Ils seront également disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) en date du 21 mars 2017. L'adresse du site Web pour les procédures de notification et d'accès est [www.meetingdocuments.com/cst/ta](http://www.meetingdocuments.com/cst/ta). Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il permettra de réduire l'utilisation du papier et il permettra aussi à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Nous prions les actionnaires de passer en revue ces documents relatifs à l'assemblée avant la tenue du vote.

La Société a choisi de recourir à la procédure connue sous le nom d'« assemblage » relativement aux procédures de notification et d'accès. On parle d'assemblage lorsqu'un émetteur assujéti ayant recours aux procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé des documents reliés aux procurations à certains actionnaires, mais non à d'autres. Un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations qui accompagne le présent avis ainsi que des exemplaires des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport de gestion s'y rapportant au 31 décembre 2016 et pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 seront envoyés par la poste aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables de la Société qui auront au préalable fourni des instructions permanentes pour recevoir cette information. Si vous êtes un actionnaire véritable n'ayant pas fourni de telles instructions, vous recevrez seulement un avis relatif aux procédures de notification et d'accès et un formulaire d'instructions de vote.

Les demandes d'exemplaires imprimés devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent être reçues au plus tard le 6 avril 2017 afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date butoir de réception des formulaires de procuration.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ci-joint et de le retourner, dans l'enveloppe ci-jointe, à la Société de fiducie CST, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, afin que celle-ci le reçoive au plus tard à 10 h (heure de Calgary) le 18 avril 2017.

## INFORMATION GÉNÉRALE

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« **circulaire** ») est datée du 9 mars 2017 et est distribuée aux porteurs de nos actions ordinaires (« **actionnaires** ») en lien avec la sollicitation, par la direction de TransAlta Corporation (« **TransAlta** », « **Société** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** ») et le conseil d'administration (« **conseil** ») et pour leur compte, de procurations devant être exercées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (« **assemblée** »), ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La présente circulaire vous a été fournie parce qu'à la fermeture des bureaux le 6 mars 2017, soit la date de référence fixée aux fins de l'assemblée, vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de TransAlta. À titre d'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de TransAlta en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la diffusion Web de celle-ci sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations](http://www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations).

La sollicitation s'effectuera principalement par la poste et la Société en assumera les coûts.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 9 mars 2017, et tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

## À PROPOS DE NOTRE ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

### Qui peut voter à l'assemblée

Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 6 mars 2017 (« **date de référence** »), vous avez le droit d'assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Une action ordinaire de TransAlta représente un vote.

À la fermeture des bureaux le 6 mars 2017, nous comptons 287 903 467 actions ordinaires en circulation. Nos actions ordinaires sont négociées sous le symbole « TA » à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») et sous le symbole « TAC » à la Bourse de New York (« **NYSE** »).

À la fermeture des bureaux le 6 mars 2017, nous comptons également 10 175 380 actions privilégiées de série A, 1 824 620 actions privilégiées de série B, 11 000 000 d'actions privilégiées de série C, 9 000 000 d'actions privilégiées de série E et 6 600 000 actions privilégiées de série G émises et en circulation. Nos actions privilégiées sont négociées sous les symboles TA.PR.D, TA.PR.E, TA.PR.F, TA.PR.H et TA.PR.J, respectivement, à la TSX. Les porteurs de nos actions privilégiées n'ont pas droit de vote à cette assemblée.

*Pour que nous puissions délibérer sur les points soumis à l'assemblée, au moins deux personnes détenant ou représentant par procuration au moins 25 % des actions en circulation donnant droit de vote à l'assemblée doivent être présentes.*

### Principaux actionnaires

À la connaissance de nos administrateurs et membres de la direction, aucune personne ni aucune société ne sont propriétaires véritables (directement ou indirectement), n'exercent un contrôle (directement ou indirectement) ni n'ont une emprise sur plus de 10 % de nos actions ordinaires.

### Procédures de notification et d'accès

TransAlta a recours aux « procédures de notification et d'accès » (« **procédures de notification et d'accès** ») adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** ») en ce qui a trait à la livraison de la circulaire de sollicitation de procurations et du rapport annuel de la Société de l'exercice 2016, qui comprend les états financiers consolidés audités de la Société et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (collectivement, « **documents relatifs à l'assemblée** »).

Selon les procédures de notification et d'accès, l'avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) seront envoyés par la poste au plus tard le 21 mars 2017 à tous les actionnaires inscrits à la date de référence. L'avis de convocation à l'assemblée fournit des instructions concernant la disponibilité des documents relatifs à l'assemblée sur certains sites Web. Les actionnaires peuvent avoir accès sans délai aux documents relatifs à l'assemblée sur le site Web de TransAlta et en demander un exemplaire imprimé par téléphone. Les instructions sur la façon de faire la demande d'un exemplaire imprimé se trouvent dans l'avis. Le principal avantage de la procédure de notification et d'avis consiste en la réduction de l'incidence environnementale liée à la production et à la distribution de grandes quantités d'exemplaires imprimés de documents.

TransAlta a obtenu une dispense de Corporations Canada lui permettant de recourir aux procédures de notification et d'accès plutôt qu'à la mise à la poste de la circulaire de sollicitation de procurations aux actionnaires. TransAlta a choisi de recourir à la procédure connue sous le nom d'« assemblage » relativement aux procédures de notification et d'accès. On parle d'assemblage lorsqu'un émetteur assujéti ayant recours aux procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé des documents reliés aux procurations à certains actionnaires, mais non à d'autres. Un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sera envoyé par la poste à tous les actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables qui auront au préalable fourni des instructions permanentes pour recevoir ces documents.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant notre entreprise dans notre notice annuelle ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et des autres documents destinés au public sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com](http://www.transalta.com), sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Si vous préférez recevoir une copie papier de nos documents, sans frais, veuillez adresser votre demande comme suit :

Société de fiducie CST  
1-888-433-6443

[fulfillment@canstockta.com](mailto:fulfillment@canstockta.com)

### Communication avec le conseil

Notre conseil valorise un dialogue ouvert et accueille favorablement les avis de nos actionnaires. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à notre assemblée annuelle. Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil ou l'un des membres du conseil en adressant leur correspondance à l'adresse suivante, en précisant qu'elle est adressée au conseil :

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire  
TransAlta Corporation  
110 – 12th Avenue SW  
Box 1900, Station « M »  
Calgary (Alberta) T2P 2M1

Ou :

[corporate\\_secretary@transalta.com](mailto:corporate_secretary@transalta.com)

### Signalement des irrégularités

Le conseil, dans le cadre de la surveillance exercée par le comité d'audit et des risques (« **CAR** »), a mis en place plusieurs options permettant aux employés, aux entrepreneurs, aux actionnaires et aux autres parties intéressées de signaler des irrégularités d'ordre comptable, des manquements à l'éthique ou toute autre question qu'ils souhaitent porter à l'attention du conseil. Vous pouvez communiquer avec le CAR de l'une des manières suivantes :

- page Web (portail interne) à l'adresse <http://transalta.ethicspoint.com>; ou
- message vocal anonyme et confidentiel laissé dans la boîte vocale du service d'assistance en matière d'éthique de TransAlta au 1-855-374-3801 (États-Unis/Canada) et au 1-800-339276 (Australie); ou
- lettre adressée au :

Audit interne  
TransAlta Corporation  
110 – 12th Avenue SW  
Box 1900, Station « M »  
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou Président du CAR  
Objet « 003 »  
TransAlta Corporation  
110 – 12th Avenue SW  
Box 1900, Station « M »  
Calgary (Alberta) T2P 2M1

### Propositions d'actionnaires

Le 11 décembre 2017 est la date limite à laquelle la Société doit avoir reçu les propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle des actionnaires de TransAlta qui aura lieu en 2018. Toutes les propositions doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante :

TransAlta Corporation  
À l'attention du chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire  
110 – 12th Avenue SW  
Box 1900, Station « M »  
Calgary (Alberta) T2P 2M1

## COMMENT VOTER

### ACTIONNAIRE INSCRIT

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires de TransAlta en votre nom et que vous avez un certificat d'actions. En tant qu'actionnaire inscrit, vous pouvez :

#### **Option 1. Assister à l'assemblée et voter en personne**

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas et ne retournez pas le formulaire de procuration (« **procuration** »). À votre arrivée à l'assemblée, inscrivez-vous auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, la Société de fiducie CST.

Vous êtes invité à assister à l'assemblée même si vous avez déjà soumis vos instructions de vote. Cependant, vous ne pourrez pas voter une autre fois à l'assemblée, à moins que vous ne révoquiez votre procuration. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Changer votre vote* » de la circulaire.

#### **Option 2. Nommer un fondé de pouvoir**

En nommant un fondé de pouvoir, vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.

**Veillez noter que vous pouvez nommer qui vous voulez pour être votre fondé de pouvoir. Cette personne ne doit pas nécessairement être un actionnaire de TransAlta ni le représentant de TransAlta nommé dans la procuration. Pour nommer quelqu'un d'autre à titre de fondé de pouvoir, veuillez biffer les noms imprimés sur la procuration et indiquer le nom de la personne que vous souhaitez désigner comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cet effet. Veuillez indiquer la façon dont vous voulez que vos droits de vote soient exercés à l'égard de chaque point à l'ordre du jour.** Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de voter conformément à vos instructions à l'assemblée. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés. Votre fondé de pouvoir sera tenu de s'inscrire auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie CST, à son arrivée à l'assemblée.

Si vous retournez votre procuration signée sans avoir nommé quelqu'un pour être votre fondé de pouvoir, Gordon D. Giffin, président du conseil, et Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction de TransAlta, ont accepté d'agir en tant que vos fondés de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou pour s'abstenir de le faire à l'assemblée conformément à vos instructions.

**Si vous décidez de nommer Gordon D. Giffin et Dawn L. Farrell pour être vos fondés de pouvoir, mais n'indiquez pas la façon dont vous voulez qu'ils exercent vos droits de vote, ils exerceront vos droits de vote comme suit :**

- **POUR l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur;**
- **POUR la reconduction du mandat de l'auditeur;**
- **POUR le vote consultatif non contraignant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.**

### **Option 3. Voter par procuration**

Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée en personne ou par l'entremise de votre fondé de pouvoir, vous pouvez voter selon l'une des façons suivantes :

<b>Par la poste</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• remplissez, datez et signez la procuration conformément aux directives données dans celle-ci; et</li><li>• retournez le formulaire rempli dans l'enveloppe fournie à cette fin à la Société de fiducie CST, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1.</li></ul>
<b>Par téléphone</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• composez le 1-888-489-7352 à partir d'un téléphone à clavier et suivez les instructions vocales;</li><li>• reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre <b>numéro de contrôle à 13 caractères</b>, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration; et</li><li>• communiquez vos instructions de vote en utilisant le clavier du téléphone.</li></ul>
<b>Par Internet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• accédez au site Web <a href="http://www.cstvotemaprocuration.com">www.cstvotemaprocuration.com</a> et suivez les instructions;</li><li>• reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre <b>numéro de contrôle à 13 caractères</b>, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration; et</li><li>• communiquez vos instructions de vote électroniquement par Internet.</li></ul>

**Veillez noter que vos instructions de vote doivent être reçues au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Le président de l'assemblée peut, à son appréciation et sans préavis, renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations.**

#### **Changer votre vote**

Vous pouvez changer un vote que vous avez exercé par procuration si ce changement est reçu avant **10 h (heure de Calgary) le 18 avril 2017** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée, selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- en soumettant une nouvelle procuration qui porte une date postérieure à celle de la procuration soumise précédemment et en l'envoyant par la poste à la Société de fiducie CST, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; ou
- en votant une nouvelle fois par téléphone ou par Internet.

Vous pouvez révoquer un vote que vous avez exercé par procuration en votant en personne à l'assemblée, si :

- vous avez soumis par la poste un avis de révocation qui porte votre signature ou la signature de votre mandataire ou, si l'actionnaire est une société, le sceau de la société ou la signature d'un de ses membres de la direction ou d'un mandataire dûment autorisé de celle-ci, à la Société de fiducie CST, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1. Votre avis de révocation doit être reçu avant la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 19 avril 2017 ou, en cas d'ajournement ou de report, le jour ouvrable précédant la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée; ou
- vous avez donné un avis de révocation écrit qui porte votre signature ou celle de votre mandataire au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

#### **ACTIONNAIRE VÉRITABLE**

Vous êtes un actionnaire véritable si vos actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire et que votre certificat est détenu auprès d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs, d'un fiduciaire ou d'une autre institution (chacun, « **intermédiaire** »). À titre d'actionnaire véritable, vous pouvez :

#### **Option 1. Voter par l'entremise de votre intermédiaire**

Si vous désirez exercer vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire, vous devez suivre les instructions indiquées sur le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) fourni par votre intermédiaire.

### **Option 2. Voter en personne**

Si vous désirez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote). Ne remplissez pas la partie relative au vote sur le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) puisque votre vote sera recueilli à l'assemblée et retournez le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) à votre intermédiaire dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Veillez noter que si vous êtes un actionnaire véritable des États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne, vous devez suivre les directives données au verso de votre formulaire de procuration (ou du formulaire d'instructions de vote) pour obtenir une procuration réglementaire. Lorsque vous aurez reçu votre procuration réglementaire, vous devrez la soumettre et la livrer à la Société ou à son agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, la Société de fiducie CST, avant la date de dépôt des procurations pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne.

### **Option 3. Voter par téléphone ou par Internet**

Si vous désirez voter par téléphone ou par Internet, veuillez suivre les instructions de vote par téléphone ou par Internet indiquées sur le *formulaire de demande d'instructions de vote*.

### **Changer votre vote**

Si vous avez exercé vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire et que vous désirez modifier ou révoquer votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour discuter de la possibilité d'un tel changement et de la procédure à suivre.

### **Résultats de vote**

Votre vote est confidentiel. La Société de fiducie CST, notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, compilera les voix et nous montrera une procuration uniquement si la loi l'exige, dans le cas d'une course aux procurations ou si un actionnaire a écrit des commentaires sur la procuration qui sont manifestement destinés à la direction de TransAlta.

**Des questions?  
Communiquez avec notre  
agent chargé de la tenue  
des registres et agent des  
transferts, la Société de  
fiducie CST,  
au 1.800.387.0825 ou au  
[www.canstockta.com](http://www.canstockta.com).**

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a quatre points à l'ordre du jour :

### 1. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les clauses de fusion de TransAlta fixent le nombre d'administrateurs minimal et maximal de la Société à 3 et à 19, respectivement. Notre conseil se penche annuellement sur le nombre d'administrateurs requis pour assurer une prise de décision efficace, constituer les comités du conseil et répondre aux exigences liées à la planification de la relève.

Neuf administrateurs ont été nommés à titre de candidats aux postes d'administrateur. Tous les candidats sont actuellement administrateurs de la Société et chacun d'entre eux a indiqué qu'il était prêt à exercer cette fonction. Chaque administrateur élu remplira ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Nous employons une grille indiquant les compétences et l'expérience combinées de nos candidats aux postes d'administrateur, qui figure à la page 24 de la présente circulaire.

#### Notre politique de vote à la majorité des voix

La politique de vote à la majorité des voix de la Société prévoit que, lors d'une élection non contestée d'administrateurs à une assemblée annuelle des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si tel n'est pas le cas, le candidat au poste d'administrateur doit présenter sa démission au reste du conseil dans les plus brefs délais afin que celui-ci l'examine. Dans le cas où le conseil décide de ne pas accepter la démission pour quelque motif que ce soit, il publiera sans délai un communiqué de presse annonçant sa décision, y compris la raison pour laquelle il n'accepte pas la démission, et il en informera également la TSX. Voir l'annexe B de la présente circulaire pour en savoir plus sur notre politique de vote à la majorité des voix.

#### Candidats

Par résolution du conseil, le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée a été fixé à neuf. Les neuf candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur en 2017 sont indiqués ci-dessous. Chaque administrateur a convenu d'exercer son mandat d'administrateur s'il est élu.

- |      |                      |       |                   |
|------|----------------------|-------|-------------------|
| i)   | John P. Dielwart     | vi)   | P. Thomas Jenkins |
| ii)  | Timothy W. Faithfull | vii)  | Yakout Mansour    |
| iii) | Dawn L. Farrell      | viii) | Georgia R. Nelson |
| iv)  | Alan J. Fohrer       | ix)   | Beverlee F. Park  |
| v)   | Gordon D. Giffin     |       |                   |

Les biographies de nos neuf candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur figurent dans la rubrique qui suit.

**JOHN P. DIELWART<sup>1</sup>**

Âge : 64 ans  
 Alberta, Canada  
 Administrateur depuis 2014  
 Retraite prévue en 2024  
**Indépendant**

**Domaines d'expertise**

- Communications
- Environnement / changement climatique
- Fusions et acquisitions
- Génie et technique
- Pétrole et gaz
- Réglementation et conformité
- Services financiers / services bancaires d'investissement
- Stratégie et développement

**Administrateur de sociétés.** M. Dielwart était auparavant chef de la direction d'ARC Resources Ltd., propriétaire et exploitante d'avoires pétroliers et gazières dans l'Ouest canadien. Il en a supervisé la croissance depuis son démarrage en 1996 jusqu'à ce qu'elle atteigne une capitalisation boursière d'environ 10 G\$.

Après avoir pris sa retraite d'ARC Resources Ltd. le 1<sup>er</sup> janvier 2013, M. Dielwart s'est joint à nouveau à ARC Financial Corp. (« **ARC Financial** ») en qualité de vice-président du conseil. Celle-ci est le principal gestionnaire canadien de capital-investissement axé sur l'énergie. M. Dielwart aide son équipe de direction dans les domaines de la gouvernance interne et des décisions en matière d'investissement. En raison de sa vaste expérience en création, mise sur pied et direction de l'une des sociétés pétrolières et gazières parmi les plus fructueuses du Canada, le mentorat auprès des employés d'ARC Financial et la gestion des sociétés détenues par celle-ci constituent ses principales responsabilités. Il est membre des comités des investissements et de la stratégie d'ARC Financial et la représente actuellement au conseil de Modern Resources Ltd. et d'Aspenleaf Energy Limited.

Avant de se joindre à ARC Financial en 1994, M. Dielwart a travaillé pendant 12 ans pour un grand cabinet de génie-conseil en pétrole et en gaz naturel établi à Calgary en qualité de vice-président principal et d'administrateur et y a acquis de vastes connaissances techniques des terrains pétrolifères et gazéifères de l'Ouest canadien.

M. Dielwart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec distinction (génie civil) de l'Université de Calgary. Il est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) et a déjà été président du conseil d'administration de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP). En 2015, M. Dielwart a été admis au Calgary Business Hall of Fame. M. Dielwart est également coprésident du Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre.

M. Dielwart apporte à la Société et au conseil plusieurs années d'expérience en gestion et en entrepreneuriat et des connaissances des marchés des marchandises, notamment ceux du pétrole et du gaz, où nous exerçons des activités.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	8 de 9	88,89 %		
Comité d'audit et des risques	8 de 8	100 %	95,24 %	160 000 \$
Comité de gouvernance et de l'environnement	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
2016	0	52 136	52 136	383 200 \$	
2015	0	26 098	26 098	121 356 \$	En voie de s'y conformer
2014	0	1 947	1 947	20 480 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
ARC Resources Ltd.	Santé, sécurité et environnement (président); risques
Denbury Resources Inc.	Président du conseil; réserves et santé, sécurité et environnement; réserves
Tesco Corporation	Audit; rémunération (président)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 187 887	98,00 %	2 412 941	2,00 %

## TIMOTHY W. FAITHFULL



Âge : 72 ans  
Londres, Royaume-Uni  
Administrateur depuis 2003  
Retraite prévue en 2018  
**Indépendant**

### Domaines d'expertise

- Économie et affaires
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Gestion des risques / assurance
- Mines
- Opérations internationales
- Pétrole et gaz
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

**Administrateur de sociétés.** M. Faithfull a, pendant 36 ans, occupé diverses fonctions à l'échelle internationale au sein de Royal Dutch/Shell plc (énergie), surtout dans le développement de projets visant le GNL et de produits pétroliers. Comme président et chef de la direction de Shell Canada Limitée, il a été responsable de la concrétisation du projet de 6 G\$ des sables bitumineux de l'Athabasca en 2003; il s'agissait à ce moment-là de la première entreprise entièrement intégrée d'exploitation et de raffinage de sables bitumineux en 25 ans. Il possède une vaste expérience des risques liés aux marchandises et de la gestion des risques, qu'il a acquise alors qu'il dirigeait les opérations de négociation du pétrole brut mondiales pour la Shell International Trading and Shipping Company de 1993 à 1996. Il a été président du conseil et chef de la direction de Shell Eastern Petroleum à Singapour de 1996 à 1999, y compris de sa plus grande raffinerie et de ses activités liées aux opérations de négociation de produits pétroliers en Asie-Pacifique.

Au Royaume-Uni, il est administrateur et membre du comité des risques et du comité d'audit d'ICE Futures Europe (« IFEU ») et de LIFFE Administration and Management, importante bourse électronique mondiale pour les produits énergétiques, marchandises et marchés à terme d'instruments financiers. Il est membre du comité chargé de surveiller l'ICE Brent Index, indice utilisé dans le règlement des contrats à terme liés au pétrole brut Brent, pour lequel l'IFEU est l'administrateur des prix de référence réglementés. Il a déjà été administrateur de l'Enerflex Systems Income Fund, de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, d'AMEC plc et de Shell Pension Trust Limited.

À Calgary, il a été membre du conseil de la Calgary Health Trust et de l'Epcor Arts Centre. Au Royaume-Uni, il est président du conseil de Starehe UK, qui soutient des écoles pour enfants défavorisés à Nairobi, au Kenya, et fiduciaire du Canada UK Colloquium, toutes des entités fermées. Il siège au comité d'examen des dons à l'Université d'Oxford.

M. Faithfull est titulaire d'une maîtrise ès arts (philosophie, science politique et économie) de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Il est un « Distinguished Friend » de celle-ci et de la London Business School.

M. Faithfull apporte à la Société et au conseil de nombreuses années d'expérience de gestion et, surtout, des connaissances de la mise en valeur de projets d'envergure et de la gestion des risques liés aux marchandises dans les domaines pétrolier et gazier.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	8 de 9	88,89 %		
Comité d'audit et des risques	8 de 8	100 %	95,24 %	225 427 \$ <sup>4</sup>
Comité de gouvernance et de l'environnement	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
2016	50 194	72 758	122 952	903 697 \$	
2015	21 643	68 821	90 464	420 658 \$	Atteinte
2014	9 688	63 641	73 329	771 420 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Santé, sécurité, intégrité de l'actif et environnement

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes		
Société	Administrateur	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Gordon Giffin	Audit

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
115 338 336	95,64 %	5 226 492	4,36 %

**DAWN L. FARRELL<sup>1</sup>**

Âge : 57 ans  
 Alberta, Canada  
 Administratrice depuis 2012  
 Retraite prévue : s.o.  
**Non indépendante**

**Domaines d'expertise**

- Communications
- Construction
- Économie et affaires
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Fusions et acquisitions
- Mines
- Négociation / commercialisation
- Opérations internationales
- Stratégie et développement

**Présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation.** M<sup>me</sup> Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation de 2009 à 2011 et de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement, de 2008 à 2009.

M<sup>me</sup> Farrell compte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'électricité, où elle a occupé des fonctions au sein de TransAlta et de BC Hydro. Elle a été vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement; vice-présidente à la direction, Expansion d'entreprise; vice-présidente à la direction, Projets de production indépendante d'électricité; et vice-présidente, Commercialisation des produits énergétiques et développement de la production indépendante d'électricité au sein de TransAlta Corporation.

De 2003 à 2006, M<sup>me</sup> Farrell a agi à titre de vice-présidente à la direction, Production chez BC Hydro. En 2006, elle y a été nommée vice-présidente à la direction, Ingénierie, relations avec les peuples autochtones et production.

M<sup>me</sup> Farrell siège au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la cote de la NYSE, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires.

Elle a déjà siégé, notamment, au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation et de Vision Quest Windelectric.

M<sup>me</sup> Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. Elle a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %	100 %	s.o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires <sup>5</sup>	Unités d'actions <sup>6</sup>	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>7</sup>
2016	135 262	505 764	641 026	4 711 535 \$	
2015	134 100	321 044	455 144	2 116 420 \$	Atteinte
2014	133 894	140 106	274 000	2 882 480 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
The Chemours Company	Rémunération; mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
116 309 199	96,44 %	4 291 629	3,56 %

**ALAN J. FOHRER**

Âge : 66 ans  
 Californie, États-Unis  
 Administrateur depuis 2013  
 Retraite prévue en 2023  
**Indépendant**

**Domaines d'expertise**

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Économie et affaires
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Génie et technique
- Opérations internationales
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement

**Administrateur de sociétés.** M. Fohrer a été président du conseil et chef de la direction de la Southern California Edison Company (« **SCE** »), filiale d'Edison International (« **Edison** ») et l'une des plus grandes sociétés de services publics d'électricité des États-Unis. Il a été élu chef de la direction en 2002 et président du conseil en 2007. En 2000, M. Fohrer a été élu président et chef de la direction d'Edison Mission Energy (« **EME** »), filiale d'Edison qui possède et exploite des installations électriques indépendantes. Au cours de son mandat au sein d'EME, M. Fohrer a restructuré certains des projets internationaux, accroissant ainsi la valeur des actifs vendus au cours des années subséquentes. M. Fohrer a également été vice-président directeur, trésorier et chef des finances d'Edison et de la SCE de 1995 à 1999. Il a pris sa retraite en décembre 2010, après 37 ans de service au sein d'Edison.

M. Fohrer siège actuellement au conseil de PNM Resources, Inc., société de portefeuille ouverte dans le secteur de l'énergie, de Blue Shield of California, fournisseur d'assurance-maladie à but non lucratif, et de Synagro, société fermée de gestion de déchets.

M. Fohrer a siégé au conseil d'administration de l'Institute of Nuclear Power Operations, de la California Chamber of Commerce, de Duratek, Inc. et d'Osmose Utilities Services, Inc. Il est aussi membre du Viterbi School of Engineering Board of Councilors de la University of Southern California et président de la California Science Centre Foundation.

Au sein de TransAlta, M. Fohrer est le président du comité d'audit et des risques du conseil.

M. Fohrer est titulaire d'une maîtrise en génie civil de la University of Southern California ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la California State University, toutes deux situées à Los Angeles.

M. Fohrer apporte à la Société et au conseil son expérience en comptabilité et en finances de même que ses connaissances du secteur de la production d'énergie, que ce soit sur les marchés réglementés ou déréglementés.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %	100 %	250 329 \$ US <sup>4</sup>
Comité d'audit et des risques	8 de 8	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions		Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
	ordinaires	Unités d'actions différées			
2016	6 398	49 512	55 910	410 939 \$	En voie de s'y conformer
2015	6 398	31 722	38 120	177 260 \$	
2014	6 398	7 148	13 546	142 504 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
PNM Resources, Inc.	Audit et déontologie; rémunération et ressources humaines

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 300 587	98,09 %	2 300 241	1,91 %

## L'AMBASSADEUR GORDON D. GIFFIN<sup>8</sup>



Âge : 67 ans  
Géorgie, États-Unis  
Administrateur depuis 2002  
Président du conseil depuis 2011  
Retraite prévue en 2018  
**Indépendant**

### Domaines d'expertise

- Affaires gouvernementales / administration publique
- Droit
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Pétrole et gaz
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement

**Avocat et associé principal, Dentons (cabinet d'avocats).** L'ambassadeur Giffin est associé principal du cabinet d'avocats Dentons (auparavant, McKenna Long & Aldridge LLP), tant à Washington, D.C. qu'à Atlanta. Il s'occupe surtout d'opérations internationales liées à la négociation, à l'énergie et à la politique publique. Il a exercé sa profession en cabinet et au service du gouvernement pendant plus de 40 ans. Il a occupé la fonction d'ambassadeur des États-Unis au Canada et géré les relations bilatérales Canada-États-Unis, dont la politique énergétique et environnementale, d'août 1997 à avril 2001. Auparavant, il a été chef du contentieux et directeur législatif pour le sénateur américain Sam Nunn, assumant la responsabilité des activités juridiques et législatives.

L'ambassadeur Giffin a été avocat dans le secteur de l'énergie à titre de conseiller pendant 30 ans, s'occupant de plusieurs causes liées à la réglementation du secteur de l'énergie devant les tribunaux administratifs et judiciaires fédéraux et étatiques et de différentes opérations, dont des fusions et des acquisitions. Pendant ses 10 ans dans la fonction publique, il a été avocat et conseiller principal du Sénat américain, où il a notamment participé à d'importants projets de politique publique en énergie. Pendant ses quatre ans comme ambassadeur des États-Unis au Canada, il était chef de la direction d'une grande entreprise gouvernementale comptant plus de 1 000 employés au Canada. Ses responsabilités principales touchaient les questions politiques dans le contexte canado-américain, notamment en matière énergétique. Il possède une expérience considérable des questions liées aux politiques industrielles et publiques.

Depuis qu'il a quitté la fonction publique, il a repris l'exercice de la profession d'avocat et continue de participer activement à des mesures d'intérêt public et aux affaires internationales grâce à son appartenance au Council on Foreign Relations et à la Commission Trilatérale.

L'ambassadeur Giffin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Duke (Durham, Caroline du Nord) et d'un juris doctor de la Faculté de droit de l'Université Emory (Atlanta, Géorgie).

Au sein de TransAlta, l'ambassadeur Giffin est président du conseil.

L'ambassadeur Giffin apporte à la Société et au conseil son expérience en droit, en réglementation et en affaires gouvernementales, ce qui aidera la Société à gérer l'évolution constante du droit de l'environnement et d'autres questions en matière de conformité.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %	100 %	444 316 \$ <sup>4</sup>

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires <sup>9</sup>	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
2016	87 141	22 830	109 971	808 287 \$	En voie de s'y conformer
2015	53 753	21 594	75 347	350 364 \$	
2014	36 488	19 969	56 457	601 128 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
Banque Canadienne Impériale de Commerce <sup>10</sup>	Ressources en personnel de direction et rémunération
Canadian Natural Resources Limited	Administrateur principal; audit; mises en candidature et gouvernance (président)
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Audit; dons et parrainages; ressources humaines et rémunération (président); investissements des caisses fiduciaires de retraite du CN; planification stratégique
ECN Capital Corp.	Rémunération et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes		
Société	Administrateur	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Timothy Faithfull	Audit

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
114 788 071	95,18 %	5 812 757	4,82 %

## P. THOMAS JENKINS<sup>1</sup>



Âge : 57 ans  
Alberta, Canada  
Administrateur depuis 2014  
Retraite prévue en 2029  
**Indépendant**

### Domaines d'expertise

- Fusions et acquisitions
- Environnement / changement climatique
- Génie et technique
- Gestion des risques
- Opérations internationales
- Ressources humaines / rémunération de la haute direction
- Stratégie et développement
- Technologie / recherche / télécommunications

**Administrateur de sociétés.** M. Jenkins est président du conseil d'Open Text Corporation et membre de celui-ci depuis 1994. Il a également été président et chef de la direction d'Open Text de 1994 à 2015 et président exécutif du conseil et chef de la direction stratégique de 2005 à 2013.

M. Jenkins est actif depuis plus de 30 ans dans les domaines de l'innovation et du développement économique dans les secteurs privé et public au Canada. Il est également administrateur de la Société Financière Manuvie, de Thomson Reuters Inc. et de l'Institut C.D. Howe de même qu'Executive Fellow de la School of Public Policy de l'Université de Calgary. Il est président du Conseil national de recherches Canada.

Avant de travailler dans le secteur privé, M. Jenkins a servi à titre d'officier de direction de la Force de réserve des Forces canadiennes et il sert actuellement à titre de colonel honoraire du 409<sup>e</sup> Escadron d'appui tactique à Cold Lake, en Alberta.

Au sein de TransAlta, il est président du comité de gouvernance et de l'environnement du conseil et membre du comité des ressources humaines du conseil.

M. Jenkins est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York, d'une maîtrise en génie électrique de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en génie physique et en commerce de l'Université McMaster. Il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université de Waterloo, de l'Université York, de l'Université Carleton, de l'Université McMaster et du Collège militaire royal du Canada.

Il est Fellow de l'Académie canadienne du génie (FCAE). Il est le compagnon 2017 du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. Il a reçu la Décoration des Forces canadiennes (CD) et la Médaille du jubilé de diamant de la reine. M. Jenkins est Officier de l'Ordre du Canada en raison de ses contributions à l'éducation et à l'innovation au Canada.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %		
Comité de gouvernance et de l'environnement	4 de 4	100 %	100 %	175 000 \$
Comité des ressources humaines	6 de 6	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires <sup>11</sup>	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionnariat <sup>3</sup>
2016	244 650	52 797	297 447	4 137 151 \$	
2015	481 565	26 724	508 289	2 363 545 \$	Atteinte
2014	804 965	2 526	807 491	5 092 637 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
Open Text Corporation	Président du conseil
Société Financière Manuvie	Audit; risque
Thomson Reuters Corporation	Audit

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
117 831 284	97,70 %	2 769 544	2,30 %

## YAKOUT MANSOUR



Âge : 69 ans  
Californie, États-Unis  
Administrateur depuis 2011  
Retraite prévue en 2020  
**Indépendant**

### Domaines d'expertise

- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Génie et technique
- Gestion des risques / assurance
- Négociation
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement
- Technologie / recherche / télécommunications

**Administrateur de sociétés.** M. Mansour compte plus de 40 ans d'expérience tant comme ingénieur que comme membre de la direction dans le secteur des services publics d'électricité au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Il a quitté son poste de président et chef de la direction de la California Independent System Operator Corporation (« CAISO ») en 2011, poste qu'il occupait depuis 2005. La CAISO est chargée d'exploiter et de contrôler 80 % du réseau électrique californien, de concevoir et d'exploiter le marché de l'électricité en Californie et de règlements totalisant plus de 8 G\$ par année. Sous la direction de M. Mansour, la structure du marché californien a été entièrement revue et la CAISO a établi le marché et la base technique pour mettre en place des normes parmi les plus rigoureuses du monde en matière de portefeuille d'énergie renouvelable. Auparavant, M. Mansour avait occupé divers postes de haute direction auprès de BC Hydro et de la British Columbia Transmission Corporation, où il était chargé de l'exploitation, de la gestion d'actifs et des affaires entre services publics du réseau d'électricité.

Ingénieur et Fellow de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, M. Mansour est l'auteur et le coauteur de nombreuses publications. Il est reconnu internationalement dans le domaine du génie énergétique et a reçu de nombreux prix importants pour son apport au secteur.

En 2009, M. Mansour a été nommé vice-président du comité consultatif sur l'électricité du ministère de l'Énergie américain. Il a aussi siégé à divers comités de la North American Electric Reliability Corporation et de l'organisme l'ayant précédée, le CEGRE, au Conseil du transport de l'Association canadienne de l'électricité et au conseil d'administration de l'Electric Power Research Institute.

M. Mansour est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Égypte) ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'Université de Calgary (Calgary, Alberta).

M. Mansour apporte à la Société et au conseil des décennies d'expérience dans notre secteur, notamment des marchés concurrentiels en production, en transport et en produits énergétiques sur les marchés réglementés et déréglementés.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %		
Comité d'audit et des risques	8 de 8	100 %	100 %	227 934 \$ <sup>4</sup>
Comité de gouvernance et de l'environnement	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionnariat <sup>3</sup>
2016	5 231	54 730	59 961	440 713 \$	
2015	5 231	36 494	41 725	194 022 \$	En voie de s'y conformer
2014	5 231	22 670	27 901	293 526 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes
Aucun

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 134 448	97,95 %	2 466 380	2,05 %

**GEORGIA R. NELSON<sup>12</sup>**

Âge : 67 ans  
Illinois, États-Unis  
Administratrice depuis 2014  
Retraite prévue en 2022  
**Indépendante**

**Domaines d'expertise**

- Construction
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Fusions et acquisitions
- Génie et technique
- Négociation / commercialisation
- Opérations internationales
- Réglementation et conformité
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

**Présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC.** M<sup>me</sup> Nelson est présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC, cabinet de services-conseils indépendant établi en 2005. M<sup>me</sup> Nelson a eu une carrière de 35 ans dans le secteur de la production d'électricité, dans divers rôles de haute direction pour Edison International et ses filiales de 1971 à 2005. Elle a été présidente de Midwest Generation Edison Mission Energy (EME) de 1999 jusqu'à sa retraite en 2005 de même que directrice générale d'EME Americas de 2002 à 2005. Ses responsabilités professionnelles comprenaient la gestion des activités d'électricité réglementées et non réglementées et d'une grande filiale dans le domaine de la négociation de l'énergie ainsi que la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité aux États-Unis, à Porto Rico, au Royaume-Uni, en Turquie, en Thaïlande, en Indonésie, en Australie et en Italie. M<sup>me</sup> Nelson a une grande expérience des négociations commerciales internationales, des questions de politique environnementale et des ressources humaines.

M<sup>me</sup> Nelson est actuellement administratrice de Cummins Inc., de Ball Corporation et de Sims Metal Management Ltd. Elle est également administratrice de la société fermée CH2MHILL Corporation. Elle a été administratrice de Nicor, Inc.

M<sup>me</sup> Nelson a été membre du comité exécutif du National Coal Council de 2000 à 2015 et a été présidente de son conseil de 2006 à 2008. Elle siège au comité consultatif du Center for Executive Women de l'Université Northwestern. M<sup>me</sup> Nelson a été nommée au palmarès Directorship 100 de la National Association of Corporate Directors (« **NACO** ») en 2012. Elle est Fellow du conseil de la NACO.

Au sein de TransAlta, M<sup>me</sup> Nelson est présidente du comité des ressources humaines du conseil.

M<sup>me</sup> Nelson est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Pepperdine et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Southern California.

M<sup>me</sup> Nelson apporte à la Société et au conseil des connaissances spécialisées du secteur de l'énergie, des secteurs houiller et minier de même qu'en gestion des ressources humaines.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %	100 %	250 329 \$ <sup>4</sup>
Comité des ressources humaines	6 de 6	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
2016	0	46 938	46 938	344 994 \$	En voie de s'y conformer
2015	0	29 287	29 287	136 185 \$	
2014	0	4 896	4 896	51 506 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
Ball Corporation	Ressources humaines; mises en candidature / gouvernance
Cummins, Inc.	Audit; rémunération, gouvernance et mises en candidature
Sims Metal Management Ltd.	Sécurité, santé, environnement et collectivités; rémunération

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes	
Aucune	

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
117 311 342	97,27 %	3 289 486	2,73 %

**BEVERLEE F. PARK<sup>1</sup>**

Âge : 55 ans  
Colombie-Britannique, Canada  
Administratrice depuis 2015  
Retraite prévue en 2030  
**Indépendante**

**Domaines d'expertise**

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Énergie électrique / services publics
- Environnement / changement climatique
- Fusions et acquisitions
- Gestion des risques / assurance
- Mines
- Réglementation et conformité
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

**Administratrice de sociétés.** M<sup>me</sup> Park est une cadre supérieure comptant de l'expérience comme membre de la direction ou du conseil de sociétés dans un éventail de secteurs, dont les produits forestiers, l'expédition, les mines, le transport, l'immobilier et le transport d'électricité. M<sup>me</sup> Park a travaillé pour TimberWest Forest Corp. pendant 17 ans et y occupait récemment le poste de chef de l'exploitation jusqu'à son départ à la retraite en 2013. Au fil des années, elle y a également occupé les postes de chef de la direction par intérim, de présidente de la division immobilière (Couverdon Real Estate) et de vice-présidente à la direction et chef des finances.

Forte de ses qualités de leader exercées au sein de conseils ou comme chef de la direction, chef de l'exploitation et chef des finances auprès de sociétés ouvertes, fermées et d'État, M<sup>me</sup> Park possède une vaste expérience de plusieurs environnements opérationnels et marchés nationaux et internationaux, plus précisément en ce qui a trait à la création de valeur pour les actionnaires, au repositionnement stratégique à long terme, à l'excellence opérationnelle, à la gestion des risques, aux enjeux réglementaires ainsi qu'aux restructurations, acquisitions et dessaisissements.

M<sup>me</sup> Park est actuellement administratrice de Teekay LNG Partners, société ouverte dont elle préside le comité d'audit. Teekay LNG Partners est l'un des plus importants propriétaires indépendants de transporteurs de GNL et de GPL à l'échelle mondiale. Elle est aussi administratrice de Silver Standard Resources Inc., société minière ouverte axée sur l'exploitation, la mise en valeur, l'exploration et l'acquisition de projets de métaux précieux en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Récemment, M<sup>me</sup> Park a été nommée au conseil d'administration de l'Université de Colombie-Britannique. Elle est également administratrice d'InTransit BC. Auparavant, elle a été administratrice de BC Transmission Corporation, au sein de laquelle elle a été présidente du comité d'audit.

M<sup>me</sup> Park est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill (Montréal, Québec) et d'une maîtrise en administration des affaires du programme de cadres de direction de l'Université Simon Fraser. Elle est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés (FCPA) et Fellow de l'Institute of Chartered Accountants de la Colombie-Britannique.

M<sup>me</sup> Park apporte à la Société et au conseil 30 ans d'expérience dans les domaines des finances et de la comptabilité et une expérience en matière de gestion de restructuration organisationnelle.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2016
Conseil d'administration	9 de 9	100 %		
Comité d'audit et des risques	8 de 8	100 %	100 %	166 000 \$
Comité des ressources humaines	6 de 6	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande <sup>2</sup>	Exigence minimale en matière d'actionariat <sup>3</sup>
2016	18 739	22 348	41 087	301 989 \$	En voie de s'y conformer
2015	9 293	9 530	18 823	87 529 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes	
Société	Comité
Silver Standard Resources	Audit; sécurité et développement durable
Teekay LNG Partners	Audit (présidente); gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2016			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 098 113	97,92 %	2 502 715	2,08 %

Notes :

1. Les candidats aux postes d'administrateur suivants sont des résidents canadiens : John P. Dielwart, Dawn L. Farrell, P. Thomas Jenkins et Beverlee F. Park.
2. La valeur marchande de 2014 est fondée sur le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2014 de 10,52 \$, la valeur marchande de 2015 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2015, inclusivement, de 4,65 \$ et la valeur marchande de 2016 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2016, inclusivement, de 7,35 \$.
3. L'exigence minimale en matière d'actionariat sur cinq ans à l'intention des administrateurs indépendants correspond à trois fois la rémunération des administrateurs (480 000 \$) et du président du conseil (990 000 \$). Se reporter à la rubrique « *Rémunération – Rapport sur la rémunération des administrateurs – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs* ».
4. La rémunération à verser à M. Faithfull, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin et à M. Mansour ainsi qu'à M<sup>me</sup> Nelson sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change le 13<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les montants figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des montants réels payés en utilisant le taux de change le 13<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
5. Au 31 décembre 2016, M<sup>me</sup> Farrell était également propriétaire de 15 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
6. Les unités d'actions de M<sup>me</sup> Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des unités d'actions incessibles (« **UAI** ») et des unités d'actions différées des dirigeants (« **UADD** ») (comme il est décrit à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Nos plans de rémunération variable* »). Au 31 décembre 2016, elle détenait 228 610 UAI et 277 154 UADD. De plus, au 31 décembre 2016, M<sup>me</sup> Farrell détenait 457 218 unités d'actions fondées sur la performance (« **UAP** ») et 395 628 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Concordanance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionariat* ».
7. M<sup>me</sup> Farrell est assujettie aux exigences de la politique d'actionariat des membres de la haute direction aux termes de laquelle elle est tenue d'être propriétaire et de conserver un nombre d'actions représentant quatre fois son salaire de base; elle a atteint cette exigence. Voir « *Analyse de la rémunération – Concordanance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionariat* ».
8. L'ambassadeur Giffin a été administrateur d'AbitibiBowater Inc. (« **Abitibi** ») du 29 octobre 2007 jusqu'à sa démission le 22 janvier 2009. En avril 2009, Abitibi et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires de mise en faillite auprès de la Bankruptcy Court des États-Unis pour le District du Delaware afin d'obtenir une dispense aux termes des dispositions du chapitre 11 et du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, en sa version modifiée, et ont demandé à la Cour supérieure du Québec d'être placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** ») au Canada. Le 14 septembre 2010, Abitibi a annoncé que son plan de réorganisation en vertu de la LACC avait été approuvé par ses créanciers non garantis au Canada. Le 21 septembre 2010, Abitibi a annoncé que son plan de réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis avait reçu l'approbation nécessaire de ses créanciers. Le 9 décembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait réalisé avec succès sa réorganisation et qu'elle n'était désormais plus sous la protection de la LACC au Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.
9. Au 31 décembre 2015, l'ambassadeur Giffin était également propriétaire de 7 500 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
10. L'ambassadeur Giffin quittera le conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce en avril 2017.
11. Au 31 décembre 2016, M. Jenkins était également propriétaire de 120 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
12. M<sup>me</sup> Nelson a été administratrice de Tower International (« **Tower** ») de 2000 à 2007. En février 2005, Tower a amorcé une restructuration volontaire en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. En juillet 2007, Tower a mené à bien la vente de la quasi-totalité de ses actifs à Tower Automotive, LLC, société membre du groupe de Cerberus Capital Management, L.P., et s'est affranchie de la protection des tribunaux de faillite.

**À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection de ces candidats aux postes d'administrateur.**

## Comités du conseil et composition des comités en 2016

	CAR (5)	Comités (Nombre de membres)		CRH (3)
		CGE (4)		
<b>Administrateurs indépendants</b>				
William D. Anderson <sup>1</sup>		√		√
John P. Dielwart	√	√		
Timothy W. Faithfull	√	√		
Alan J. Fohrer	Président			
Gordon D. Giffin (président du conseil) <sup>2</sup>				
P. Thomas Jenkins		Président		√
Yakout Mansour	√	√		
Georgia R. Nelson				Présidente
Beverlee F. Park	√			√
<b>Administratrice faisant partie de la direction – Non indépendante</b>				
Dawn L. Farrell <sup>3</sup>				

√ - Membre

■ - Expert financier désigné du comité d'audit

Notes :

- M. Anderson a quitté le conseil le 22 avril 2016.
- L'ambassadeur Giffin est président du conseil et il assiste aux réunions des comités, mais il n'est membre d'aucun comité.
- M<sup>me</sup> Farrell est la présidente et chef de la direction de TransAlta et, à ce titre, elle n'est membre d'aucun comité.

## Présence des administrateurs aux réunions en 2016

On s'attend à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions du conseil et de ses comités prévues au calendrier. Le taux de présence globale de tous les administrateurs en 2016 est de 98,94 %. Le taux de présence de chacun des administrateurs est indiqué dans le tableau suivant et dans leur notice biographique, sous la rubrique « Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Information concernant les candidats aux postes d'administrateur ».

Nom	Réunions du conseil	Réunions des comités				Présence globale
	Régulières (9 réunions)	Spécial <sup>1</sup> (1 réunion)	CAR (8 réunions)	CGE (4 réunions)	CRH (6 réunions)	
Anderson <sup>2</sup>	3 de 3	-	-	2 de 2	3 de 3	8 de 8 (100 %)
Dielwart	8 de 9	-	8 de 8	4 de 4	-	20 de 21 (95 %)
Faithfull	8 de 9	-	8 de 8	4 de 4	-	20 de 21 (95 %)
Farrell <sup>3</sup>	9 de 9	-	-	-	-	9 de 9 (100 %)
Fohrer	9 de 9	-	8 de 8	-	-	17 de 17 (100 %)
Giffin <sup>4</sup>	9 de 9	1 de 1	-	-	-	10 de 10 (100 %)
Jenkins	9 de 9	1 de 1	-	4 de 4	6 de 6	20 de 20 (100 %)
Mansour	9 de 9	-	8 de 8	4 de 4	-	21 de 21 (100 %)
Nelson	9 de 9	-	-	-	6 de 6	15 de 15 (100 %)
Park	9 de 9	1 de 1	8 de 8	-	6 de 6	24 de 24 (100 %)
<b>Total</b>	<b>82 de 84</b>	<b>3 de 3</b>	<b>40 de 40</b>	<b>14 de 14</b>	<b>27 de 27</b>	<b>160 de 162 (99 %)</b>

Notes :

- Un comité spécial du conseil a été formé de façon ponctuelle pour étudier l'accord relatif à l'abandon du charbon, qui a été conclu avec le gouvernement de l'Alberta en novembre 2016.
- M. Anderson a quitté le conseil le 22 avril 2016.
- M<sup>me</sup> Farrell n'est membre d'aucun comité permanent du conseil; toutefois, elle assiste aux réunions des comités (à l'exclusion des parties des réunions qui se tiennent à huis clos). Étant donné que M<sup>me</sup> Farrell n'est pas membre des comités, sa présence n'est pas consignée.
- L'ambassadeur Giffin n'est membre d'aucun comité permanent du conseil; cependant, en tant que président du conseil, il assiste aux réunions des comités.

## Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Le tableau suivant indique quels administrateurs siègent ensemble aux mêmes conseils et comités d'un autre émetteur assujéti. Le conseil a déterminé que cette appartenance commune à d'autres conseils n'a pas d'incidence défavorable sur l'efficacité de ces administrateurs au conseil de la Société. Les membres de notre comité de la rémunération et notre présidente et chef de la direction ne siègent pas ensemble au sein d'autres conseils.

Société	Administrateur	Appartenance aux comités
Canadian Natural Resources Limited	Gordon D. Giffin	Audit, mises en candidature, gouvernance et risques (président)
	Timothy W. Faithfull	Santé, sécurité, intégrité de l'actif et environnement

## Durée des mandats au sein du conseil

Afin de favoriser le renouvellement des compétences, de l'expertise et des qualités personnelles au sein du conseil, le conseil a adopté, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du conseil, un âge de retraite obligatoire, soit 72 ans, et une durée maximale du mandat de 15 ans, selon le premier de ces deux moments à survenir, pour tous les administrateurs non membres de la direction. Conformément à la présente politique, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du conseil, l'ambassadeur Giffin sera assujéti à un départ à la retraite en 2017 puisqu'il siège au conseil depuis 15 ans et M. Faithfull sera assujéti à un départ à la retraite en 2017 puisqu'il a atteint l'âge de la retraite de 72 ans.

*La durée moyenne du mandat des candidats aux postes d'administrateur est de six ans.*

En 2016, le conseil a examiné la prolongation de un an du mandat de l'ambassadeur Giffin à titre de président du conseil et la prolongation de un an du mandat de M. Faithfull à titre d'administrateur de la Société et a conclu qu'il s'agissait d'éléments essentiels afin de permettre au conseil de répondre plus efficacement aux besoins de la Société pour l'année à venir. Le conseil a pris part à des délibérations, auxquelles n'ont pas participé l'ambassadeur Giffin et M. Faithfull, et, à la recommandation du CGE, a approuvé à l'unanimité la prolongation de un an du mandat de l'ambassadeur Giffin et du mandat de M. Faithfull, lesquels mandats expireront à la levée de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018. Le conseil en est venu à cette conclusion en raison, notamment, des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvait la Société, de la durée relativement courte des mandats de nos candidats aux postes d'administrateur et de la nécessité, pour ce dernier, de conserver un niveau adéquat de continuité, d'expérience et de connaissance des activités de la Société. Le conseil a également examiné l'apport précieux de l'ambassadeur Giffin et de M. Faithfull au conseil, notamment :

- dans le cas de l'ambassadeur Giffin :
  - les compétences de l'ambassadeur Giffin et sa capacité unique à apporter des contributions importantes à la Société dans un contexte d'incertitude réglementaire;
  - ses connaissances approfondies des activités de la Société en raison du fait qu'il est président du conseil; et
  - sa présence à toutes les réunions du conseil depuis sa nomination au poste de président en 2011, et
- dans le cas de M. Faithfull :
  - les compétences de M. Faithfull et, plus particulièrement, ses connaissances et son expertise des grands projets de mise en valeur;
  - l'expérience considérable qu'il a acquise au sein de la Société, notamment en siégeant au conseil au moment où la Société s'adaptait à la création d'un marché de l'électricité déréglementé en Alberta il y a plus de 10 ans; cette expérience devrait servir à la Société et lui permettre d'avoir une perspective intéressante du contexte de réglementation actuel en Alberta et des connaissances uniques de cette situation; et
  - la présence de M. Faithfull à plus de 99 pour cent des réunions du conseil et des comités applicables depuis 2011.

## Interdictions d'opérations et faillites

Sauf indication contraire ci-après, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs; ii) a, après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; ou iii) a, dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec ses créanciers ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs.

L'ambassadeur Giffin a été administrateur d'Abitibi du 29 octobre 2007 jusqu'à sa démission le 22 janvier 2009. En avril 2009, Abitibi et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires de mise en faillite auprès de la Bankruptcy Court des États-Unis pour le District du Delaware afin d'obtenir une dispense aux termes des dispositions du chapitre 11 et du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ont demandé à la Cour supérieure du Québec d'être placées sous la protection de la LACC au Canada. Le 14 septembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de son plan de réorganisation des créanciers non garantis en vertu de la LACC au Canada. Le 21 septembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation nécessaire des créanciers pour son plan de réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Le 9 décembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait réalisé avec succès sa réorganisation et qu'elle n'était désormais plus sous la protection contre les créanciers en vertu de la LACC du Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

M<sup>me</sup> Nelson a été administratrice de Tower de 2000 à 2007. En février 2005, Tower a entrepris une restructuration volontaire en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. En juillet 2007, Tower a vendu la quasi-totalité de ses actifs à Tower Automotive, LLC, société appartenant au groupe de Cerberus Capital Management, L.P., et s'est affranchie des procédures de faillite.

## Grille des compétences

Nous tenons une grille des compétences dans laquelle les administrateurs indiquent s'ils ont de l'expertise et des antécédents professionnels dans les domaines que nous estimons essentiels pour TransAlta. Le tableau ci-dessous présente les domaines d'expertise des membres de notre conseil.

	Dielwart	Faithfull	Farrell	Fohrer	Giffin	Jenkins	Mansour	Nelson	Park	Sommaire
<b>Compétences, expérience et expertise</b>										
Services bancaires				√	√					2
Communications	√		√							2
Construction			√	√				√		3
Énergie électrique / services publics		√	√	√	√		√	√	√	7
Environnement / Changement climatique	√	√	√	√	√	√	√	√	√	9
Services financiers / services bancaires d'investissement	√				√					2
Opérations internationales		√	√	√		√		√		5
Fusions et acquisitions	√		√	√	√	√		√	√	7
Mines		√	√						√	3
Pétrole et gaz	√	√			√					3
Réglementation et conformité	√			√	√		√	√	√	6
Stratégie et développement	√	√	√	√	√	√	√	√	√	9
Technologie / recherche / télécommunications						√	√			2
Négociation / commercialisation			√	√			√	√		4
<b>Expérience professionnelle</b>										
Comptabilité, finances et fiscalité				√					√	2
Économie et affaires		√	√	√						3
Génie et technique	√			√		√	√	√		5
Affaires gouvernementales / administration publique				√	√					2
Ressources humaines / rémunération de la haute direction		√		√	√	√	√	√	√	7
Droit					√					1
Gestion des risques / assurance		√		√		√	√		√	5
<b>Rôle de direction</b>										
Chef de la direction actif			√							1
Récemment chef de la direction (cinq dernières années)	√									1
Récemment chef des finances / membre de la haute direction (cinq dernières années)									√	1
Propriétaire d'entreprise								√		1
Rôle professionnel / conseiller				√	√	√	√			4

## 2. ÉTATS FINANCIERS

Vous recevrez les états financiers consolidés audités de 2016 de la Société, le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion y afférent. Vous pourrez aussi vous en procurer des exemplaires à l'assemblée. En outre, le texte intégral du rapport annuel de 2016 en français ou en anglais est accessible sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/powering-investors/financial-and-annual-reports](http://www.transalta.com/powering-investors/financial-and-annual-reports), sous notre profil sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## 3. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Vous serez invité à reconduire le mandat du cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., en tant qu'auditeur, son mandat se poursuivant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, moyennant une rémunération devant être fixée par le conseil. Des représentants d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. seront présents à l'assemblée et disposés à répondre à vos questions.

### Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et les sociétés membres de son groupe ont reçu des honoraires de 3 083 142 \$ et de 3 989 814 \$, respectivement, comme il est décrit ci-après :

<b>Ernst &amp; Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</b>		
<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Honoraires d'audit	2 680 186 \$	3 549 473 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	363 959	440 341
Honoraires pour services fiscaux	39 000	0
Autres honoraires	0	0
<b>Total</b>	<b>3 083 145 \$</b>	<b>3 989 814 \$</b>

Aucun autre cabinet d'audit n'a fourni de services d'audit en 2016 ni en 2015.

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

### Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit ont été versés pour les services professionnels fournis par l'auditeur dans le cadre de l'audit de nos états financiers annuels ou pour des services fournis dans le cadre de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation, y compris la traduction de l'anglais au français de nos états financiers et d'autres documents. Les honoraires d'audit totaux pour 2016 comprennent des paiements de 1 384 384 \$ se rapportant à 2015.

### Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit en 2016 ont été versés principalement pour du travail effectué par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. relativement à la production de rapports de conformité et à la présentation d'information réglementaire ainsi qu'à divers conseils comptables fournis à la Société. Les honoraires pour services liés à l'audit en 2015 ont été versés principalement pour du travail effectué par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. relativement à la production de rapports de conformité et à la présentation d'information réglementaire, à l'émission à TransAlta Renewables Inc. d'une participation économique dans certains actifs appartenant à la Société ainsi qu'à divers conseils comptables fournis à la Société.

### Honoraires pour services fiscaux

Les « honoraires pour services fiscaux » ont eu trait à diverses questions fiscales relatives à nos activités nationales et à l'étranger. En 2016, la Société a payé 39 000 \$ en « honoraires pour services fiscaux ».

## Autres honoraires

Aucuns.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

Le CAR a examiné si la prestation de services non liés à l'audit compromettrait l'indépendance de l'auditeur. En mai 2002, le CAR a adopté une politique interdisant à TransAlta de retenir les services de l'auditeur pour des catégories « interdites » de services non liés à l'audit et prévoyant l'approbation préalable par le CAR d'autres catégories de services non liés à l'audit autorisés, ces catégories autorisées étant prévues dans la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (« **loi Sarbanes-Oxley** »). Cette politique prévoit également que le président du CAR peut approuver des services non liés à l'audit autorisés pendant le trimestre et en faire rapport au CAR au moment de sa prochaine réunion prévue au calendrier.

**À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Société.**

### 4. VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À l'assemblée, vous serez invité à examiner et à approuver, à titre consultatif et de façon non contraignante, une résolution portant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la présente circulaire. Une analyse détaillée du programme de rémunération des membres de la haute direction est présentée sous la rubrique « *Analyse de la rémunération* », qui comprend une explication sur notre stratégie de rémunération, les objectifs des différents éléments de nos programmes de rémunération et la façon dont le rendement est évalué et les décisions en matière de rémunération sont prises. Notre stratégie de rémunération a été conçue dans l'optique de recruter, de motiver et de maintenir en fonction des membres de la haute direction compétents pour mener à terme nos objectifs d'entreprise.

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité, à titre consultatif et de façon non contraignante, de voter « pour » ou « contre » notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction en examinant la résolution qui suit et en l'adoptant si elle est jugée souhaitable :

« **IL EST RÉSOLU QUE**, à titre consultatif et de façon non contraignante, et sans restreindre le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction remise pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2017 de la Société. »

Étant donné que votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil, mais le conseil et, plus particulièrement, le comité des ressources humaines (« **CRH** »), tiendront compte de l'issue du vote dans le cadre de leur examen continu de la rémunération des membres de la haute direction.

**À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction.**

### 5. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

En date de la présente circulaire, le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

## GOUVERNANCE

Nous croyons que des pratiques de gouvernance responsables et transparentes nous offrent un cadre pour prendre des décisions opportunes et efficaces et servent de fondement à notre engagement envers vous et les autres parties intéressées, à représenter vos intérêts et ceux des autres parties intéressées avec intégrité, honnêteté et éthique.

La présente rubrique énonce les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta et fournit des renseignements concernant notre conseil.

### NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les titres de TransAlta sont inscrits à la cote de la TSX sous le symbole « TA » et à celle de la NYSE sous le symbole « TAC », et la Société est assujettie à la réglementation, aux règles et aux normes en matière de gouvernance applicables de ces deux bourses. Nos pratiques en matière de gouvernance respectent les règles en matière de gouvernance de la TSX et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris :

- le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*;
- l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*; et
- le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

À titre d'« émetteur privé étranger », au sens de *foreign private issuer* aux termes des lois sur les valeurs mobilières américaines, il nous est généralement permis de nous conformer aux exigences en matière de gouvernance canadiennes. Aux termes des règles en matière de gouvernance de la NYSE, nous sommes tenus, toutefois, de divulguer toutes les divergences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles qui sont suivies par les émetteurs nationaux américains, lesquelles se trouvent à l'annexe « A » de la présente circulaire, sous la rubrique « *Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance* », et sur notre site Web, à l'adresse <http://www.transalta.com/about-us/governance/governance-guidelines>.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont aussi conformes aux exigences applicables adoptées en vertu des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de la loi Sarbanes-Oxley et englobent également des pratiques exemplaires, y compris certaines recommandations de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

Les éléments clés des pratiques en matière de gouvernance de TransAlta sont :

- s'assurer que les employés, la direction et le conseil sont résolus à respecter une conduite éthique et à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté;
- établir des politiques et des normes clés encadrant l'exercice de nos activités;
- élire des administrateurs, à l'exclusion de notre chef de la direction, qui sont indépendants;
- avoir un conseil composé de personnes qualifiées dotées d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'expériences;
- veiller à l'efficacité du conseil au moyen d'évaluations annuelles de nos administrateurs et de leur formation continue; et
- faciliter et favoriser un dialogue ouvert entre la direction et le conseil et les actionnaires et les parties intéressées de la collectivité.

### NOTRE ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

#### Codes de déontologie

L'un de nos actifs les plus chers est notre réputation. Notre solide engagement envers l'éthique constitue un élément fondamental de notre gouvernance. Nous avons adopté les codes de déontologie suivants pour guider nos décisions d'affaires et nos activités commerciales quotidiennes :

- le code de déontologie de la Société, qui s'applique à tous les employés et membres de la direction de TransAlta et de ses filiales;
- le code de déontologie à l'intention des administrateurs, qui s'applique à nos administrateurs;
- le code de déontologie financière, qui s'applique à tous les employés de la fonction financière de la Société; et
- le code de déontologie sur les opérations sur les produits énergétiques, qui s'applique à tous nos employés qui effectuent la commercialisation de produits énergétiques.

Nos codes de déontologie énoncent nos normes et attentes à l'égard de nos employés, membres de la direction et administrateurs en ce qui a trait à la protection et au bon usage de nos actifs. Les codes énoncent aussi des lignes directrices en ce qui a trait à la protection de nos actifs, aux conflits d'intérêts, au respect en milieu de travail, à la responsabilité sociale, à la protection des renseignements personnels, au respect des lois, aux opérations d'initiés, à l'environnement, à la santé et à la sécurité et à notre engagement envers une conduite éthique et honnête. Notre code de déontologie dépasse la portée des lois, règles et règlements qui régissent notre entreprise au sein des territoires où nous exerçons nos activités; il énonce les pratiques commerciales fondées sur des principes que tous les employés doivent suivre.

Chaque année, nous rappelons à nos employés, membres de la direction et administrateurs l'importance d'adopter un comportement éthique et professionnel dans leur travail quotidien et l'obligation d'attester annuellement qu'ils ont passé en revue et compris leurs responsabilités en vertu des codes de déontologie applicables. Aux termes de cette attestation, les employés, membres de la direction et administrateurs doivent également reconnaître qu'ils ont respecté les normes prévues dans nos codes respectifs au cours de la dernière année civile. Le CGE reçoit un rapport annuel sur ce processus de confirmation.

Notre code de déontologie financière énonce les obligations qui incombent à nos employés de la fonction financière de fournir de l'information financière exacte, complète, objective et pertinente, tandis que notre code de déontologie sur les opérations sur les produits énergétiques met l'accent sur la prévention et la détection des violations des lois et des règlements qui s'appliquent à nos activités liées aux produits énergétiques et à la commercialisation.

Des exemplaires de nos codes de déontologie à l'intention des administrateurs, membres de la direction, employés, employés de la direction commerciale et employés de la direction financière sont accessibles sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance](http://www.transalta.com/about-us/governance), et notre code de déontologie et notre code de déontologie à l'intention des administrateurs ont été déposés sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **La gestion des conflits d'intérêts**

Chez TransAlta, nous faisons la promotion d'une culture d'intégrité et d'éthique commerciale en exigeant que les employés, membres de la direction et administrateurs mènent leurs affaires personnelles et commerciales de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit ni d'apparence de conflit entre leurs intérêts privés ou personnels et les intérêts de la Société. Nos politiques prévoient que chaque administrateur et chaque membre de la haute direction sont tenus de respecter les exigences en matière de divulgation de tout intérêt important prévues dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'administrateur qui déclare avoir un intérêt important ne sera pas autorisé à voter sur une question s'y rapportant si celle-ci est soumise à un vote du conseil. En outre, l'administrateur ou le membre de la haute direction qui déclare avoir un intérêt important pourra être prié de se retirer de la réunion lorsqu'une telle question est abordée.

### **Opérations d'initiés**

Nous avons une politique en matière d'opérations d'initiés (« **politique en matière d'opérations d'initiés** ») et des lignes directrices en matière de signalement qui imposent des restrictions aux initiés et aux personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta à l'égard de la négociation des actions de TransAlta et des autres titres de la Société. Notre politique respecte les exigences des bourses à la cote desquelles nos actions sont inscrites et celles des lois applicables aux sociétés et comprend les mesures suivantes :

- imposer des périodes d'interdiction de négociation trimestrielles et annuelles pendant que les résultats financiers sont en cours de préparation et n'ont pas encore été divulgués publiquement. Ces périodes d'interdiction s'appliquent à tous les employés engagés dans la préparation de nos résultats financiers et tous les membres de la direction et administrateurs, entrent en vigueur à compter du premier jour suivant la fin d'un trimestre ou d'un exercice et se terminent à la fermeture des marchés le deuxième jour de négociation après que nous avons publié les communiqués ou divulgué nos résultats financiers;

- publier et communiquer les dates des périodes d'interdiction de négociation prévues et l'envoi mensuel d'un rappel à tous les initiés assujettis de leurs obligations;
- la mise en place de périodes d'interdictions d'opérations spéciales lorsque des employés, pour des raisons d'affaires, peuvent être en possession d'information non publique importante; et
- obliger tous les initiés assujettis à demander une autorisation préalable avant de conclure des opérations.

## **Procédures de dénonciation**

Nos procédures de dénonciation nous aident à préserver nos valeurs intrinsèques et notre culture d'éthique commerciale. Nos procédures ne s'appliquent pas uniquement aux processus comptables, d'audit et financiers; elles offrent aussi aux employés, aux sous-traitants, aux actionnaires et aux autres parties prenantes la capacité de signaler tout manquement d'ordre éthique ou toute autre question dont ils souhaitent faire part au conseil. Toutes les demandes peuvent être transmises directement au président du CAR en identifiant la demande avec la mention « objet 003 ». Les demandes peuvent aussi être transmises de façon anonyme et être faites en composant notre numéro sans frais. Le président du CAR est informé de toutes les plaintes reçues. Toutes les plaintes font l'objet d'enquêtes et le CAR reçoit un rapport des conclusions de ces enquêtes à chaque réunion du comité prévue au calendrier. Si les conclusions sont urgentes, elles feront l'objet d'un rapport immédiat au président du conseil.

## **MANDAT DU CONSEIL**

### **Les lignes directrices générales en matière de gouvernance**

Notre conseil est chargé de la gérance de la Société et de l'établissement de nos politiques et normes clés, y compris les politiques visant l'évaluation et la gestion de nos risques. Le conseil a adopté des lignes directrices générales en matière de gouvernance pour fournir un cadre de conduite commerciale et pour nous aider à nous acquitter de nos responsabilités en matière de gouvernance. Ces lignes directrices comprennent un aperçu du rôle du conseil en matière de gouvernance, un énoncé des principes et politiques clés applicables au conseil et à ses comités ainsi qu'un mandat décrivant les responsabilités premières et les principaux objectifs et devoirs du conseil. Nous estimons que ces pratiques profitent à toutes les parties prenantes et qu'elles constituent les assises de notre succès à long terme. Ces lignes directrices sont revues annuellement par le CGE et le conseil pour faire en sorte qu'elles reflètent les normes en matière de gouvernance les plus appropriées pour la Société. Nos lignes directrices peuvent être consultées à l'annexe B de la présente circulaire et sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/governance-guidelines](http://www.transalta.com/about-us/governance/governance-guidelines).

### **Relations du conseil avec la direction**

Conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance, le conseil a délégué à la chef de la direction et aux cadres supérieurs la responsabilité de la gestion quotidienne des activités de la Société. En plus des questions qui doivent, conformément aux lois applicables et à nos règlements administratifs, être approuvées par le conseil, le conseil a délégué à la direction le pouvoir d'approuver les dépenses dans des limites précises. Le conseil demeure responsable des questions d'importance comme les changements importants touchant la structure organisationnelle, les acquisitions et désinvestissements importants, les dépenses en immobilisations importantes, les opérations de financement par emprunt et par actions et l'approbation des politiques environnementales.

### **Mandat du président du conseil**

Le conseil a adopté un mandat pour le président du conseil, énonçant ses responsabilités et ses obligations. Il incombe au président du conseil de diriger le conseil et de s'assurer que le conseil régit les activités commerciales et les affaires de la Société. Pour diriger le conseil dans l'accomplissement de ses obligations, le président du conseil s'assure que le conseil dispose de renseignements suffisants pour prendre des décisions d'affaires, établit la fréquence des réunions du conseil, coordonne, de concert avec le chef de la direction et le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire, l'ordre du jour des réunions et conseil et des assemblées des actionnaires, et travaille en étroite collaboration avec chaque président de comité pour s'assurer que chacune des fonctions des comités est accomplie. En plus de son rôle de leader du conseil, le président du conseil est un lien essentiel entre le conseil et le chef de la direction pour assurer que ce dernier est au courant des préoccupations soulevées par le conseil et que celui-ci reçoit rapidement des renseignements concernant les stratégies, les plans et les questions de rendement de la direction. Il est possible de consulter le mandat du président du conseil sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees).

## **Chartes des comités et descriptions de poste des présidents de comité**

Le conseil a délégué plusieurs responsabilités à trois comités permanents, soit le comité d'audit et des risques, le comité de gouvernance et de l'environnement et le comité des ressources humaines. Le président de chaque comité, guidé par un mandat, est responsable de l'organisation du comité et de l'accomplissement de son mandat. Il est possible de consulter les chartes des comités ainsi que la description de poste du président de chaque comité sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees).

Veuillez consulter le rapport de chaque comité dans la présente circulaire pour obtenir un aperçu des fonctions principales de chacun d'eux au cours de 2016.

### **Description du poste de chef de la direction**

Nous avons aussi une description du poste de chef de la direction, qui est revue une fois l'an par le chef de la direction et le CRH, puis approuvée par le conseil. Un exemplaire de cette description est accessible sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees).

Le conseil est d'avis que les responsabilités décrites dans nos lignes directrices en matière de gouvernance, la charte de chacun des comités, y compris les responsabilités des présidents de comité et le mandat du président du conseil, donnent suffisamment de détails au sujet des rôles et responsabilités du conseil, du président du conseil, de chacun des présidents de comité, de chaque comité et de chaque administrateur.

### **Planification stratégique**

Le conseil assure aussi la supervision de notre processus de planification stratégique et contrôle la performance de la direction dans l'exécution de notre stratégie et l'atteinte des objectifs de notre plan stratégique. Le conseil se réunit une fois par année afin de tenir une séance de planification stratégique avec la direction au cours de laquelle il revoit et approuve le plan stratégique de la Société, et en discute. Le conseil reçoit aussi des mises à jour de notre plan stratégique au cours de chaque réunion régulière du conseil et des mises à jour régulières de notre chef de la direction sur les questions clés.

### **Gestion des risques**

Le conseil est chargé de superviser les risques et le processus d'évaluation des risques, y compris :

- s'assurer que nous détectons nos principaux risques et que nous les évaluons une fois l'an en tenant compte de notre goût du risque et des changements attribuables à l'évolution de nos activités ou du marché;
- contrôler nos programmes de gestion des risques par l'intermédiaire du travail des comités, qui font rapport au conseil; et
- s'assurer que la direction a mis en place des systèmes d'atténuation des risques de la Société et que les risques résiduels demeurent dans les limites de notre goût du risque.

Nous avons adopté un système de gestion des risques d'entreprise complet qui évalue les risques associés à chacune de nos principales entreprises. Ce processus prévoit l'analyse des risques existants et potentiels dans des catégories définies et tient compte des facteurs qui atténuent nos risques.

Le CAR reçoit une mise à jour de l'évaluation de nos principaux risques commerciaux faite par la direction à chaque réunion trimestrielle prévue au calendrier. Il incombe au CRH de revoir les risques de la Société associés à la rémunération et d'effectuer une évaluation annuelle de ces risques. Le CAR et le CRH font rapport au conseil à la suite de leurs réunions respectives. Le conseil reçoit aussi un portrait complet annuel de l'évaluation des risques de la Société.

## **Contrôles internes**

Le conseil, par l'intermédiaire du CAR, obtient une confirmation de la part de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs indépendants que nos systèmes de contrôles internes fonctionnent efficacement. Le conseil a également délégué au CAR la responsabilité de revoir nos états financiers trimestriels et annuels et, au besoin, d'en recommander l'approbation au conseil. De plus, le CAR est chargé de la supervision de notre fonction d'audit interne et notre auditeur interne principal rencontre régulièrement le président du CAR sans la présence de la direction.

## **Réunion sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants**

L'ordre du jour des réunions du conseil et des comités prévoit régulièrement du temps pour la tenue, par les administrateurs indépendants, d'une réunion à huis clos à laquelle les administrateurs non indépendants et les membres de la direction n'assistent pas. En 2016, les membres du conseil indépendants ont tenu des réunions à huis clos après chaque réunion du conseil prévue au calendrier. Chacun des comités permanents du conseil a tenu également des réunions à huis clos. En 2016, le conseil, le CAR, le CRH et le CGE ont tenu, respectivement, huit, six, cinq et quatre réunions à huis clos.

## **Planification de la relève**

Il incombe au conseil de nommer notre chef de la direction et les autres cadres supérieurs. Le conseil a délégué au CRH la responsabilité de revoir la structure organisationnelle ainsi que nos politiques et procédures relatives à l'embauche, à la planification de la relève et à la rémunération.

Notre processus de planification de la relève consiste à déterminer les employés prometteurs qui pourraient être prêts à assumer le rôle se trouvant à l'échelon supérieur au leur dans 10, 5 et 3 ans. Cette analyse comprend l'examen des compétences, de la gestion du talent et des besoins de perfectionnement. Au besoin, les services de conseillers indépendants peuvent être retenus pour aider le CRH à déterminer les compétences à développer ou la compatibilité de ces employés avec de telles fonctions. Les employés qui présentent un grand potentiel auront aussi l'occasion de faire des présentations devant le conseil pour acquérir de l'expérience en la matière. Il incombe au CRH de veiller à ce que nous disposions de programmes appropriés pour traiter la question de la planification de la relève et du maintien en fonction des employés et pour superviser le risque associé au capital humain.

## **CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL**

### **Indépendance des administrateurs**

L'indépendance de nos administrateurs est déterminée annuellement par le conseil sur recommandation du CGE. Le CGE a adopté la définition du mot « indépendance » prévue dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Le critère d'indépendance est également conforme aux règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la NYSE et de la loi Sarbanes-Oxley. Il est aussi utilisé pour évaluer l'indépendance d'un nouvel administrateur nommé au conseil ou d'un candidat à l'élection au conseil.

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec TransAlta. Le conseil estime qu'une relation est importante si elle peut raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement d'un administrateur, sans égard à tout autre lien qu'il peut avoir. L'information requise pour établir ce constat est recueillie au moyen de l'examen des notices biographiques et de questionnaires remplis par les administrateurs chaque année ou avant leur nomination. Pour déterminer si l'administrateur est indépendant, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'incidence des relations entre la Société et chacun de nos administrateurs, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de la famille, soit à titre de partenaire, d'actionnaire ou de membre de la direction d'une autre entité qui a un lien avec la Société et détermine dans chacun des cas si la relation nuit de façon importante, ou est raisonnablement susceptible d'être perçue comme nuisant de façon importante, à la capacité de l'administrateur d'agir en toute indépendance de la direction. Pour de plus amples renseignements au sujet de chaque administrateur, voir « *Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Candidats* » dans la présente circulaire.

Les comités du conseil sont composés d'administrateurs indépendants.

Nous ne versons à nos administrateurs indépendants que la rémunération forfaitaire et les frais de déplacement et, dans la mesure applicable, des jetons de présence. Aucun des administrateurs (à l'exception de M<sup>me</sup> Dawn L. Farrell, notre présidente et chef de la direction) n'a, directement ou indirectement, de relation importante avec TransAlta raisonnablement susceptible d'entraver l'exercice d'un jugement indépendant. Notre conseil a conclu que huit des candidats aux postes d'administrateur sur neuf étaient indépendants.

#### *Administrateurs qui ne sont pas indépendants*

M<sup>me</sup> Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction et administratrice de la Société, n'est pas indépendante.

#### *Indépendance du président du conseil*

Le président du conseil, l'ambassadeur Gordon D. Giffin, est un administrateur indépendant. Il n'a jamais agi à titre de membre de la haute direction de la Société et le conseil a conclu qu'il était indépendant. Le conseil a adopté des lignes directrices, sous réserve de son pouvoir discrétionnaire, qui prévoient que le président du conseil doit être nommé pour un mandat de trois ans, lequel peut être reconduit pour une autre période de trois ans. La reconduction du mandat de l'ambassadeur Giffin comme président du conseil pour une durée additionnelle de trois ans a pris effet en 2014 et prendra fin en 2017 après l'assemblée annuelle des actionnaires. En juillet 2016, le conseil a pris part à des délibérations, auxquelles n'a pas participé l'ambassadeur Giffin, et, à la recommandation du CGE, a approuvé une prolongation de un an du mandat de l'ambassadeur Giffin à titre de président du conseil, lequel mandat expirera à la levée de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018. Cette prolongation de un an a été approuvée en grande partie en raison du contexte dans lequel se trouve la Société à l'heure actuelle, qui découle notamment des modifications apportées à la réglementation en Alberta et de sa transformation en une société d'énergie propre. Pour formuler sa recommandation au conseil, le CGE a tenu compte de l'apport exceptionnel de l'ambassadeur Giffin en qualité de président du conseil et, notamment, des facteurs suivants :

- la nécessité, pour le conseil, de conserver un niveau adéquat de continuité, d'expérience et de connaissance des activités de la Société;
- les compétences de l'ambassadeur Giffin et sa capacité unique d'offrir un apport précieux à la Société dans le contexte actuel d'incertitude réglementaire;
- en tant que président du conseil, l'ambassadeur Giffin possède une grande expérience et une connaissance approfondie des activités de la Société, ce qui est dans l'intérêt de la Société; et
- l'ambassadeur Giffin a assisté à toutes les réunions du conseil depuis sa nomination au poste de président en 2011.

#### **Diversité**

Chez TransAlta, la diversité est un principe soutenu tant par notre conseil que par notre haute direction. En 2015, le conseil a adopté une politique sur la diversité en milieu de travail et au sein du conseil qui reconnaît qu'un ensemble diversifié de compétences, d'expérience et de genres au sein du conseil et dans les postes de haute direction, de même qu'au sein de notre personnel, accentue les avantages concurrentiels de notre Société.

À l'heure actuelle, notre conseil est composé de trois administratrices (33 %) et de six administrateurs (67 %). En ce qui concerne les postes de haute direction, trois d'entre eux sont occupés par des femmes (33 %) et cinq par des hommes (67 %). Les femmes représentent 18 % du total de nos effectifs.

Nous n'avons pas adopté de cibles (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*) à l'égard du nombre de femmes siégeant à notre conseil et occupant des postes de haute direction. TransAlta demeure résolue à promouvoir la diversité, comme en témoigne le nombre de femmes qui siègent à son conseil et qui occupent des postes de haute direction, y compris notre chef de la direction. Nous croyons que la diversité rehausse la qualité et l'efficacité de notre rendement et qu'elle constitue un aspect important d'une gouvernance d'entreprise efficace. En février 2017, notre chef de la direction a été nommée au Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise. Ce conseil a pour objectif de promouvoir la croissance des entreprises appartenant à des femmes et à contribuer davantage à la croissance économique globale et à la compétitivité du Canada et des États-Unis.

Notre conseil et notre CGE sont résolus à maintenir et à augmenter la représentation des femmes au sein du conseil au fur et à mesure où des postes sont à pourvoir, en tenant compte des compétences, de l'expérience et des connaissances désirées à ce moment-là pour répondre aux besoins du conseil à ce chapitre.

Au niveau de la direction, dans le cadre de notre processus de perfectionnement, TransAlta s'est engagée à donner aux employés issus de milieux divers des occasions d'emploi internes leur permettant de progresser au sein de notre entreprise et nous permettant d'enrichir le bassin d'employés talentueux qui assureront la relève. Compte tenu de ces engagements, nous avons conclu, à ce moment-ci, qu'adopter des cibles ne serait pas efficace pour nous assurer que notre conseil et notre équipe de haute direction sont composés d'un plus grand nombre de personnes dont l'expérience et les caractéristiques sont diversifiées. Vous pouvez consulter cette politique sur notre site Web à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-and-workforce-diversity](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-and-workforce-diversity).

## Présence des administrateurs

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et des comités prévues au calendrier. De plus, nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à l'assemblée annuelle des actionnaires de notre Société. En outre, si des réunions spéciales du conseil ou des comités sont requises, nous nous efforçons de les planifier de façon à réunir la majorité des administrateurs.

## Sièges au sein d'autres conseils d'administration

Le tableau suivant présente les sièges au sein du conseil d'autres sociétés ouvertes que nos candidats aux postes d'administrateur occupent ainsi que les comités dont ils sont membres.

### Sièges au conseil / aux comités d'autres sociétés ouvertes

Nom	Sièges au sein d'autres sociétés ouvertes	Bourse	Membre du conseil / de comités
Dielwart, J.P.	ARC Resources Ltd.	TSX	Santé, sécurité et environnement (président); réserves
	Denbury Resources Inc.	NYSE	Président du conseil; réserves et santé, sécurité et environnement; risques
	Tesco Corporation	NASDAQ	Audit; rémunération (président)
Faithfull, T.W.	Canadian Natural Resources Limited	TSX/NYSE	Santé, sécurité, intégrité de l'actif et environnement
Farrell, D.L.	The Chemours Company	NYSE	Rémunération; mises en candidature et gouvernance
Fohrer, A.J.	PNM Resources, Inc.	NYSE	Audit et déontologie; rémunération et ressources humaines
Giffin, G.D.	Banque Canadienne Impériale de Commerce <sup>1</sup>	TSX/NYSE	Ressources en personnel de direction et rémunération
	Canadian Natural Resources Limited	TSX/NYSE	Administrateur principal; audit; mises en candidature et gouvernance (président)
	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	TSX/NYSE	Audit; dons et parrainages; ressources humaines et rémunération (président); investissements des caisses fiduciaires de retraite du CN; planification stratégique
Jenkins, P.T.	ECN Capital Corp.	TSX	Rémunération et gouvernance
	Open Text Corporation	TSX/NASDAQ	Président du conseil
	Société Financière Manuvie	TSX/NYSE	Audit; risque
Mansour, Y.	Thomson Reuters	TSX/NYSE	Audit
	Aucun		
Nelson, G.R.	Ball Corporation	NYSE	Ressources humaines; mises en candidature / gouvernance
	Cummins, Inc.	NYSE	Audit; rémunération; gouvernance et mises en candidature
	Sims Metals Management Ltd.	ASX	Sécurité; santé; environnement et collectivités; rémunération
Park, B.F.	Silver Standard Resources	TSX/NASDAQ	Audit; sécurité et développement durable
	Teekay LNG Partners	NYSE	Audit (présidente); gouvernance

Note :

1. L'ambassadeur Giffin quittera le conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce en avril 2017.

## L'EXPERTISE DU CONSEIL

### Orientation et formation continue

#### Orientation

Avant de devenir membres du conseil, les nouveaux administrateurs reçoivent une description claire de leur charge de travail et du temps qu'ils devront y consacrer. Des rencontres individuelles sont aussi prévues avec les administrateurs afin que le nouvel administrateur puisse se familiariser avec les exigences de ses fonctions et les attentes du conseil et

de la direction. Dès que de nouveaux administrateurs se joignent au conseil, ils participent à un programme d'orientation et de formation qui comprend :

- un manuel de l'administrateur comprenant de la documentation écrite sur les fonctions et obligations des administrateurs, du conseil et de chaque comité (y compris la charte de chaque comité), le code de déontologie, notre politique en matière d'opérations d'initiés ainsi qu'un aperçu de notre entreprise et de nos activités;
- l'accès à des documents et aux procès-verbaux se rapportant aux récentes réunions du conseil et des comités;
- des discussions avec chacun des cadres supérieurs au cours desquelles ils reçoivent de l'orientation relativement aux activités, aux technologies de production, au développement des affaires ainsi qu'aux questions juridiques et financières, aux relations avec les investisseurs et aux effectifs en ressources humaines de TransAlta. Ces rencontres ont pour objectif de leur fournir un portrait global de notre entreprise et de la structure de notre capital; et
- au début de leur mandat, leur participation à toutes les réunions des comités pour mieux saisir le rôle des comités, leurs responsabilités de surveillance et l'ensemble des travaux et des responsabilités du conseil.

#### *Formation continue*

Notre formation continue à l'intention des administrateurs comprend ce qui suit :

- périodiquement, des présentations sur nos principales activités et des visites à nos principales installations, souvent dans le cadre des réunions du conseil, afin de familiariser davantage les administrateurs avec les activités et le personnel opérationnel de TransAlta et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités;
- des cours de perfectionnement professionnel. Par exemple, notre conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la National Association of Corporate Directors, organisations qui font la promotion de la formation continue des administrateurs;
- l'accès à un site en ligne sécurisé où la direction affiche des mises à jour sur nos activités et d'autres sujets d'intérêt pour le conseil pour le tenir à jour en ce qui concerne les questions dont s'occupe la direction;
- des présentations par la direction de TransAlta ayant pour objectif de donner aux administrateurs de l'information pertinente sur nos activités; et
- des séances d'information sur des sujets suggérés par les administrateurs. Le CGE établit un calendrier prévoyant des conférences et des présentations en recourant à des sources internes ou externes.

En 2016, nos administrateurs ont reçu des présentations sur les sujets suivants :

Date	Sujet	Préparées ou organisées par	Présence
Février	Cybersécurité	TransAlta Corporation	Tous les administrateurs
Octobre	Tutoriel – accumulation par pompage à Brazeau	TransAlta Corporation	Tous les administrateurs
Octobre	Évaluation de la stratégie analytique	Priiva Consulting Corporation	Tous les administrateurs
Novembre	Activités australiennes et tour de la construction de South Hedland	TransAlta Corporation	B. Park J. Dielwart

De plus, le conseil organise régulièrement des soupers la veille des réunions prévues du conseil. Les soupers du conseil sont vus comme des occasions de réaliser un nombre d'objectifs de gouvernance importants, notamment : favoriser la collégialité grâce à des rencontres d'administrateurs dans un contexte moins formel, rencontrer des employés montrant un grand potentiel et ainsi assurer la planification de la relève et tenir des séances de formation sur des sujets importants pour l'orientation commerciale et stratégique de la Société.

En 2016, le CGE a mis sur pied un projet de formation qui incite un petit groupe d'administrateurs à accompagner la chef de la direction dans le cadre de ses visites de différentes installations de la Société. Ces visites visent à donner aux administrateurs un accès privilégié à la direction et aux activités de la Société. En 2016, les premières séances à l'intention des administrateurs ont eu lieu en Australie et elles ont permis à M. Dielwart et à M<sup>me</sup> Park de se familiariser avec une grande variété d'activités de la Société. Ils ont pu en profiter pour constater le progrès de la construction de la centrale électricité de South Hedland, rencontrer des politiciens australiens et assister à un certain nombre de rencontres avec les employés et les clients. Le conseil est conscient que ce projet donne une occasion unique aux administrateurs d'améliorer leurs connaissances et leur expertise à l'égard des activités de la Société. Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que tous les administrateurs aient pu participer à ces visites.

## **Compétences financières**

Une personne possède des compétences financières lorsqu'elle peut lire et comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles qui sont soulevées par nos états financiers. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs possèdent des compétences financières conformément à cette définition. De plus, M<sup>me</sup> Park a été désignée « experte financière du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis. Cette détermination est fondée sur une analyse de la formation, des compétences et de l'expérience de chacun des administrateurs. La désignation d'« expert financier du comité d'audit » n'impose aucun devoir ni aucune obligation ou responsabilité qui soient plus exigeants que les devoirs, obligations ou responsabilités imposés à un membre d'un comité du conseil qui n'a pas reçu cette désignation.

## **Conseillers externes et autres tiers**

Le conseil et ses comités peuvent faire appel aux services de conseillers externes ou d'autres tiers, à leur gré. Au cours de 2016, le CRH a retenu les services de conseillers en rémunération indépendants pour le conseiller sur le régime de rémunération de la Société.

Se reporter à la rubrique « *Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction – Recours aux services de conseillers indépendants* ».

## L'EFFICACITÉ DU CONSEIL

### Évaluation du conseil

Nous avons mis sur pied un processus d'évaluation annuel dans le cadre duquel nos administrateurs ont l'occasion d'évaluer le conseil, les comités du conseil, les administrateurs et le rendement du président du conseil. Vous trouverez ci-après un résumé des processus liés à l'évaluation annuelle :

Examen (Fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Conseil plénier (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé qui : a) prévoit une note quantitative dans des secteurs clés; et b) demande des commentaires subjectifs à l'égard de chacun de ces secteurs.</li> <li>Les réponses sont passées en revue par le CGE et le président du conseil.</li> <li>Chaque membre du conseil rencontre également individuellement le président du conseil pour discuter de l'efficacité du conseil.</li> <li>Le CGE et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil.</li> <li>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos.</li> <li>Les points à améliorer et les objectifs sont précisés et surveillés.</li> <li>Des suggestions sont données à la chef de la direction et communiquées à l'équipe de haute direction en vue d'apporter des améliorations dans des secteurs qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.</li> </ul>
Président du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres du conseil évaluent le rendement du président du conseil par rapport à la description de poste et formulent des commentaires à cet égard.</li> <li>Le président du CGE prend connaissance des réponses de chacun des membres pendant les rencontres individuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport sommaire est préparé par le président du CGE et fourni au président du conseil et au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.</li> <li>Avant la fin du premier mandat du président du conseil, le président du CGE fait des recommandations au conseil plénier sur le renouvellement du mandat.</li> </ul>
Comités du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé pour évaluer le degré d'efficacité des comités et pour faire des suggestions qui permettraient de l'améliorer.</li> <li>Les réponses sont passées en revue par le CGE et le président du conseil.</li> <li>Les membres du conseil tiennent également des rencontres individuelles avec le président du conseil pour discuter de l'efficacité des comités.</li> <li>Le CGE et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux chartes des comités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil.</li> <li>Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos.</li> <li>Les présidents de chacun des comités devraient s'assurer de faire un suivi sur les questions soulevées au cours de l'évaluation et prendre les mesures qui s'imposent.</li> </ul>
Administrateurs (annuel)	Chaque administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque administrateur rencontre de façon formelle le président du conseil pour avoir une discussion franche sur les questions soulevées par l'un ou l'autre d'entre eux.</li> <li>Chaque administrateur devrait être prêt à discuter de la façon dont les administrateurs pourraient, de façon individuelle ou collective, optimiser leur efficacité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le président du conseil présente les conclusions sommaires au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.</li> </ul>

## **Repérage de nouveaux candidats pour le conseil**

Le CGE examine chaque année la taille, la composition et le profil de notre conseil, en tenant compte de la planification de la relève, de la représentation géographique, du genre et de la diversité, des disciplines, de l'expérience professionnelle, de la stratégie et de notre orientation afin de s'assurer que le conseil possède la combinaison de compétences et d'expérience lui permettant de diriger les activités de TransAlta et d'exécuter notre stratégie à long terme. Une grille de compétences qui énumère les domaines d'expertise et l'expérience de chaque administrateur est dressée et mise à jour régulièrement. En tenant compte de nos besoins, le CGE établit une liste évolutive de candidats éventuels, généralement constituée de personnes référées. Cette liste est revue une fois l'an pour que l'on s'assure qu'elle demeure à jour et que les candidats possèdent la combinaison de compétences et d'expérience nécessaires pour répondre à nos impératifs commerciaux. Le CGE reçoit également des documents et des propositions en provenance d'entreprises de recrutement tierces en vue de pourvoir à des postes éventuels au sein du conseil.

Cette année, le CGE a jugé que la liste actuelle des administrateurs ainsi que la taille et la composition du conseil d'administration répondent aux besoins, que ce soit au chapitre de la stratégie et des affaires, pour l'année à venir. Pour en arriver à cette décision, le CGE a conclu que la prolongation de un an du mandat de l'ambassadeur Giffin à titre de président du conseil et la prolongation de un an du mandat de M. Faithfull à titre d'administrateur de la Société s'avéraient des éléments essentiels afin de permettre au conseil de répondre plus efficacement aux besoins de la Société pour l'année à venir. Le conseil a pris part à des délibérations, auxquelles l'ambassadeur Giffin ou M. Faithfull n'ont pas participé, et, à la recommandation du CGE, a approuvé à l'unanimité la prolongation de un an du mandat de l'ambassadeur Giffin et du mandat de M. Faithfull, lesquels mandats expireront à la levée de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018. Le conseil en est venu à cette conclusion, notamment, en raison des circonstances spéciales de la Société et des mandats relativement courts des personnes siégeant au conseil, ainsi qu'en raison de l'apport précieux de l'ambassadeur Giffin et de M. Faithfull grâce à leurs compétences uniques.

## **Communications avec les actionnaires**

Afin de faciliter et de favoriser les relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes et d'assurer la divulgation de l'information importante rapidement, nous avons une politique de communication de l'information que le conseil passe en revue annuellement. De façon plus générale, nous communiquons avec nos actionnaires et autres parties prenantes par divers moyens, notamment notre rapport annuel, nos rapports trimestriels, notre notice annuelle, nos communiqués de presse, nos envois spéciaux par la poste, nos conférences téléphoniques avec des analystes annoncées au préalable et notre site Web. En vue de renforcer davantage nos relations avec les actionnaires, nous avons rencontré certains de nos actionnaires pour discuter de leurs préoccupations ou de leurs recommandations éventuelles. Les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil en nous écrivant à l'intention du chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou par courrier électronique à [corporate\\_secretary@transalta.com](mailto:corporate_secretary@transalta.com) ou en composant le numéro de notre service d'assistance en matière d'éthique, le 1.888.806.6646. Nous offrons aussi aux actionnaires la possibilité d'exprimer chaque année un vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de nos rapports annuels et trimestriels, de nos communiqués de presse, de l'information sur les dividendes, des transcriptions des conférences téléphoniques trimestrielles tenues et d'autres renseignements se rapportant à l'entreprise jugés utiles pour les investisseurs sur notre site Web, à l'adresse [www.transalta.com/powering-investors/why-invest](http://www.transalta.com/powering-investors/why-invest).

## RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

### MEMBRES

Le CAR est composé d'administrateurs indépendants conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Tous les membres du CAR ont des « compétences financières », comme l'exigent la Bourse de New York et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. M<sup>me</sup> Park a été désignée « experte financière du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis.



Alan Fohrer  
(président)



John Dielwart



Timothy Faithfull



Yakout Mansour



Beverlee Park

### MANDAT

Le CAR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance quant à l'intégrité des états financiers et des méthodes de présentation de l'information financière de la Société, aux systèmes de contrôles financiers internes et de contrôles à l'égard de la communication de l'information de la Société établis par la direction ainsi qu'au processus d'identification et d'évaluation des risques mené par la direction.

Le texte intégral de la charte du CAR peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees), ou sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), en tant qu'annexe à la notice annuelle de la Société.

Dans le cadre de son mandat en 2016, le CAR :

#### **Information financière**

- a passé en revue et a approuvé et recommandé au conseil, dans le cas des états financiers annuels, les états financiers consolidés trimestriels et annuels de la Société, y compris les notes y afférentes et le rapport de gestion connexe;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction à l'égard des changements aux principes, pratiques ou politiques comptables et a analysé avec la direction et l'auditeur externe leur applicabilité et leur incidence sur l'entreprise de la Société;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction au sujet des contrôles et procédures de divulgation et de l'efficacité de ces contrôles; et
- a passé en revue la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la partie pertinente de la présente circulaire.

#### **Gestion des risques financiers et conformité à la réglementation**

- a reçu des mises à jour trimestrielles relativement à l'évaluation et à la réduction des menaces à la cybersécurité par la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur le processus d'évaluation de la gestion des risques de la Société en fonction du cadre officiel de gestion du risque à l'échelle d'entreprise de la Société;
- a reçu des rapports et analyses trimestriels détaillés sur le profil de risque de la Société, l'évaluation des risques, l'élaboration de prévisions en matière de risques et les programmes/politiques mis en place pour atténuer ces risques ou s'y attaquer;
- conjointement avec le CGE, a passé en revue les programmes d'assurance de la Société et sa protection en la comparant à son profil de risque;
- a examiné, avec l'auditeur externe et l'auditeur interne, les processus relatifs à l'évaluation de fraudes potentielles, les programmes, politiques et contrôles visant à atténuer le risque de fraude et les processus mis en place afin de surveiller ces risques au sein des secteurs visés;

- a examiné des rapports de l'auditeur externe et de l'auditeur interne quant au caractère adéquat des pratiques de gestion des risques financiers de la Société ainsi que les réponses de la direction à cet égard;
- a examiné les politiques de la Société à l'égard de la gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les activités de gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base de la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles relatives aux questions touchant la conformité à la législation et à la réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société; et
- a examiné le rendement financier des plans de retraite de la Société.

#### ***Auditeur externe***

- a examiné la performance et les compétences de l'auditeur externe et a recommandé au conseil la reconduction de son mandat pour approbation par les actionnaires;
- a adopté les normes du Conseil canadien sur la reddition de comptes à l'égard de l'examen et de l'évaluation des auditeurs;
- a passé en revue, avec l'auditeur externe, les méthodes comptables adoptées par la direction, les estimations faites par celle-ci et le caractère raisonnable des évaluations faites par celle-ci;
- a examiné l'indépendance de l'auditeur externe, d'après la déclaration de l'auditeur quant à ses liens avec la Société, et a conclu à l'indépendance de l'auditeur;
- a obtenu et examiné, avec l'auditeur externe, son rapport à l'égard de ses procédures de contrôle de la qualité interne, de toutes les questions importantes soulevées par l'examen ou du récent contrôle par les pairs et s'est informé afin de savoir si des enquêtes avaient été menées par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq dernières années et a conclu qu'il n'existait aucun élément de cette nature qui puisse influencer sur la capacité de l'auditeur externe d'agir en tant qu'auditeur externe indépendant;
- a approuvé les honoraires payables à l'auditeur externe;
- a examiné et approuvé la portée générale et les plans de l'audit annuel avec l'auditeur externe et la direction;
- a examiné et approuvé les services non interdits qui seront fournis par l'auditeur externe; et
- a rencontré l'auditeur externe en privé, sans la présence de membres de la direction, afin de discuter de la portée de son travail, de sa relation avec la direction et l'auditeur interne et d'autres questions dont l'auditeur externe souhaitait discuter à chaque réunion du comité d'audit tenue en personne et à chaque réunion prévue au calendrier.

#### ***Technologie de l'information***

- a reçu les mises à jour du service de TI de la Société sur l'intégrité des systèmes de cybersécurité, les mises à jour et la sécurité globale des systèmes.

#### ***Auditeur interne***

- a examiné le mandat, l'indépendance, les compétences et les ressources de l'auditeur interne;
- a examiné et approuvé le plan de travail annuel et a continué de superviser le plan triennal continu de l'auditeur interne;
- a reçu des mises à jour trimestrielles régulières des audits exécutés, des résultats de chaque audit et des plans en place pour appliquer toute mesure corrective nécessaire;
- a examiné avec l'auditeur interne de la Société (« **auditeur interne** »), les plaintes reçues par le service d'assistance en matière d'éthique de la Société pour veiller à ce que toutes les questions fassent l'objet d'une enquête et soient traitées, au besoin, et a tenu des discussions à ce sujet;
- a encouragé l'auditeur interne à entreprendre des examens indépendants d'entreprise afin de dresser un portrait clair des questions de conformité et des pratiques exemplaires; et
- a rencontré en privé, sans la présence de membres de la direction, l'auditeur interne, pour discuter des processus, de l'appui de la direction quant à l'exécution des responsabilités du service et de toute autre question qui a été soulevée.

De plus, au cours de 2016, le CAR :

- a rencontré régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne, la chef de la direction, le chef des finances, le directeur général et le contrôleur, le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ainsi que d'autres membres de la direction, au besoin;
- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de six réunions régulières du CAR;
- a revu les changements apportés au programme de conformité des opérations de la Société; et
- a examiné, étudié et évalué une proposition d'opération dans le cadre de laquelle les actions ordinaires existantes seraient échangées contre une nouvelle série d'actions privilégiées, et l'a recommandée au conseil.

Le CAR a examiné son mandat et estime qu'en 2016, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

Alan J. Fohrer (président) John P. Dielwart Timothy Faithfull Yakout Mansour Beverlee Park

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

### MEMBRES

Le CGE est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les relations gouvernementales, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



P. Thomas  
Jenkins  
(président)



John  
Dielwart



Timothy  
Faithfull



Yakout  
Mansour

### MANDAT

Le CGE est responsable d'élaborer et de recommander au conseil un ensemble de principes de gouvernance applicables à la Société et de surveiller la conformité à ces principes. Le CGE est également chargé du recrutement des membres du conseil et de la proposition de candidats pour siéger au conseil et aux comités. En outre, le CGE aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait au suivi, par la Société, de la réglementation en matière d'environnement, de santé et de sécurité et des changements apportés à la politique publique de même qu'à l'établissement et au respect de pratiques, de procédures et de politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Le texte de la charte du CGE peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees).

Dans le cadre de son mandat en 2016, le CGE :

#### **Gouvernance**

- a examiné la taille et la composition du conseil, la date de retraite de chacun des administrateurs et la grille des compétences des administrateurs, pour évaluer les lacunes au chapitre des compétences et la direction stratégique de la Société;
- a examiné la politique sur la retraite du conseil qui s'applique à l'ambassadeur Giffin, à titre de président du conseil, et à M. Faithfull, à titre de membre du conseil, sans la présence de ces deux derniers, et a recommandé au conseil des prolongations de un an de leur mandat;
- a évalué la taille du conseil et la composition de ses comités pour que les membres de chaque comité aient la combinaison de compétences et d'expérience appropriée;
- a recommandé les candidats à l'élection aux postes d'administrateur à l'assemblée générale annuelle;
- a examiné et recommandé des modifications, au besoin, aux lignes directrices générales en matière de gouvernance de la Société;
- a examiné et recommandé des modifications à la charte de chacun des comités, qui ont été approuvées par le conseil;
- a examiné et recommandé des modifications à la description de poste du président du conseil;
- le président du comité a effectué une évaluation du rendement du président du conseil en se fondant sur des discussions privées avec chaque membre du conseil;
- a examiné la compétitivité de la rémunération des administrateurs sur le marché et a recommandé au conseil d'apporter des révisions à la rémunération des administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada pour que ceux-ci reçoivent leur rémunération en dollars américains;
- a effectué une évaluation du conseil et de ses comités et a eu une discussion à huis clos pendant une réunion du conseil sur les résultats des évaluations confidentielles portant également sur les points à améliorer et les changements à apporter, au besoin;
- a examiné le programme de formation continue à l'intention des administrateurs et l'a approuvé, en veillant à ce que des présentations de perfectionnement données par des représentants de la Société ou par des tiers fassent partie du programme régulier du conseil;
- a examiné et approuvé la partie relevant du CGE dans la présente circulaire; et
- conjointement avec le CAR, a examiné le programme d'assurance et l'indemnisation des administrateurs et membres de la direction.

### ***Environnement, santé et sécurité***

- a reçu des rapports réguliers de la direction concernant la conformité et les tendances en matière d'environnement et les réactions de TransAlta à cet égard;
- a reçu des rapports et des comptes rendus portant sur les initiatives de la direction à l'égard des changements apportés à la législation sur les changements climatiques, de l'évolution de la réglementation et des autres projets de loi ainsi que sur leur incidence éventuelle sur les activités de la Société au Canada comme aux États-Unis;
- a évalué l'incidence de la mise en œuvre des politiques et autres mesures législatives relatives aux gaz à effet de serre sur l'entreprise de la Société;
- a examiné, avec la direction, les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société;
- a reçu des rapports réguliers de la direction sur le programme de quasi-incidents et a analysé, avec la direction, des façons d'améliorer les processus et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité; et
- a examiné l'efficacité de la réaction de TransAlta aux problèmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les nouvelles initiatives mises en place pour améliorer davantage la culture de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

De plus, au cours de 2016, le CGE s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin des quatre réunions régulières du CGE.

Le CGE a examiné son mandat et estime qu'en 2016, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

P. Thomas Jenkins (président)   John P. Dielwart   Timothy Faithfull   Yakout Mansour

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

### MEMBRES

Tous les membres du CRH sont indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la rémunération des membres de la haute direction, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



Georgia  
Nelson  
(présidente)



P. Thomas  
Jenkins



Beverlee  
Park

### MANDAT

Le CRH est habilité par le conseil à examiner et à approuver les principales politiques en matière de rémunération et de ressources humaines de TransAlta qui visent à attirer, à recruter, à conserver et à motiver les employés de la Société. Le CRH formule également des recommandations au conseil quant à la rémunération des membres de la haute direction de la Société, y compris l'examen et l'adoption de plans de rémunération incitative fondés sur des titres de capitaux propres, l'adoption de politiques en matière de ressources humaines qui soutiennent les droits de la personne et la déontologie et l'examen et l'approbation de plans de relève et de perfectionnement des membres de la haute direction.

Le texte de la charte du CRH peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse [www.transalta.com/about-us/governance/board-committees](http://www.transalta.com/about-us/governance/board-committees).

Dans le cadre de son mandat en 2016, le CRH a fait ce qui suit :

- en janvier, le CRH a examiné la performance de la chef de la direction et a reçu et passé en revue l'évaluation de la performance des membres de la haute direction au cours du dernier exercice effectuée par la chef de la direction. Il a aussi fixé les cibles de performance de 2016 applicables aux plans incitatifs de la Société;
- en février, le CRH a examiné et a recommandé au conseil, à des fins d'approbation, la rémunération variable payable aux membres de la haute direction. Le CRH a fondé ses recommandations sur un examen de la performance de chaque membre de la haute direction, de la Société et des résultats financiers dans l'ensemble au cours de l'exercice précédent. Il a aussi effectué un examen approfondi des risques liés à la rémunération;
- en avril, le CRH a examiné l'information portant sur la relève des membres de la haute direction, les pratiques de rémunération de la Société et la performance la Société par rapport aux cibles fixées au titre de la rémunération incitative;
- en juillet, le CRH a examiné et modifié le groupe de référence pour s'assurer de son alignement continu avec la Société;
- en octobre, le CRH a passé en vue les contrats d'emploi des membres de la haute direction et la description de poste de chef de la direction; et
- en décembre, le CRH a examiné et approuvé les cibles et les mesures financières visant les plans de rémunération variable pour 2017 et a mené un examen de l'évaluation des risques réalisé à l'égard des cibles de rémunération variable en regard du budget proposé.

De plus, en 2016, le CRH :

- a recommandé au conseil l'approbation des attributions aux termes du plan incitatif à long terme;
- a effectué des examens annuels du salaire des membres de la haute direction;
- a examiné les atteintes des objectifs des plans de rémunération variable à chaque réunion prévue au calendrier;
- en collaboration avec le CAR, a examiné le rapport annuel sur les régimes de retraite de 2016;
- a examiné la charte du CRH et approuvé le plan de travail de 2017 du CRH; et
- a examiné et approuvé les lignes directrices en matière d'actionnariat révisées pour les membres de la direction de la Société.

En outre, au cours de 2016, le CRH s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin des cinq réunions du CRH.

Le CRH a examiné son mandat et estime qu'en 2016, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

Georgia R. Nelson (présidente) P. Thomas Jenkins Beverlee F. Park

## RÉMUNÉRATION

### RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

#### Philosophie et approche

Le conseil est chargé d'élaborer et d'adopter le régime de rémunération des administrateurs et il a délégué au CGE la responsabilité d'examiner la rémunération des administrateurs et de formuler des recommandations au conseil à cet égard. Les pratiques en matière de rémunération des administrateurs tiennent compte de ce qui suit :

- la complexité de l'industrie et la taille de l'entreprise;
- le recrutement et le maintien en fonction de personnes qualifiées pour siéger au conseil à titre d'administrateurs;
- l'offre d'une rémunération concurrentielle; et
- l'importance que nous accordons à faire concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

Le CGE examine annuellement le caractère concurrentiel de la rémunération des administrateurs par rapport à celle que versent des sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada. Il passe aussi en revue l'engagement en temps et l'expérience requis des membres qui désirent siéger au conseil et, pour s'assurer d'attirer et de garder à son service les administrateurs compétents, la Société compare sa rémunération à la médiane des sociétés canadiennes de taille semblable au chapitre des produits, des actifs et de la capitalisation boursière de même que des sociétés qui exercent des activités dans le même secteur que nous et auxquelles nous livrons concurrence en ce qui a trait à l'embauche d'administrateurs. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. Au cours de 2016, le conseil a examiné les changements observés au taux de change entre le dollar canadien et américain et a approuvé, à la recommandation du CGE, des révisions à apporter à la rémunération des administrateurs afin d'offrir une rémunération libellée en dollars américains à ceux qui résident à l'extérieur du Canada. Pour recommander ce qui précède, le CGE a étudié, entre autres, les pratiques en matière de rémunération de sociétés comparables et les répercussions potentielles d'une telle révision sur notre capacité à attirer et à fidéliser des administrateurs chevronnés, expérimentés et avertis. Aucun ajustement n'a été apporté à la rémunération annuelle ou aux jetons de présence versés aux administrateurs qui sont des résidents du Canada.

#### Éléments de la rémunération pour 2016

Rémunération forfaitaire <sup>1</sup>	Montant <sup>2</sup>
Président du conseil	330 000 \$
Membre du conseil	160 000 \$
<b>Rémunération forfaitaire annuelle pour les présidents de comité</b>	
Comité d'audit et des risques	25 000 \$
Comité des ressources humaines	25 000 \$
Comité de gouvernance et de l'environnement	15 000 \$
Jetons de présence pour chaque réunion du conseil après 10 réunions	1 500 \$
<b>Frais de déplacement</b>	
Si le déplacement dépasse 1 000 kilomètres, aller-retour	1 500 \$
Si le déplacement dépasse 7 500 kilomètres, aller-retour	3 000 \$

#### Notes :

1. L'administrateur peut choisir de recevoir 50 % de la rémunération forfaitaire en espèces, en unités d'actions différées ou en actions ordinaires. L'administrateur peut choisir de recevoir l'autre 50 % de la rémunération forfaitaire en unités d'actions différées ou en actions ordinaires.
2. Les montants sont en dollars canadiens pour les administrateurs qui résident au Canada et en dollars américains pour les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada.

## Unités d'actions différées

Chaque unité d'action différée (« UAD ») est une action fictive dont la valeur équivaut à celle d'une action ordinaire de TransAlta. Les UAD ne peuvent être rachetées jusqu'à ce que l'administrateur quitte le conseil. Par conséquent, les administrateurs maintiennent une participation continue dans la Société tant qu'ils demeurent en poste au sein du conseil.

Les UAD sont attribuées au compte de chaque administrateur le 15<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération, soit les mois de mars, de juin, de septembre et de décembre, en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX au 13<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Des unités équivalant aux dividendes en espèces déclarés, fondées sur le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la même date où les dividendes sont versés sur nos actions ordinaires, sont portées au crédit des comptes d'UAD des administrateurs.

Lorsqu'un administrateur quitte le conseil, il reçoit un montant en espèces correspondant au nombre d'UAD qu'il détient dans son compte, multiplié par la valeur marchande d'une action ordinaire de TransAlta à ce moment, déduction faite des taxes et impôts applicables. Au 31 décembre 2016, le montant accumulé au titre des UAD qui étaient alors en cours à l'intention des administrateurs s'élevait à 2 779 161,78 \$, d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta du 31 décembre 2016 de 7,43 \$.

## Exigences en matière d'actionariat des administrateurs

Le conseil est d'avis que la rémunération des administrateurs devrait concorder avec les intérêts des actionnaires. Par conséquent, une partie de la rémunération forfaitaire annuelle de chaque administrateur doit être versée en actions ordinaires de TransAlta (souscrites sur le marché libre pour le compte de l'administrateur) ou en UAD, comme il est décrit ci-dessus. Chaque administrateur indépendant est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à trois fois sa rémunération forfaitaire annuelle. En février 2016, le conseil a modifié la politique d'actionariat des administrateurs externes pour prolonger de trois ans à cinq ans la période que les administrateurs ont pour respecter les exigences en matière d'actionariat. De plus, les nouveaux administrateurs sont tenus d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à une fois leur rémunération forfaitaire annuelle et leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres au cours des deux années qui suivent leur entrée au conseil.

## Actionariat des administrateurs au 31 décembre 2016

Administrateur et année de nomination	Exercice	Total des actions et des UAD <sup>1</sup>	Variation d'un exercice à l'autre	Valeur <sup>2</sup>	Multiple au titre de l'exigence	Titres à risque Multiple de la rémunération annuelle de 2016	Atteinte de l'exigence en matière d'actionariat <sup>3</sup>
J.P. Dielwart – 2014	2016	52 136	26 037	383 200 \$	0,79x	2,39x	En voie de l'être <sup>4</sup>
	2015	26 098		121 356 \$		0,76x	
T.W. Faithfull – 2003	2016	122 952	32 488	903 697 \$	1,88x	5,65x	Oui
	2015	90 464		420 658 \$		2,63x	
D.L. Farrell – 2012	2016	641 026	185 882	4 711 535 \$	4,91x	s.o.	Oui <sup>5</sup>
	2015	455 144		2 116 420 \$		s.o.	
A.J. Fohrer – 2013	2016	55 910	17 790	410 939 \$	0,86x	2,57x	En voie de l'être
	2015	38 120		177 260 \$		1,11x	
G.D. Giffin – 2002	2016	109 971	34 624	808 287 \$	0,86x	2,45x	En voie de l'être
	2015	75 347		350 364 \$		1,06x	
P.T. Jenkins – 2014	2016	297 447	(210 842) <sup>6</sup>	4 137 151 \$	8,62x	25,86x	Oui
	2015	508 289		2 363 545 \$		14,77x	
Y. Mansour – 2011	2016	59 961	18 236	440 713 \$	0,92x	2,75x	En voie de l'être
	2015	41 725		194 022 \$		1,21x	
G. Nelson – 2014	2016	46 938	17 651	344 994 \$	0,72x	2,16x	En voie de l'être <sup>7</sup>
	2015	29 287		136 185 \$		0,85x	
B.F. Park – 2015	2016	41 087	22 264	301 989 \$	0,63x	1,89x	En voie de l'être <sup>8</sup>
	2015	18 823		87 529 \$		0,55x	

## Notes :

1. Comprend les unités créditées à la place des dividendes réinvestis. Voir « *Rapport sur la rémunération des administrateurs – Éléments de la rémunération pour 2016 – Unités d'actions différées* » pour de plus amples renseignements sur le plan d'UAD. Les unités d'actions de M<sup>me</sup> Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionnariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des UAI et des UADD (comme il est décrit à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Nos plans de rémunération variable* »). Au 31 décembre 2016, elle détenait 228 610 UAI et 277 154 UADD. De plus, au 31 décembre 2016, M<sup>me</sup> Farrell détenait 457 218 UAP et 395 628 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Concordance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionnariat* ».
2. La valeur de 2015 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2015, inclusivement, soit 4,65 \$, et la valeur de 2016 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2016, inclusivement, soit 7,35 \$.
3. Les administrateurs indépendants ont désormais jusqu'à la date qui tombe cinq ans suivant leur entrée au conseil ou le 17 février 2018, selon la date la plus éloignée, pour atteindre l'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants.
4. M. Dielwart a été nommé au conseil le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et a jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour atteindre l'exigence.
5. M<sup>me</sup> Farrell doit détenir des titres correspondant à quatre fois son salaire de base conformément à la politique d'actionnariat des membres de la haute direction. M<sup>me</sup> Farrell a atteint cette exigence.
6. En septembre 2016, M. Jenkins a vendu 237 000 actions ordinaires de la Société et acheté 120 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc.
7. M<sup>me</sup> Nelson a été nommée au conseil le 29 avril 2014 et a jusqu'au 29 avril 2019 pour atteindre l'exigence.
8. M<sup>me</sup> Park a été nommée au conseil le 28 avril 2015 et a jusqu'au 28 avril 2020 pour atteindre l'exigence.

### Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2016

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. La rémunération fixe prévoit le versement d'une rémunération annuelle de 160 000 \$ à chaque membre du conseil indépendant et de 330 000 \$ au président du conseil. La rémunération fixe est prévue pour les dix (10) premières réunions du conseil. Pour chaque réunion du conseil suivante, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. Au cours de 2016, le conseil a examiné les récents changements observés au taux de change entre le dollar canadien et américain et a approuvé, à la recommandation du CGE, des révisions à apporter à la rémunération des administrateurs afin d'offrir une rémunération libellée en dollars américains à ceux qui résident à l'extérieur du Canada.

La rémunération a été établie en tenant compte de l'investissement en temps et en énergie requis de la part des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. On attend des administrateurs qu'ils se préparent pour la tenue des réunions et qu'ils assistent à une moyenne d'au moins cinq réunions du conseil par année, qu'ils participent à des comités du conseil et qu'ils veillent à rester informés des activités de la Société de même que de l'évolution changeante de celles-ci et du contexte réglementaire. De plus, le conseil estime que la Société doit offrir un programme de rémunération concurrentiel afin d'attirer des administrateurs chevronnés, expérimentés et dotés de grandes connaissances qui sont disposés et capables de répondre à ces attentes, et à les maintenir en poste.

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Jetons de présence pour le conseil <sup>1</sup> (\$)	Rémunération du président (comité) (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
W.D. Anderson <sup>2</sup>	24 835 (espèces)	-	-	20 000 (UAD)	4 500	49 335
J.P. Dielwart	80 000 (UAD)	-	-	80 000 (UAD)	-	160 000
T.W. Faithfull <sup>3</sup>	104 850 (actions)	-	-	104 850 (actions)	15 727	225 427
D.L. Farrell <sup>4</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
A.J. Fohrer <sup>3</sup>	104 850 (espèces)	-	32 766 (CAR)	104 850 (UAD)	7 864	250 329
G.D. Giffin <sup>3, 5</sup>	216 253 (espèces)	-	-	216 253 (actions)	11 810	444 316
P.T. Jenkins	80 000 (UAD)	-	15 000 (CGE)	80 000 (UAD)	-	175 000
Y. Mansour <sup>3</sup>	104 850 (espèces)	-	-	104 850 (UAD)	18 234	227 934

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Jetons de présence pour le conseil <sup>1</sup> (\$)	Rémunération du président (comité) (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
G.R. Nelson <sup>3</sup>	104 850 (espèces)	-	32 766 (CRH)	104 850 (UAD)	7 864	250 329
B.F. Park	80 000 (actions)	-	-	80 000 (UAD)	6 000	166 000
<b>TOTAL</b>	<b>900 488</b>		<b>80 532</b>	<b>895 653</b>	<b>71 999</b>	<b>1 948 672</b>

Notes :

1. Une rémunération fixe est prévue pour les dix (10) premières réunions du conseil. Pour chaque réunion qui suit la dixième réunion, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. En 2016, seulement 9 réunions du conseil ont eu lieu; par conséquent, aucun jeton de présence additionnel n'a été payé.
2. M. Anderson a quitté le conseil le 22 avril 2016.
3. La rémunération à verser à M. Faithfull, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin et à M. Mansour ainsi qu'à M<sup>me</sup> Nelson est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change le 13<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les montants figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des montants réels payés en utilisant le taux de change le 13<sup>e</sup> jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
4. M<sup>me</sup> Farrell est chef de la direction de la Société et elle n'a pas reçu de rémunération à titre d'administratrice. Sa rémunération est présentée dans le « *Tableau sommaire de la rémunération* » pour les membres de la haute direction visés dans la présente circulaire.
5. L'ambassadeur Giffin est président du conseil.

### Ventilation de la rémunération annuelle

Le tableau suivant indique la façon dont chaque administrateur a reçu sa rémunération annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Administrateur	Espèces (%)	Titres de capitaux propres (%)
W. Anderson <sup>1</sup>	50	50
J.P. Dielwart	-	100
T.W. Faithfull	-	100
D.L. Farrell <sup>3</sup>	s.o.	s.o.
A.J. Fohrer	50	50
G.D. Giffin	50	50
P.T. Jenkins	-	100
Y. Mansour	50	50
G.R. Nelson	50	50
B.F. Park	-	100

Notes :

1. M. Anderson a quitté le conseil le 22 avril 2016.
2. À titre de présidente et chef de la direction de la Société, M<sup>me</sup> Farrell ne reçoit pas de rémunération comme administratrice.

### Attributions fondées sur des actions

Pour plus de renseignements sur les attributions fondées sur des actions et la valeur acquise durant l'exercice, voir le tableau « *Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2016* ».

## RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Lettre aux actionnaires

En tant que présidents du conseil et du CRH, nous sommes heureux de partager avec vous l'approche utilisée par le conseil pour analyser et déterminer la rémunération des membres de la haute direction aux échelons les plus élevés de TransAlta pour 2016. La conception et l'application de la stratégie de rémunération des membres de la haute direction de TransAlta constituent une responsabilité clé du conseil. Notre approche est fondée sur trois principes fondamentaux : la rémunération selon la performance, la correspondance avec les intérêts des actionnaires et des principes sains de gestion des risques.

Nous avons terminé l'année 2016 pleins de confiance, convaincus que le travail que la Société a accompli dans le cadre de notre transition vers un nouveau régime sur le carbone permettra à la fois de restaurer la valeur pour TransAlta et de placer TransAlta dans une solide position pour saisir les occasions futures qui s'offriront à elle. Parmi les principales réalisations de l'année, on recense ce qui suit :

- nous avons signé un accord d'abandon du charbon avec le gouvernement de l'Alberta visant la cessation des émissions provenant des centrales alimentées au charbon de Keephills 3, de Genesee 3 et de Sheerness. Cet accord donne à la Société le droit de recevoir 14 versements annuels de 37,4 M\$ à partir de 2017;
- nous avons signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta qui prévoit nos futurs efforts de coopération visant ce qui suit :
  - la transition de nos usines de charbon vers des usines de gaz naturel et la prolongation de leur durée de vie utile;
  - la réalisation de la valeur de nos actifs hydroélectriques et éoliens au moyen de crédits compensatoires pour les émissions de gaz à effet de serre;
  - le lancement de la mise en valeur de notre projet d'accumulation par pompage de Brazeau, l'un des plus importants projets d'énergie hydroélectrique au Canada; et
  - la création d'un marché de capacité en Alberta pour veiller à ce que les producteurs d'électricité actuels et les nouveaux producteurs d'électricité aient les ressources économiques nécessaires qui leur permettront de se livrer concurrence pour construire des installations d'électricité et vendre et acheter de l'électricité;
- nous avons obtenu une décision favorable à 100 % de la part des arbitres qui ont maintenu la réclamation de TransAlta relative à un cas de force majeure à Keephills, ce qui nous a permis d'annuler la provision d'environ 95 M\$;
- sur le plan financier, nous avons mieux performé qu'en 2015 et avons atteint nos objectifs de 2016 en obtenant un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« **BAIIA** ») comparable de 1,15 G\$, des fonds provenant des activités opérationnelles (« **FPAO** ») de 763 M\$ et des flux de trésorerie disponibles (« **FTD** ») de 259 M\$, et tout ça, dans un contexte où les prix des marchandises sont parmi les plus faibles jamais observés sur le marché albertain;
- nous avons mobilisé environ 360 M\$ d'emprunt lié aux projets et disposons maintenant de liquidités de 1,7 G\$. Ce montant servira à régler les billets de premier rang évalués à 400 M\$ qui viennent à échéance en juin 2017. Nous avons également maintenu notre note de crédit de première qualité de S&P, de Fitch et de DBRS;
- sur le plan opérationnel, nous avons obtenu un taux de disponibilité de 89 %, tout juste au-dessus de celui de 2015, et notre taux de fréquence des incidents s'est établi à 0,85, soit le deuxième meilleur taux de l'histoire de notre Société; et
- nous avons poursuivi la construction de notre centrale électrique alimentée au gaz et à cycle combiné de 150 mégawatts à South Hedland, en Australie. Nous prévoyons que cette centrale sera mise en service au milieu de 2017.

Les réalisations mentionnées ci-dessus se reflètent également dans la performance récente de notre action. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le cours de notre action à la TSX a augmenté d'environ 60 % et notre rendement total pour les actionnaires (« RTA ») s'est classé dans le 80<sup>e</sup> centile par rapport à l'indice composé S&P/TSX.

### *Notre philosophie*

Le conseil croit qu'un programme de rémunération efficace doit être concurrentiel au sein de son secteur et récompenser la performance grâce à l'atteinte d'objectifs annuels précis et d'objectifs stratégiques et financiers à long terme. Le conseil a élaboré des plans de rémunération qui encouragent la prise de décisions qui optimisent la répartition des ressources et favorisent des améliorations financières et opérationnelles prudentes et une culture propice à la croissance continue pour la Société. Par conséquent, la rémunération fondée sur la performance est un principe directeur utilisé par le conseil pour établir la rémunération des membres de la haute direction de la Société.

Le conseil est également résolu à adopter une stratégie en matière de rémunération qui est équilibrée, transparente et dûment représentative de l'expérience de nos actionnaires.

### *Performance et rémunération de la chef de la direction en 2016*

La performance d'entreprise est le facteur le plus important examiné par le conseil et le CRH pour déterminer les paiements incitatifs qui seront versés à la chef de la direction. De ce fait, les plans incitatifs de la Société mettent l'accent sur la performance financière. En 2016, les réalisations accomplies par TransAlta grâce au leadership dont M<sup>me</sup> Farrell a fait preuve ont permis d'améliorer considérablement la valeur de la Société et de se placer dans une bonne position pour favoriser sa croissance et son succès futurs. Le conseil et le CRH estimaient que ces réalisations n'étaient pas récompensées à leur juste valeur par les mesures prévues dans les plans incitatifs. En conséquence, conformément à nos principes en matière de rémunération fondée sur la performance, le conseil et le CRH ont exercé leur pouvoir discrétionnaire leur permettant de récompenser une telle performance.

Le conseil et le CRH croient également que les niveaux de paiements incitatifs versés à la chef de la direction qui découlent de l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sont plus représentatifs de la performance réalisée par la Société et l'expérience vécue par les actionnaires en 2016 :

#### Rémunération incitative annuelle (« RIA »)

- L'attribution de RIA de M<sup>me</sup> Farrell pour 2016 était de 1 729 000 \$, ce qui représente 200 % de la cible. Même s'il s'agit d'un résultat au-dessus du résultat de la carte de pointage aux fins de la performance d'entreprise, qui s'est établi à 166 %, le conseil et le CRH estiment qu'un ajustement était nécessaire pour que la RIA de M<sup>me</sup> Farrell soit dûment représentative de ses réalisations exceptionnelles et témoigne de celle-ci.

#### Attribution de reconnaissance de leadership exceptionnel

- Le conseil et le CRH croient que l'année 2016 a été l'année la plus importante et la plus marquante pour TransAlta et ses actionnaires depuis de nombreuses années. M<sup>me</sup> Farrell a fait preuve d'un leadership extraordinaire dans les négociations portant sur le charbon avec le gouvernement de l'Alberta et l'intégrité avec laquelle les activités de la Société sont menées a été confirmée par la décision favorable rendue dans l'arbitrage du cas de force majeure de cette dernière. Pour souligner ces réalisations, le conseil et le CRH ont attribué à M<sup>me</sup> Farrell un paiement spécial ponctuel de 1 000 000 \$.

#### Plan incitatif à long terme (« PILT »)

- M<sup>me</sup> Farrell a reçu un octroi aux termes du PILT de 2 090 000 \$ (soit 220 % de son salaire de base de 950 000 \$ à ce moment-là) pour la période de performance de 2014 à 2016. L'octroi était composé d'UAP (pondération de 2/3) et d'UAI (pondération de 1/3). Ces unités d'actions ont été acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Selon le résultat de la carte de pointage au titre des UAP de 23 % et le cours de clôture de l'action le 31 décembre 2016, soit 7,43 \$, le paiement de M<sup>me</sup> Farrell aux termes du PILT était de 672 604 \$ ou de 32 % de la cible.

Le fait que la rémunération incitative de M<sup>me</sup> Farrell est fondée sur la performance est aussi mis en évidence quand on compare sa rémunération cible et réalisée pour les trois derniers exercices :

Exercice	Rémunération cible <sup>1</sup> (en milliers de dollars)	Rémunération réalisée moyenne sur trois ans <sup>2</sup> (en milliers de dollars)	Rémunération réalisée en pourcentage de la rémunération cible
2016	3 653 \$	3 327 \$	91 %
2015	3 965 \$	2 330 \$	59 %
2014	3 965 \$	1 895 \$	48 %

Notes :

1. La rémunération cible comprend le salaire de base, les avantages indirects et la rémunération variable si elle est payée à la cible.
2. La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, des avantages indirects et des paiements aux termes de la RIA et du PILT.

#### *Notre responsabilité de bien faire*

Le conseil et le CRH sont résolus à maintenir un programme de rémunération qui permet de recruter et de garder à notre service les membres de la haute direction les plus talentueux et de leur offrir une rémunération les motivant à produire les bons résultats pour nos actionnaires et les autres parties prenantes. Ils ont pour principe que la rémunération doit concorder avec la performance et doit servir d'incitatif à prendre des mesures visant l'atteinte d'objectifs stratégiques. Le CRH est conseillé par des experts indépendants et il effectue des analyses rigoureuses pour évaluer la performance de la Société et des membres de la haute direction. Le conseil et le CRH sont résolus à exécuter notre stratégie à long terme d'une façon qui reflète l'administration responsable de votre capital. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et vous encourageons à utiliser les canaux de communication indiqués dans la présente circulaire. De plus, nous tenons un vote consultatif sur la rémunération auprès des actionnaires qui vous permettra d'exprimer votre point de vue sur l'approche de TransAlta en matière de rémunération des membres de la haute direction. La résolution consultative est reproduite à la page 26 de la présente circulaire. Au nom des membres du CRH et du conseil, nous vous remercions du soutien continu que vous manifestez envers TransAlta.

La présidente du CRH,

Le président du conseil,



Georgia R. Nelson



Gordon D. Giffin

## ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

### Introduction

TransAlta est une société de production d'électricité et de commercialisation de l'énergie en gros ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en Australie. La nature de notre entreprise influe sur la structure de notre stratégie de rémunération et sur la façon dont nous offrons la rémunération au fil du temps. Notre objectif est de générer une valeur économique pour nos actionnaires en investissant notre capital de manière à maximiser la performance à court, à moyen et à long terme conformément à notre goût du risque. Notre entreprise est une entreprise capitalistique et les avantages découlant des décisions d'affaires prises aujourd'hui pourraient ne se matérialiser que dans plusieurs années.

Le CRH et le conseil revoient et évaluent annuellement le programme de rémunération de TransAlta pour s'assurer qu'il existe :

- un lien bien défini entre la rémunération des membres de la haute direction et les objectifs stratégiques de la Société;
- de la rigueur dans l'établissement des objectifs de performance et l'évaluation de la performance; et
- un lien clair entre la rémunération et la performance.

La présente analyse de la rémunération fournit un examen détaillé des principes, de la structure et des politiques qui sous-tendent notre programme de rémunération des membres de la haute direction.

Notre présentation de l'information est organisée comme suit :

Nos principes directeurs	Page 53
Changements apportés au plan de rémunération pour 2017	Page 53
Gouvernance en matière de rémunération	Page 53
Processus annuel d'examen des risques associés à la rémunération	Page 54
Assurer le caractère concurrentiel de la rémunération chez TransAlta	Page 56
Concordance avec les intérêts des actionnaires	Page 57
Nos plans de rémunération fixe en 2016	Page 59
Nos plans de rémunération variable en 2016	Page 60
Performance au titre de la rémunération variable de 2016	Page 64
Décisions en matière de rémunération du CRH et du conseil pour 2016	Page 64
Analyse de la rémunération fondée sur la performance de la chef de la direction pour 2016	Page 65
Analyse de la RIA des membres de la haute direction visés pour 2016	Page 67
Tableau sommaire de la rémunération	Page 73
Information complémentaire requise	Page 74

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nos membres de la haute direction visés étaient les suivants :

- Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction;
- Donald Tremblay, chef des finances;
- Brett M. Gellner, chef des placements;
- John H. Kousinioris, chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire; et
- Wayne A. Collins, vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière.

## Nos principes directeurs

Outre les descriptions détaillées dans la présente analyse de la rémunération, les principes directeurs de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction et le processus décisionnel suivi par le conseil en 2016 étaient les suivants :

1. aligner la rémunération des membres de la haute direction en fonction de la performance au moyen d'un éventail de plans incitatifs à court terme et à long terme;
2. mettre l'accent sur la rémunération fondée sur la performance, la plus grande partie de la rémunération des membres de la haute direction étant conditionnelle;
3. axer la rémunération variable sur la performance financière;
4. faire en sorte que les membres de la haute direction soient des actionnaires importants pour faire concorder leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et
5. recruter et maintenir en fonction des membres de la haute direction qui dirigent la Société vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de croissance sans prendre de risques excessifs.

## Changements apportés au plan de rémunération pour 2017

À compter de l'année de performance 2017, le conseil a modifié les plans de rémunération variable afin d'harmoniser davantage les intérêts entre les membres de la haute direction et les actionnaires :

- Pour notre plan de RIA :
  - les attributions ne seront plus financées à même une enveloppe déterminée en tant que pourcentage des FPAO, mais plutôt uniquement déterminées d'après la performance d'entreprise et, le cas échéant, la performance d'unité d'affaires et la performance individuelle. Nous précisons, cependant, que notre plan de RIA continuera d'être assorti d'un mécanisme prévoyant qu'aucune attribution de RIA ne sera versée si le seuil de 700 M\$ de FPAO n'est pas atteint; et
  - outre la carte de pointage au titre de la performance d'entreprise, nos cartes de pointage au titre de la performance d'unité d'affaires seront appliquées à toute la hiérarchie de l'organisation, ce qui, selon nous, encouragera la performance individuelle et la responsabilisation.
- Pour notre PILT :
  - pour refléter notre approche de rémunération fondée sur la performance, nous avons augmenté la pondération pour les UAP de 50 % à 55 % et avons réduit la pondération pour les options sur actions de 25 % à 20 %;
  - les mesures liées aux UAP pour les octrois de 2017 ont été révisées et seront fondées sur le ratio FPAO/dette (pondération à 70 %) et sur la progression notable de notre transition vers une société d'énergie renouvelable (pondération à 30 %). Un RTA relatif continuera d'être utilisé en tant que déterminant (0,8x à 1,2x) du résultat de la carte de pointage; et
  - les mesures liées aux UAP pour 2015 et 2016 ont été rééquilibrées pour rendre compte de l'important tournant causé par les nouvelles réalités du marché de TransAlta, soit la fermeture forcée des centrales alimentées au charbon de l'Alberta.

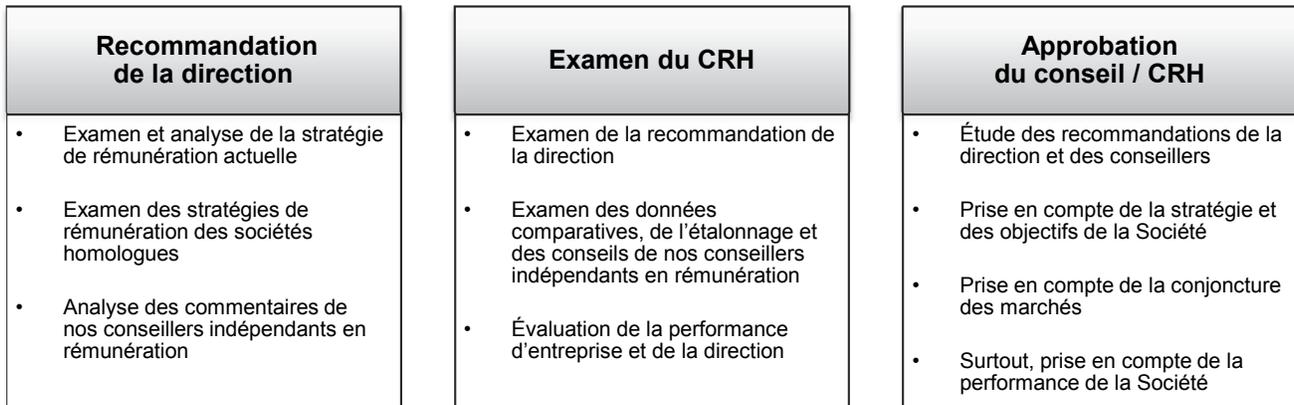
## Gouvernance en matière de rémunération

Au moment de la mise en œuvre de notre stratégie de rémunération et de la conception et de l'application de tous les éléments de rémunération, le CRH :

- supervise la mise en œuvre de notre stratégie de rémunération pour s'assurer qu'elle concorde, globalement, avec nos objectifs et notre performance d'entreprise;
- s'assure, au moyen d'une structure efficace des politiques et du plan de rémunération, que les intérêts des membres de la haute direction concordent à long terme avec ceux des actionnaires;

- examine le caractère concurrentiel de notre stratégie de rémunération, en tenant compte de la structure des plans incitatifs et des niveaux de rémunération des sociétés qui composent notre groupe de référence (au sens attribué à ce terme dans les présentes);
- examine annuellement les risques associés à la rémunération pour s'assurer que la structure, les processus et les mesures de protection en place du programme sont efficaces pour atténuer la prise de risques excessifs; et
- reçoit des avis de son conseiller indépendant, Willis Towers Watson, et tient compte de l'avis fourni par lui.

Le diagramme suivant illustre le processus que nous suivons pour établir et mettre en œuvre notre stratégie de rémunération :



### **Processus annuel d'examen des risques associés à la rémunération**

Le conseil estime que notre plan de rémunération des membres de la haute direction n'accroît pas le profil de risque de la Société. Cette conclusion est fondée en partie sur un examen exhaustif annuel des risques associés à la rémunération effectué par le CRH dans le cadre de son mandat. L'objectif d'un tel examen est d'assurer que nous avons mis en place des mesures de protection permettant d'identifier et d'atténuer les risques associés à la rémunération. Nous veillons aussi à ce que nos mesures d'atténuation des risques soient efficaces en menant un audit annuel ou semestriel par l'entremise de notre processus de gestion des risques d'entreprise en retenant les services de conseillers externes pour effectuer cette évaluation de manière indépendante.

Nous estimons que ce processus d'examen des risques est un moyen efficace pour étudier les risques associés à la rémunération et les stratégies d'atténuation de ces risques. L'examen tient compte des risques majeurs liés à notre entreprise, qui englobent l'équipement et la maintenance de l'équipement, les dépenses d'investissement, la sous-traitance à long terme, la concurrence sur le marché et l'établissement des prix, la commercialisation de l'énergie, les occasions de croissance, la construction et l'incidence de la réglementation. En outre, notre examen tient compte de notre approche en matière de rémunération, de l'équilibre dans la composition de la rémunération, des incitatifs et des mesures de la performance, de la rémunération fondée sur des actions et des exigences en matière d'actionnariat. La combinaison de ces diverses mesures et l'équilibre entre celles-ci, y compris les plafonds applicables dans le cas de nos plans de rémunération variable, sont aussi passés en revue. Nos plans sont fondés sur des paramètres financiers à l'échelle de la Société et les paiements, pour leur part, sur une combinaison de mesures relatives et absolues. En outre, le CRH reçoit de la direction l'analyse et les résultats des simulations liées aux facteurs inclus dans le budget annuel, qui constituent la base pour établir les divers paramètres de la Société. De cet examen découlent les cibles que nous établissons dans les limites de notre goût du risque et dans la perspective d'offrir un incitatif suffisant pour que nos membres de la haute direction visent à atteindre nos objectifs d'entreprise.

Une évaluation poussée des risques associés à la rémunération a été entreprise par Willis Towers Watson pour l'année de performance 2013. Cette évaluation tenait compte des modifications sur le point d'être apportées à nos plans de rémunération des membres de la haute direction à ce moment-là. Le CRH a mis à jour son évaluation pour chaque exercice qui suivra et son conseiller indépendant, Willis Towers Watson, est d'accord avec les conclusions du CRH selon lesquelles nos programmes et nos politiques de rémunération ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransAlta, notre entreprise et nos valeurs.

*Mesures de protection qui atténuent les risques associés à la rémunération*

Nous estimons que les mesures suivantes limitent la prise de risques ou les versements excessifs ou inappropriés :

<p><b>Exposition constante au risque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les octrois aux termes du PILT sont effectués chaque année et sont acquis en bloc à la fin d'une période de trois ans. Pour les UAP, cela entraîne un chevauchement des périodes de performance, lequel maintient l'exposition aux risques pris pour atteindre les objectifs de performance</li> </ul>	<p><b>Paiements incitatifs plafonnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les attributions de RIA et les versements au titre des UAP sont plafonnés à 200 % de la cible de manière à établir des limites supérieures pour les versements et à limiter les incitatifs afin de prendre des risques appropriés</li> </ul>	<p><b>Limites du pouvoir de dépenser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des politiques limitent les dépenses qui peuvent être engagées aux différents échelons de l'organisation. De plus, les dépenses, les nouveaux programmes d'investissement ou les produits pouvant être engagés ou entrepris doivent être examinés par un comité d'investissement composé de cinq membres</li> </ul>	<p><b>Examen annuel des cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les cibles au titre du RIA et du PILT sont examinées et fixées chaque année pour s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et applicables</li> </ul>
<p><b>Politique de récupération de la rémunération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'applique à toute la rémunération variable et prévoit que le conseil peut demander le remboursement de la rémunération attribuée à un membre de la haute direction lorsque a) le paiement était fondé sur l'atteinte de certains résultats financiers qui ont par la suite fait l'objet d'un retraitement important dans les états financiers de TransAlta déposés auprès de toute autorité de réglementation des valeurs mobilières, b) le membre de la haute direction a fait preuve de négligence grossière ou d'inconduite intentionnelle ou a commis une fraude ayant causé, en totalité ou en partie, la nécessité de procéder à un retraitement et c) la rémunération incitative aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été dûment présentés</li> </ul>		<p><b>Politique interdisant les opérations de couverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veille à ce que les membres de la haute direction et les administrateurs ne puissent pas prendre part à des opérations spéculatives sur nos actions. Il est interdit aux initiés de procéder sciemment, directement ou indirectement, à la vente à découvert de titres de TransAlta ou d'un des membres de son groupe s'ils ne possèdent pas le titre sous-jacent; ou de procéder, directement ou indirectement, à la vente d'une option d'achat ou à l'achat d'une option de vente sur les titres de TransAlta or ou d'un des membres de son groupe; ou de procéder à une opération de monétisation de titres ou à toute autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres de capitaux propres qu'il détient l'initié, directement ou indirectement</li> </ul>	

**Analyse de la performance**

Lors de l'évaluation de la performance, le CRH et le conseil tiennent compte des critères de performance objectifs et prédéfinis, de la performance de la personne en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs et des apports globaux de la personne à la Société. L'évaluation exhaustive par le CRH et le conseil des résultats obtenus tient compte de ce qui suit :

<p><b>Exécution des stratégies de base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les stratégies de base nous fournissent des lignes directrices quant à la façon dont nous devons déployer nos ressources pour atteindre nos cibles opérationnelles et nos cibles de croissance tout en surveillant notre solidité et notre souplesse financières.</li> </ul>	<p><b>Évaluation quantitative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CRH évalue la performance selon des mesures financières et opérationnelles qui permettent une analyse quantitative de notre performance tant à court terme qu'à long terme.</li> </ul>	<p><b>Objectifs individuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la performance individuelle en regard d'objectifs préétablis et évaluation des apports globaux de la personne à la Société.</li> </ul>
--	--	---

Le CRH et le conseil tiennent compte aussi de la rémunération totale des membres de la haute direction au cours d'une période de performance pour s'assurer qu'elle est alignée sur la performance de la Société.

### Assurer le caractère concurrentiel de la rémunération chez TransAlta

La rémunération totale est conçue dans le but premier de reconnaître la performance lorsque nos objectifs stratégiques sont atteints. Nous devons également recruter, maintenir en fonction et motiver des leaders d'envergure. Pour demeurer compétitifs au sein de l'industrie, nous ciblons la rémunération que nous versons au 50<sup>e</sup> centile de celle du groupe de référence lorsque les objectifs sont atteints.

Pour encourager nos membres de la haute direction à surpasser les attentes, nous offrons la possibilité d'atteindre des niveaux de rémunération plus élevés grâce à la rémunération variable lorsque la Société et les membres de la haute direction dépassent leurs objectifs.

#### Étalonnage sectoriel – Notre groupe de référence

Nous nous efforçons d'être concurrentiels au sein du marché où nous sommes en concurrence pour obtenir des ressources compétentes. Pour nos membres de la haute direction, cela est déterminé à partir de données recueillies par des entreprises d'experts-conseils externes qui utilisent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines comparables (« **groupe de référence** ») au sein de notre secteur ou avec lesquelles nous sommes en concurrence pour recruter des membres de la haute direction talentueux. Nous tenons également compte des effets de la concurrence à Calgary, en Alberta.

Notre groupe de référence est examiné annuellement et, en 2013, nous l'avons modifié pour y inclure des sociétés de taille analogue à la nôtre sur les plans des produits, des actifs et de la capitalisation boursière et certaines sociétés de notre marché avec lesquelles nous sommes en concurrence directe pour recruter des membres de la haute direction talentueux. De plus, nous avons accordé une pondération de 75 % aux sociétés canadiennes et une pondération de 25 % aux sociétés américaines, sans égard au nombre de sociétés en cause. Le CRH et le conseil estiment que ce groupe de référence offre des comparatifs du marché pertinents pour la Société.

Le CRH examine les données relatives à la rémunération du groupe de référence afin d'établir le caractère concurrentiel du salaire de base, de la structure et des niveaux des plans incitatifs et des niveaux de rémunération globale par rapport à notre stratégie de rémunération. Nous visons le 50<sup>e</sup> centile du groupe de référence.

Le tableau qui suit dresse la liste des sociétés qui ont été utilisées dans le cadre de notre examen de la rémunération des membres de la haute direction en 2016 :

<b>Sociétés canadiennes (pondération à 75 %)</b>	
Algonquin Power & Utilities Corp.	Énergie renouvelable Brookfield
AltaGas Ltd.	Fortis Inc.
ATCO Group	Husky Energy
Atlantic Power Corporation	Inter Pipeline Ltd.
Cameco	Keyera Corp.
Capital Power Corporation	Northland Power Inc.
Cenovus Energy Inc.	Pembina Pipeline Corporation
Emera Inc.	Penn West Petroleum Ltd.
Encana Corporation	TransCanada Corporation

<b>Sociétés américaines (pondération à 25 %)</b>	
AES Corporation	NRG Energy, Inc.
Alliant Energy Corporation	OGE Energy Corp.
Black Hills Corporation	Pinnacle West Capital Corp.
Calpine Corporation	Portland General Electric
Dynegy Inc.	SCANA Corporation
Great Plains Energy Inc.	Westar Energy

## Recours aux services de conseillers externes

Le CRH et la direction ont recours à des services de conseillers en rémunération externes distincts.

### Conseillers du CRH

En 2016, le CRH a retenu les services de Willis Towers Watson pour l'aider dans le cadre de son examen continu de notre stratégie de rémunération. Willis Towers Watson a fourni des conseils indépendants au CRH sur le plan de RIA et le PILT de la Société, de même que sur la rémunération des membres de la haute direction et des questions soulevées pendant les réunions du CRH.

Le CRH confirme annuellement l'indépendance de son conseiller et vérifie si le travail accompli soulève des conflits d'intérêts. Le CRH a conclu que Willis Towers Watson n'avait pas de conflit d'intérêts en 2016, puisqu'il n'a effectué aucun travail sur la rémunération des membres de la haute direction sans le consentement exprès du CRH. Par conséquent, le CRH a donc conclu que Willis Towers Watson était indépendant. De plus, dans le but d'assurer l'indépendance continue de Willis Towers Watson, le CRH approuve tous les honoraires et toutes les modalités de service.

### Conseillers de la direction

À la suite de la décision du CRH de retenir les services de Willis Towers Watson, la direction ne retient plus les services de Willis Towers Watson, sauf en ce qui a trait aux questions ne portant pas sur la rémunération des membres de la haute direction.

Les services d'Aon Hewitt sont retenus depuis 2007 en qualité d'actuaire principal et de conseiller à l'égard de nos régimes de retraite.

Le CRH examine également l'étendue des services devant être fournis par les conseillers de la direction annuellement pour s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts. Les honoraires pour ces services sont approuvés par la direction. Le tableau qui suit résume les honoraires versés aux conseillers en rémunération en 2015 et en 2016.

CONSEILLER	2016				2015			
	Willis Towers Watson	Meridian <sup>1</sup>	Aon Hewitt <sup>2</sup>	Total des honoraires versés	Willis Towers Watson	Meridian <sup>1</sup>	Aon Hewitt <sup>2</sup>	Total des honoraires versés
Honoraires liés à la rémunération de la haute direction et à la rémunération (CRH)	212 746 \$	58 507 \$	0 \$	271 252 \$	0 \$	200 843 \$	0 \$	200 843 \$
Honoraires liés à la rémunération de la haute direction et à la rémunération (direction)	2 890 \$	0 \$	0 \$	2 890 \$	13 538 \$	0 \$	12 433 \$	25 971 \$
Autres honoraires (régimes de retraite)	55 756 \$	0 \$	285 338 \$	317 325 \$	30 771 \$	0 \$	301 061 \$	331 832 \$
<b>Total des honoraires versés</b>	<b>247 623 \$</b>	<b>58 507 \$</b>	<b>285 338 \$</b>	<b>591 467 \$</b>	<b>44 309 \$</b>	<b>200 843 \$</b>	<b>313 494 \$</b>	<b>558 646 \$</b>

Notes :

1. Le CRH a mis fin au mandat qui le liait à Meridian Compensation Partners en avril 2016; il a par la suite retenu les services de Willis Towers Watson.
2. Nous avons également versé à Aon Hewitt 189 606 \$ US en 2015 et 209 051 \$ US en 2016 au titre de services-conseils fournis à nos filiales américaines en matière de régimes de retraite.

## Concordance avec les intérêts des actionnaires

Notre stratégie de rémunération établit une concordance directe avec les intérêts des actionnaires au moyen de la rémunération conditionnelle et d'exigences en matière d'actionnariat qui font en sorte que les membres de la haute direction ont une participation dans la Société.

## Rémunération conditionnelle en 2016

Le tableau qui suit présente, sous forme de pourcentage de la rémunération directe totale (« RDT ») cible, la rémunération conditionnelle et la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres comparativement à la rémunération en espèces que nous versons à tous les membres de la haute direction :

Type de rémunération	Chef de la direction	Chef des finances	Moyenne des autres membres de la haute direction
Rémunération conditionnelle cible totale	72 %	60 %	60 %
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	48 %	39 %	39 %
Rémunération en espèces	28 %	40 %	40 %

## Exigences en matière d'actionariat

Nous estimons que nos membres de la haute direction devraient avoir une participation dans la Société en vue de faire concorder leurs intérêts à long terme avec ceux des actionnaires. Nos membres de la haute direction doivent acquérir ce qui suit :

Poste	Exigence en matière d'actionariat	Exigence en matière de détention
Chef de la direction	4 x le salaire de base	Pendant l'emploi et 1 an après le départ
Chef et vice-président à la direction	2 x le salaire de base	Pendant l'emploi
Premier vice-président	1 x le salaire de base	Pendant l'emploi

Le niveau d'actionariat requis doit être atteint sur une période de cinq ans à compter de la date de nomination au poste applicable. Si des changements sont apportés au plan ou qu'un membre de la direction est promu à un poste assorti d'une exigence en matière d'actionariat supérieure, le membre de la haute direction concerné a cinq ans à compter de la nouvelle date de prise d'effet pour atteindre la nouvelle exigence en matière d'actionariat.

L'atteinte de l'exigence en matière d'actionariat est calculée en tenant compte des actions ordinaires, des UADD et des UAI. En 2016, selon les conseils donnés par les conseillers indépendants du CRH, le conseil et le CRH ont modifié la politique en matière d'actionariat pour les membres de la haute direction pour autoriser que la totalité des UAI soient comptabilisées dans le calcul de l'exigence prévue dans la politique en matière d'actionariat.

Le tableau qui suit résume l'avoir en actions de chacun des membres de la haute direction visés en utilisant le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour les 20 derniers jours de bourse de l'exercice clos le 31 décembre 2016, inclusivement, soit 7,35 \$ :

Nom et poste principal	Nombre de titres de capitaux propres requis	Nombre de titres de capitaux propres admissibles détenus	Multiple du salaire de base	Conformité à la politique <sup>1</sup>	Pourcentage de la rémunération totale cible	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus <sup>2</sup>
<b>D.L. Farrell</b> Présidente et chef de la direction	544 218	641 026	4,71	Atteinte	130 %	4 711 535 \$
<b>D. Tremblay</b> Chef des finances	122 449	126 156	1,95	En voie de s'y conformer	78 %	927 246 \$
<b>B.M. Gellner</b> Chef des placements	136 054	155 190	2,28	Atteinte	80 %	1 140 648 \$
<b>J.H. Kousinioris</b> Chef des services juridiques et de la conformité	136 054	99 632	1,46	En voie de s'y conformer	58 %	732 299 \$
<b>W. A. Collins</b> Vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière	122 449	62 274	1,02	En voie de s'y conformer	38 %	457 714 \$

Notes :

- Tous les membres de la haute direction visés ont cinq ans à compter de décembre 2012 pour respecter les exigences en matière d'actionariat, à l'exception de M. Tremblay et de M. Collins, qui ont cinq ans à compter de décembre 2014.
- En fonction du nombre d'actions ordinaires, d'UADD et d'UAI qui peuvent être incluses aux fins du calcul de l'avoir en actions, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX au cours des 20 derniers jours de bourse de l'exercice clos le 31 décembre 2016, inclusivement, soit 7,35 \$.

Veillez vous reporter à la rubrique « Valeur totale des titres de capitaux propres détenus au 31 décembre 2016 » à la page 75 de la présente circulaire pour une ventilation détaillée des titres de capitaux propres de chacun des membres de la haute direction visés.

### Nos plans de rémunération fixe en 2016

Les éléments fixes de notre programme de rémunération offrent une base de rémunération garantie concurrentielle qui est nécessaire pour recruter et maintenir en fonction des membres de la haute direction talentueux. Notre rémunération fixe comprend trois éléments : i) salaire de base, ii) avantages sociaux et prestations de retraite et iii) avantages indirects.

#### Salaire de base

But	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement concurrentiel, recrutement et maintien en fonction</li> <li>Ciblé à la médiane du groupe de référence</li> </ul>	Étendue du rôle	Fixes	Espèces	Tous les employés permanents	Annuelle

Notre salaire de base est destiné à procurer un niveau de rémunération fixe qui est concurrentiel sur le marché et qui reflète fidèlement le niveau de reddition de comptes de chaque personne. Notre salaire de base est révisé chaque année et des augmentations peuvent être accordées en fonction du niveau général de la performance individuelle (au mérite), des responsabilités et des obligations de reddition supplémentaires de la personne, du potentiel de la personne et/ou pour que le salaire demeure concurrentiel au sein du marché où nous sommes en concurrence avec d'autres sociétés pour recruter des employés talentueux.

#### Avantages sociaux et prestations de retraite

Éléments	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<u>Avantages sociaux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance maladie et soins dentaires flexibles</li> </ul>	Aucune	Fixes	Crédits flexibles pour offrir de la flexibilité en matière de protection	Tous les employés permanents	Aucune exigence en matière de performance Les avantages sociaux sont choisis aux deux ans
<u>Plan de retraite à cotisations définies (« CD »)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non contributif – 5 % du salaire de base et de la RIA, jusqu'à concurrence du montant maximal imposé par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) pour un plan à CD</li> </ul>	Aucune	Fixes	Paiement en espèces à la retraite	Tous les employés permanents	Aucune période de performance L'employé choisit des placements à répartir dans un groupe de possibilités de placements
<u>Plan complémentaire de retraite (« PCR »)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre un plan à prestations définies (« PD ») ou à CD à chaque membre de la haute direction à l'égard de la tranche de leur salaire qui est supérieure aux limites établies par la Loi de l'impôt sur le revenu.</li> <li>Le PCR à PD est offert à tous les membres de la haute direction qui ont commencé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le PCR à CD est offert à tous les membres de la haute direction qui ont commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.</li> </ul>	Aucune	Fixes	Différée en espèces	Membres de la haute direction	Période de service ouvrant droit à pension

Tous nos employés participent aux mêmes programmes d'avantages sociaux et régimes de retraite. Le programme d'avantages sociaux comporte une assurance vie, une assurance invalidité et une assurance pour soins médicaux et soins dentaires. Nos programmes permettent aux employés d'allouer leurs crédits annuels au titre des avantages sociaux

à ces différents éléments dans des proportions adaptées à leurs besoins individuels. Les employés peuvent également verser des cotisations en sus de leur allocation annuelle au titre des avantages sociaux au moyen de retenues salariales pour obtenir des avantages complémentaires, s'ils le désirent.

#### Avantages indirects

Éléments	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Allocation d'automobile</li> <li>Paiement forfaitaire qui remplace les avantages indirects concurrentiels offerts aux membres de la haute direction</li> </ul>	Aucune	Fixes	Espèces	Directeurs généraux et échelons supérieurs	Annuelle (aucune exigence en matière de performance)

Des allocations d'automobile d'un montant fixe sont accordées aux cadres supérieurs, y compris aux membres de la haute direction, ce montant variant selon le poste et reflétant les pratiques concurrentielles sur le marché. Les cadres supérieurs, y compris les membres de la haute direction, ont également droit à un montant fixe une fois par année à titre de paiement d'avantages indirects au lieu d'autres avantages sociaux.

#### Nos plans de rémunération variable en 2016

Notre modèle d'entreprise est fondé sur la nature hautement capitalistique et à long cycle du secteur de production d'électricité et de la commercialisation de l'énergie en gros, et nos plans de rémunération variable visent à créer un équilibre dans les prises de décisions fondées sur l'amélioration de la performance à court terme et de la performance durable à long terme. Nous estimons que cette approche équilibrée permet d'aligner étroitement les intérêts de nos membres de la haute direction sur ceux de nos actionnaires.

#### Plan de rémunération incitative annuelle – (« RIA »)

But	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et favoriser les priorités à court terme de la Société</li> <li>Récompenser et reconnaître la performance d'entreprise et la performance individuelle</li> <li>Cibles et fourchettes établies selon la performance prévue au budget</li> </ul>	Selon la performance d'entreprise et, le cas échéant, la performance d'unité d'affaires et la performance individuelle	Cible (% du salaire de base) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de la direction 90 %</li> <li>Chef des finances 55 %</li> <li>Membres de la haute direction 40 à 55 %</li> </ul> Fourchette (% de la cible) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres de la haute direction 0 à 200 %</li> </ul>	Espèces	Tous les employés non syndiqués	1 an

Les paiements de RIA sont financés à même une enveloppe déterminée en tant que pourcentage des FPAO. Les versements ne peuvent dépasser 200 % de la cible individuelle de l'employé et la somme des attributions à tous les employés ne peut dépasser l'enveloppe de RIA.

Pour refléter notre approche de rémunération fondée sur la performance, les attributions de RIA aux membres de la haute direction sont grandement liées à la performance d'entreprise et, le cas échéant, la performance d'unité d'affaires :

Niveau	Pondération liée à la performance d'entreprise	Pondération liée à la performance individuelle	Pondération liée à la performance d'unité d'affaires
Chef de la direction	100 %	-	-
Membre de la haute direction de la Société	75 %	25 %	-
Membre de la haute direction d'une unité d'affaires	25 %	25 %	50 %

Les mesures de performance de 2016 applicables aux membres de la haute direction visés déclarés sont les suivantes :

Cartes de pointage et mesures	Pondération	Seuil	Cible	Maximum
Société <sup>1</sup>				
FDT	50 %	208 M\$	233 M\$	258 M\$
Rendement en espèces des capitaux propres	50 %	10,4 %	12,4 %	14,4 %
Activités houillères, Canada <sup>2</sup>				
Rendement en espèces du capital investi	1/3	6,5 %	7,0 %	7,5 %
Taux de fréquence des incidents	1/3	0,95	0,7	0,6
Disponibilité	1/3	86,5 %	87,5 %	88,5 %
Activités houillères, États-Unis <sup>2</sup>				
Rendement en espèces du capital investi	1/3	4,9 %	5,8 %	6,4 %
Taux de fréquence des incidents	1/3	0,6	0,4	0,0
Disponibilité	1/3	87 %	89,9 %	91 %

Notes :

1. La carte de pointage pour la Société s'applique à chaque membre de la haute direction.
2. Les cartes de pointage pour les activités houillères, Canada et États-Unis s'appliquent au vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière.

Au début de chaque année, les cadres supérieurs et le CRH examinent les mesures de la RIA de la Société pour s'assurer qu'elles continuent à favoriser l'exploitation efficace de notre base d'actifs existante. Les cibles concordent avec notre rigoureux budget d'entreprise, qui est également approuvé par le conseil, et reflètent une analyse fondée sur les risques des capacités de la Société par rapport à notre meilleure estimation du marché futur. Nos cibles sont très ambitieuses et sont fixées selon une probabilité de les atteindre de 40 %.

*Plan incitatif à l'intention des employés des services de négociation et des ventes – (« PIESNV »)*

Outre la RIA, nous avons un plan incitatif annuel à l'intention des employés admissibles des services de négociation et des ventes de la Société. Aucun membre de la haute direction aux échelons les plus élevés n'a le droit de recevoir de paiement aux termes du PIESNV.

*Plan incitatif à long terme – (« PILT »)*

But	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<p><b><u>Unités d'actions fondées sur la performance</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et favoriser la création de valeur pour les actionnaires à plus long terme</li> <li>• Reconnaître et récompenser la performance d'entreprise</li> <li>• Cibles établies selon la performance relativement à des mesures sur 3 ans</li> </ul>	<p>Mesures financières et stratégiques</p> <p>Acquisition en bloc à la fin d'une période de 3 ans</p>	<p>Cible (% du salaire de base) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de la direction 93 %</li> <li>• Chef des finances 53 %</li> <li>• Chef des placements 63 %</li> <li>• Membres de la haute direction 53 %</li> </ul> <p>Fourchette (% de la cible) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les membres de la haute direction 0 à 200 %</li> </ul>	<p>Espèces ou actions</p>	<p>Directeurs et échelons supérieurs</p> <p>À l'appréciation du conseil</p>	<p>3 ans</p> <p>À l'appréciation du conseil</p>

But	Mesure	Cible et fourchette	Forme	Admissibilité	Période de performance
<b><u>Unités d'actions incessibles</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et favoriser la création de valeur à plus long terme pour les actionnaires</li> <li>Favoriser le maintien en fonction</li> </ul>	Acquisition en bloc à la fin d'une période de 3 ans	Cible (% du salaire de base) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de la direction 46 %</li> <li>Chef des finances 26 %</li> <li>Chef des placements 31 %</li> <li>Membres de la haute direction 26 %</li> </ul>	Espèces ou actions	Directeurs et échelons supérieurs  À l'appréciation du conseil	3 ans  À l'appréciation du conseil
<b><u>Options sur actions</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et favoriser la création de valeur à plus long terme pour les actionnaires</li> </ul>	Acquisition en bloc à la fin d'une période de 3 ans et expiration après 7 ans	Cible (% du salaire de base) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de la direction 46 %</li> <li>Chef des finances 26 %</li> <li>Chef des placements 31 %</li> <li>Membres de la haute direction 26 %</li> </ul>	Actions	Tous les employés  À l'appréciation du conseil	Non applicable  À l'appréciation du conseil

Chaque année, le conseil, sur recommandation du CRH, approuve le nombre d'UAP, d'UAI et d'options devant être octroyées de même que les cibles de performance pour les UAP devant être atteintes au cours de la période de performance sur trois ans. Cette façon de faire procure une harmonisation entre la rémunération des membres de la haute direction et la performance à long terme de la Société. De plus, dans le cas des UAP, ce processus fait concorder directement la rémunération des membres de la haute direction avec le succès de la Société puisque le versement de chaque octroi est fondé sur l'atteinte de mesures financières clés qui, en ce qui a trait aux UAP octroyées en 2016, étaient les suivantes :

Mesure	Pondération	Seuil	Cible	Maximum
Ratio FPAO/dette	25 %	20 %	21 %	22 %
FDT par action	25 %	1,01 \$	1,13 \$	1,21 \$
Transition de nos activités houillères	25 %	Mesurée selon la capacité de la direction de recouvrer les capitaux abandonnés, de maintenir les contrats visant les activités de transition du charbon vers le gaz, de mettre en place une stratégie pour exploiter les usines commerciales de charbon converties si les contrats ne sont pas offerts et favoriser de nouvelles occasions en énergie hydroélectrique, éolienne et solaire.		
Refinancement de la dette	25 %	Mesuré selon la capacité de la direction de financer les capitaux investis dans la Société, ce qui comprend un financement de 400 à 800 millions de dollars en dettes à long terme et l'accès aux marchés des capitaux et de lancer une opération portant sur les activités de remplacement du charbon pour refinancer les dettes venant à échéance pendant la période 2017 à 2022.		

Outre les mesures indiquées ci-dessus, le RTA relatif en regard de l'indice composé S&P/TSX est également utilisé à titre de déterminant (0,8 – 1,2) au résultat de la carte de pointage pour les résultats entre P25 et P75.

Pour chaque cible de performance, y compris celles qui s'appliquent aux membres de la haute direction, aucune UAP ne sera attribuée dans le cas d'une performance sous le seuil et elle peut être acquise jusqu'à 200 % de la cible, dans le cas d'une performance qui atteint ou dépasse le niveau maximal. Les UAP et les UAI sont rachetées à la date d'acquisition en multipliant le nombre d'unités acquises dans le compte du participant par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition. Le CRH a le pouvoir discrétionnaire de déterminer si les paiements seront faits au moyen de l'achat d'actions sur le marché libre ou en espèces. La Société utilise le modèle de fixation des prix Black-Scholes pour déterminer le nombre d'options sur actions à octroyer aux membres de la haute direction. Cependant, si la valeur de l'option calculée est en dessous de 12 % du prix de l'action au moment de l'octroi, une valeur d'option fixe équivalant à 12 % du prix de l'action sera utilisée.

#### *Plan d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (« UADD »)*

La Société a adopté un plan d'UADD à l'intention des membres de la haute direction pour favoriser leur actionnariat à long terme. Il leur permet de transférer tout ou partie de leur salaire de base et de leurs attributions de rémunération incitative annuelle dans des UADD. Cette mesure assure également que les intérêts de nos membres de la haute direction concordent à plus long terme avec ceux des actionnaires, puisque les UADD doivent être détenues jusqu'au départ à la retraite et que la valeur des UADD est directement liée au cours de l'action de la Société. Les UADD sont incluses dans le calcul des niveaux d'actionnariat requis.

## Évaluation et performance de la Société en 2016

Comme il est abordé tout au long de la présente circulaire, TransAlta a obtenu des résultats exceptionnels en 2016, notamment ce qui suit :

- nous avons signé un accord relatif à l'abandon du charbon avec le gouvernement de l'Alberta visant la cessation des émissions provenant des centrales alimentées au charbon de Keephills 3, de Genesee 3 et de Sheerness. Cet accord donne à la Société le droit de recevoir 14 versements annuels de 37,4 M\$ à partir de 2017;
- nous avons signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta qui prévoit nos futurs efforts de coopération visant ce qui suit :
  - la transition de nos usines de charbon vers des usines de gaz naturel et la prolongation de leur durée de vie utile;
  - la réalisation de la valeur de nos actifs hydroélectriques et éoliens au moyen de crédits compensatoires pour les émissions de gaz à effet de serre;
  - le lancement de la mise en valeur de notre projet d'accumulation par pompage de Brazeau, l'un des plus importants projets d'énergie hydroélectrique au Canada; et
  - la création d'un marché de capacité en Alberta pour veiller à ce que les producteurs d'électricité actuels et les nouveaux producteurs d'électricité aient les ressources économiques nécessaires qui leur permettront de se livrer concurrence pour construire des installations d'électricité et vendre et acheter de l'électricité;
- nous avons obtenu une décision favorable à 100 % de la part des arbitres qui ont maintenu la réclamation de TransAlta relative à un cas de force majeure à Keephills, ce qui nous a permis d'annuler la provision d'environ 95 M\$ que nous avons prise en 2015;
- sur le plan financier, nous avons mieux performé qu'en 2015 et avons atteint nos objectifs de 2016 en obtenant un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« **BAIIA** ») comparable de 1,15 G\$, des fonds provenant des activités opérationnelles (« **FPAO** ») de 763 M\$ et des flux de trésorerie disponibles (« **FTD** ») de 259 M\$, et tout ça, dans un contexte où les prix des marchandises sont parmi les plus faibles jamais observés sur le marché albertain;
- nous avons mobilisé environ 360 M\$ d'emprunt lié aux projets. Ce montant servira à régler nos obligations évaluées à 400 M\$ qui viennent à échéance en mai 2017. Nous avons également maintenu notre note de crédit de première qualité de S&P, de Fitch et de DBRS; et
- sur le plan opérationnel, nous avons obtenu un taux de disponibilité de 89 %, tout juste au-dessus de celui de 2015, et notre taux de fréquence des incidents s'est établi à 0,85, soit le deuxième meilleur taux de l'histoire de notre Société.

En janvier 2017, le CRH a examiné notre performance d'entreprise, notre environnement d'affaires et nos résultats stratégiques et a tenu compte de la performance individuelle de nos membres de la haute direction pour parvenir aux conclusions de ce rapport.

## Performance au titre de la rémunération variable de 2016

### Résultats de la performance au titre de la RIA

Le tableau ci-après présente les résultats des cartes de pointage pour la Société et les unités d'affaires applicables aux membres de la haute direction visés déclarés pour l'année de performance 2016 :

Cartes de pointage et mesures	Pondération	Seuil	Cible	Maximum	Résultat
Société <sup>1</sup>					
FDT	50 %	208 M\$	233 M\$	258 M\$	258,8 M\$
Rendement en espèces des capitaux propres	50 %	10,4 %	12,4 %	14,4 %	13,0 %
<b>Résultat de la carte de pointage</b>					<b>166 %</b>
Activités houillères, Canada <sup>2</sup>					
Rendement en espèces du capital investi	1/3	6,5 %	7,0 %	7,5 %	6,8 %
Taux de fréquence des incidents	1/3	0,95	0,7	0,6	1,33
Disponibilité	1/3	86,5 %	87,5 %	88,5 %	85,3 %
<b>Résultat de la carte de pointage</b>					<b>28 %</b>
Activités houillères, États-Unis <sup>2</sup>					
Rendement en espèces du capital investi	1/3	4,9 %	5,8 %	6,4 %	3,6 %
Taux de fréquence des incidents	1/3	0,6	0,4	0,0	0
Disponibilité	1/3	87 %	89,9 %	91 %	88,9 %
<b>Résultat de la carte de pointage</b>					<b>94 %</b>

Notes :

1. La carte de pointage pour la Société s'applique à chaque membre de la haute direction.
2. Les cartes de pointage pour les activités houillères, Canada et États-Unis s'appliquent au vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière.

### Résultats de la performance au titre du PILT

Le PILT de la Société pour les périodes de performance allant de 2014 à 2016 comprenait des UAI et des UAP. Toutes les unités ont été octroyées le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à un prix d'action de 13,48 \$ et toutes les unités ont été acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à un prix d'action de 7,43 \$. Le tableau ci-après présente les résultats de la carte de pointage appliqués aux UAP :

Mesure	Pondération	Seuil	Cible	Maximum	Résultat
Croissance des FPAO par action	1/3	2 %	3 %	4 %	-1,35 %
Croissance des FTD par action	1/3	4,7 %	6,4 %	8,2 %	5,33 %
RTA relatif	1/3	P25	P50	P75	P4
<b>Résultat de la carte de pointage</b>					<b>23 %</b>

Selon le prix de l'action au moment de l'acquisition, le résultat de la carte de pointage pour les UAP de même que l'inclusion des équivalents de dividendes accumulés, les octrois aux termes du PILT effectués en 2014 ont été versés à 32 % de leur valeur d'octroi initiale.

### Décisions en matière de rémunération du CRH et du conseil pour 2016

Le CRH, avec le concours du conseiller du CRH, Willis Towers Watson, passe en revue annuellement la rémunération de la chef de la direction et des autres membres de la haute direction. La rémunération totale est étalonnée par rapport à des rôles semblables au sein de notre groupe de référence et la rémunération totale cible est fixée dans une fourchette concurrentielle de la médiane de notre groupe de référence.

### RIA

Le CRH et le conseil croient que le résultat de la carte de pointage de 166 %, comme il est présenté plus en détail ci-dessus, n'est pas dûment représentatif ni ne reflète les réalisations exceptionnelles accomplies cette année et ils ont donc décidé d'exercer leur pouvoir discrétionnaire afin de verser des attributions de RIA aux membres de la haute direction en 2016, y compris à M<sup>me</sup> Farrell, à 200 %. Le paiement de RIA qui en découle pour cette dernière s'est ainsi établi à 1 729 000 \$, ce qui, de l'avis du CRH et du conseil, est davantage représentatif des réalisations de M<sup>me</sup> Farrell et de TransAlta.

De plus, afin de demeurer concurrentiel par rapport aux sociétés qui forment le groupe de référence de TransAlta au chapitre de la RDT cible, les cibles liées à la RIA ont été augmentées pour les membres de l'équipe de haute direction de TransAlta à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La cible fixée pour la chef de la direction est passée de 90 % à 100 % du salaire de base et les cibles fixées pour les personnes qui relèvent directement d'elle sont passées de 55 % à 70 % du salaire de base.

#### *Attributions de reconnaissance de leadership exceptionnel*

Le conseil et le CRH croient que l'année 2016 a été l'année la plus importante et la plus marquante pour TransAlta et ses actionnaires depuis de nombreuses années. L'équipe de haute direction a fait preuve d'un leadership extraordinaire dans les négociations portant sur le charbon avec le gouvernement de l'Alberta et l'intégrité avec laquelle les activités de la Société sont menées a été confirmée par la décision rendue dans l'arbitrage du cas de force majeure de cette dernière. Parmi ces réalisations, notons l'apport de quatre membres de la haute direction visés qui était largement au-dessus des attentes et qui n'a pas été récompensé par notre programme de RIA de 2016. Le CRH et le conseil ont donc approuvé des attributions de reconnaissance de leadership exceptionnel pour chacun d'entre eux. Ces attributions sont décrites plus en détail dans le Tableau sommaire de la rémunération.

#### *PILT*

Comme il est présenté plus en détail ci-dessus, la Société a atteint un résultat de carte de pointage de 23 % pour les UAP octroyées en 2014 et les valeurs de versement total aux termes du PILT se sont établies à 36 % de leur valeur d'octroi initiale. Le CRH a déterminé que ces résultats concordaient avec la performance de la Société sur cette période de performance de trois ans.

De plus, afin de demeurer concurrentiel par rapport aux sociétés qui forment le groupe de référence de TransAlta au chapitre de la RDT cible, les cibles liées au PILT ont été remises du salaire aux niveaux précédents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La cible fixée pour la chef de la direction est maintenant de 220 % du salaire de base (elle avait auparavant été réduite à 185 %) et les cibles fixées pour les personnes qui relèvent directement d'elle sont maintenant de 125 % du salaire de base (elle avait auparavant été réduite à 105 %).

#### *Évaluation globale de la performance*

En février 2017, le CRH et les membres indépendants du conseil ont tenu compte des facteurs susmentionnés, de la performance globale de la Société et de la performance de la chef de la direction et de son équipe de haute direction. Le CRH et le conseil estiment que leurs décisions en matière de rémunération de 2016 permettent largement et efficacement de rémunérer en fonction de la performance.

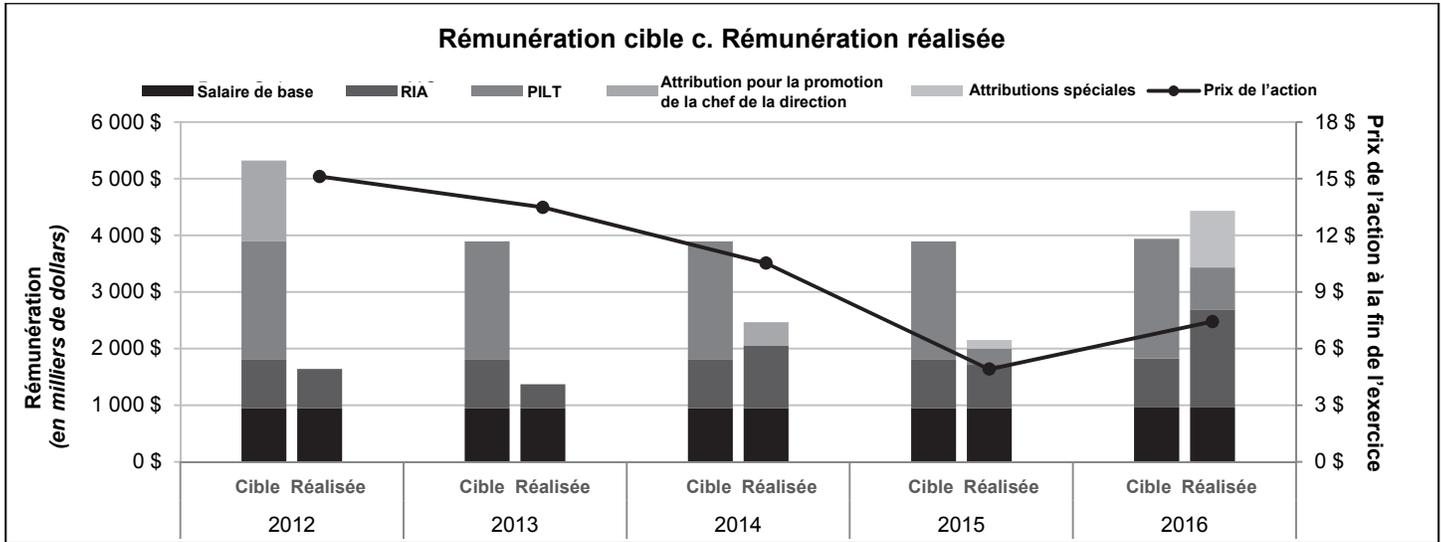
#### **Analyse de la rémunération fondée sur la performance de la chef de la direction pour 2016**

Le lien étroit qui existe entre la rémunération de M<sup>me</sup> Farrell et la performance de la Société est mis en évidence lorsqu'on compare sa rémunération réalisée avec sa rémunération cible, comme l'illustre le tableau et graphique qui suivent :

<b>Exercice</b>	<b>Rémunération cible<sup>1</sup> (en milliers de dollars)</b>	<b>Rémunération réalisée moyenne sur trois ans<sup>2</sup> (en milliers de dollars)</b>	<b>Rémunération réalisée en pourcentage de la rémunération cible</b>
2016	3 653 \$	3 327 \$	91 %
2015	3 965 \$	2 330 \$	59 %
2014	3 965 \$	1 895 \$	48 %

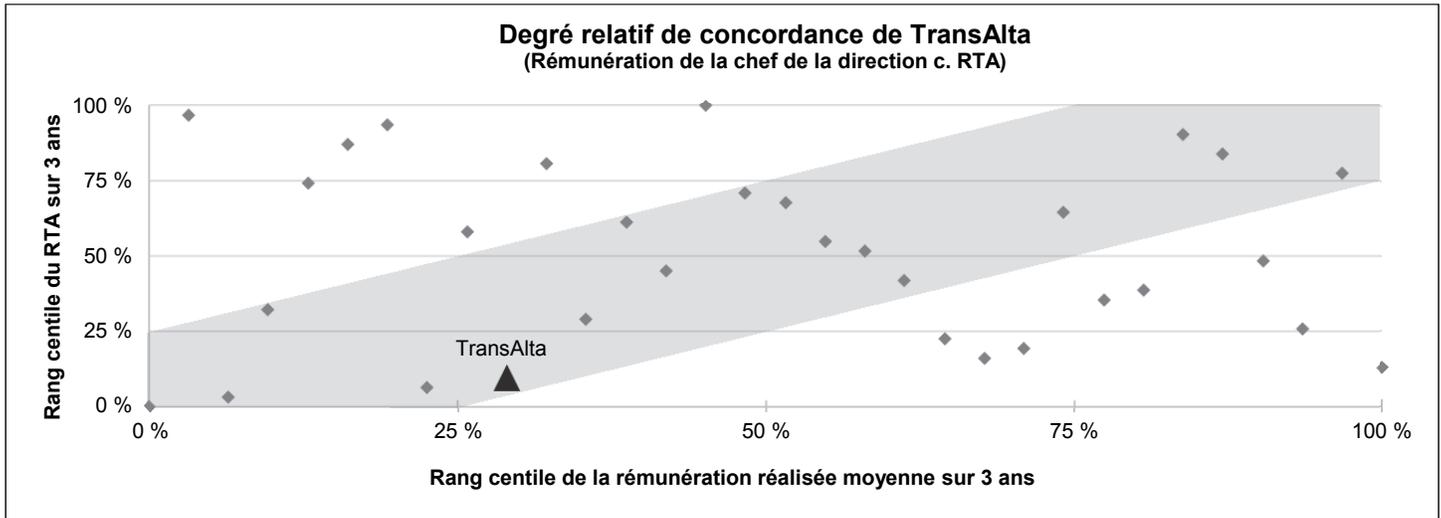
Notes :

1. La rémunération cible comprend le salaire de base, les avantages indirects et la rémunération variable, comme si elle était payée à la cible.
2. La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, des avantages indirects, des paiements de RIA et aux termes du PILT ainsi que toute attribution spéciale applicable.



- Notes:
1. La rémunération cible comprend le salaire de base, les avantages indirects et la rémunération variable, comme si elle était payée à la cible.
  2. La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, des avantages indirects, des paiements de RIA et aux termes du PILT ainsi que toute attribution spéciale applicable.

Le lien entre la rémunération de M<sup>me</sup> Farrell et sa performance est également bien illustré lorsqu'on la compare à la rémunération réalisée moyenne sur trois ans et au RTA de notre groupe de référence.



- Note :
1. La rémunération réalisée comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, des paiements de RIA et aux termes du PILT ainsi que toute attribution spéciale applicable. Les chiffres relatifs à la rémunération de 2016 ont été utilisés pour TransAlta et les chiffres relatifs à la rémunération de 2015 ont été utilisés pour les sociétés faisant partie de notre groupe de référence, tels qu'ils figurent dans leurs circulaires de sollicitation de procurations rendues publiques.

## Analyse de la RIA des membres de la haute direction visés pour 2016

Dawn L. Farrell – Présidente et chef de la direction



M<sup>me</sup> Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation de 2009 à 2011 et à titre de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement, de 2008 à 2009. M<sup>me</sup> Farrell compte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'électricité.

Outre TransAlta, elle siège au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la cote de la NYSE, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires. Auparavant, elle a siégé notamment au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation et de Vision Quest Windelectric.

M<sup>me</sup> Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. M<sup>me</sup> Farrell a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Le CRH et le conseil sont d'avis que les résultats exceptionnels et marquants obtenus par TransAlta en 2016 ne peuvent être entièrement récompensés par le programme de RIA pour 2016 de la Société. Par conséquent, le CRH et le conseil ont exercé leur pouvoir discrétionnaire d'augmenter le résultat de la carte de pointage pour la Société de 166 % à 200 % en ce qui a trait à l'attribution de RIA de M<sup>me</sup> Farrell pour 2016.

Le tableau qui suit présente la rémunération incitative gagnée par M<sup>me</sup> Farrell par rapport à chaque objectif :

Élément	CIBLE		RÉSULTATS RÉELS		
	Cible	% du salaire de base	Réels	% de la cible atteinte	% du salaire de base
<b>Objectifs d'entreprise</b>					
FDT	233 M\$	45 %	258,8 M\$	200 %	90 %
Rendement en espèces des capitaux propres <sup>1</sup>	12,4 %	45 %	14,4 %	200 %	90 %
<b>Cible</b>		<b>90 %</b>			
<b>Résultats réels</b>					<b>180 %</b>

Selon les résultats d'entreprise indiqués ci-dessus, l'attribution de RIA de M<sup>me</sup> Farrell pour 2016 était de 1 729 000 \$, ce qui représente 200 % de la cible ou 180 % de son salaire de base. M<sup>me</sup> Farrell a choisi de recevoir 50 % de ce montant en UADD.

Donald Tremblay – Chef des finances



M. Tremblay s'est joint à la Société le 31 mars 2014 à titre de chef des finances. À ce titre, il est chargé de la politique financière, de la planification financière et de la présentation de l'information financière, de la fiscalité, de la trésorerie, de la gestion du risque, de l'audit interne et des relations avec les investisseurs. Avant d'entrer au service de TransAlta, M. Tremblay a occupé des postes de haute direction chez Énergie renouvelable Brookfield à titre de vice-président à la direction, Expansion de la société et, auparavant, de chef des finances.

Il compte 25 ans d'expérience approfondie en finances. Sa carrière conjugue des bases exceptionnelles dans les domaines de la comptabilité, des contrôles et de la conformité avec des compétences stratégiques en matière de marchés financiers, de relations avec les investisseurs et de croissance d'entreprise.

M. Tremblay est titulaire d'un baccalauréat ès arts appliqués de l'Université du Québec et est comptable professionnel agréé (CPA, CA (Québec)).

Le CRH et le conseil sont d'avis que les résultats exceptionnels et marquants obtenus par TransAlta en 2016 ne peuvent être entièrement récompensés par le programme de RIA pour 2016 de la Société. Par conséquent, le CRH et le conseil ont exercé leur pouvoir discrétionnaire d'augmenter le résultat de la carte de pointage pour la Société de 166 % à 200 % en ce qui a trait à l'attribution de RIA de M. Tremblay pour 2016.

Le tableau qui suit présente la rémunération incitative gagnée par M. Tremblay par rapport à chaque objectif :

Élément	CIBLE		RÉSULTATS RÉELS		
	Cible	% du salaire de base	Réels	% de la cible atteinte	% du salaire de base
<b>Objectifs d'entreprise</b>					
FDT	233 M\$	21 %	258,8 M\$	200 %	21 %
Rendement en espèces des capitaux propres <sup>1</sup>	12,4 %	21 %	14,4 %	200 %	21 %
<b>Objectifs individuels</b>		14 %		175 %	14 %
<b>Cible</b>		<b>55 %</b>			
<b>Résultats réels</b>					<b>107 %</b>

Selon les résultats d'entreprise indiqués ci-dessus de même que l'évaluation faite par le CRH de ses contributions individuelles exceptionnelles, l'attribution de RIA de M. Tremblay pour 2016 était de 485 155 \$, ce qui représente 194 % de la cible ou 107 % de son salaire de base.



M. Gellner est devenu le chef des placements de TransAlta le 31 mars 2014. À ce titre, il est chargé de tous les placements stratégiques d'entreprise, des fusions et acquisitions et des nouveaux projets. Avant d'être nommé à son poste, il a été chef des finances de la Société de 2010 à 2014 et vice-président, Activités commerciales, de 2008 à 2009.

Il possède une vaste expérience dans les domaines de la finance, de l'évaluation, de l'économie, des fusions et acquisitions et des ententes commerciales. Il a aussi une grande connaissance de l'industrie de l'énergie, ayant travaillé en tant que codirecteur du groupe Énergie et services publics de Marchés mondiaux CIBC. En cette qualité, il a participé à de nombreuses opérations, notamment des acquisitions par emprunt, des financements par titres d'emprunt à haut rendement et de grande qualité, des premiers appels publics à l'épargne, des financements par titres hybrides et des placements privés de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. Avant d'occuper des fonctions chez Marchés mondiaux CIBC, il a occupé des postes de haute direction au sein des groupes Fusions et acquisitions et Expansion d'entreprise d'une grande société ouverte et auprès d'une importante société d'experts-conseils internationale.

M. Gellner est titulaire d'une maîtrise en économie appliquée de l'Université de l'Alberta et il est analyste financier agréé. Il a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

Le CRH et le conseil sont d'avis que les résultats exceptionnels et marquants obtenus par TransAlta en 2016 ne peuvent être entièrement récompensés par le programme de RIA pour 2016 de la Société. Par conséquent, le CRH et le conseil ont exercé leur pouvoir discrétionnaire d'augmenter le résultat de la carte de pointage pour la Société de 166 % à 200 % en ce qui a trait à l'attribution de RIA de M. Gellner pour 2016.

Le tableau qui suit présente la rémunération incitative gagnée par M. Gellner par rapport à chaque objectif :

Élément	CIBLE		RÉSULTATS RÉELS		
	Cible	% du salaire de base	Réels	% de la cible atteinte	% du salaire de base
<b>Objectifs d'entreprise</b>					
FDT	233 M\$	21 %	258,8 M\$	200 %	41 %
Rendement en espèces des capitaux propres <sup>1</sup>	12,4 %	21 %	14,4 %	200 %	41 %
<b>Objectifs individuels</b>		14 %		200 %	28 %
<b>Cible</b>		<b>55 %</b>			
<b>Résultats réels</b>					<b>110 %</b>

Selon les résultats d'entreprise indiqués ci-dessus de même que sur l'évaluation faite par le CRH de ses contributions individuelles exceptionnelles, l'attribution de RIA de M. Gellner pour 2016 était de 550 000 \$, ce qui représente 200 % de la cible ou 110 % de son salaire de base.

John H. Kousinioris – Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire



M. Kousinioris s'est joint à la Société le 3 décembre 2012 et est chargé de diriger les services juridiques, les relations gouvernementales, la conformité à la réglementation et les questions liées au secrétariat général de TransAlta.

Avant de se joindre à TransAlta, M. Kousinioris était associé et cochef du service de droit des sociétés et de droit commercial du cabinet Bennett Jones LLP. Il compte plus de 25 ans d'expérience en droit des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions et en questions de gouvernance et a représenté des clients dans certaines des plus importantes opérations d'appels publics à l'épargne et de fusions au Canada.

M. Kousinioris est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School à l'Université York.

Le CRH et le conseil sont d'avis que les résultats exceptionnels et marquants obtenus par TransAlta en 2016 ne peuvent être entièrement récompensés par le programme de RIA pour 2016 de la Société. Par conséquent, le CRH et le conseil ont exercé leur pouvoir discrétionnaire d'augmenter le résultat de la carte de pointage pour la Société de 166 % à 200 % en ce qui a trait à l'attribution de RIA de M. Kousinioris pour 2016.

Le tableau qui suit présente la rémunération incitative gagnée par M. Kousinioris par rapport à chaque objectif :

Élément	CIBLE		RÉSULTATS RÉELS		
	Cible	% du salaire de base	Réels	% de la cible atteinte	% du salaire de base
<b>Objectifs d'entreprise</b>					
FDT	233 M\$	21 %	258,8 M\$	200 %	41 %
Rendement en espèces des capitaux propres <sup>1</sup>	12,4 %	21 %	14,4 %	200 %	41 %
<b>Objectifs individuels</b>		14 %		200 %	28 %
<b>Cible</b>		<b>55 %</b>			
<b>Résultats réels</b>					<b>110 %</b>

Selon les résultats d'entreprise indiqués ci-dessus de même que sur l'évaluation faite par le CRH de ses contributions individuelles exceptionnelles, l'attribution de RIA de M. Kousinioris pour 2016 était de 528 306 \$, ce qui représente 200 % de la cible ou 110 % de son salaire de base.



M. Collins s'est joint à la Société le 14 mai 2014 à titre de vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière. À ce titre, il est chargé de l'ensemble des activités houillères et minières de TransAlta de même que des services d'ingénierie et techniques.

M. Collins cumule plus de 34 ans d'expérience en production d'énergie. Dans le cadre de ses anciennes fonctions en tant que chef de l'exploitation de Stanwell Corporation Ltd, il était responsable d'installations de production d'énergie hydroélectrique, au gaz et au charbon et d'une grande mine de charbon à ciel ouvert. Tout au long de sa carrière, il s'est consacré principalement sur les activités et l'entretien, mais il s'est également occupé de la mise en valeur et de la construction de nouvelles usines d'énergie renouvelable.

M. Collins est titulaire de diplômes en génie et en administration des affaires. Il est ingénieur, mais également diplômé de l'Australian Institute of Company Directors.

Le CRH et le conseil sont d'avis que les résultats exceptionnels et marquants obtenus par TransAlta en 2016 ne peuvent être entièrement récompensés par le programme de RIA pour 2016 de la Société. Par conséquent, le CRH et le conseil ont exercé leur pouvoir discrétionnaire d'augmenter le résultat de la carte de pointage pour la Société de 166 % à 200 % en ce qui a trait à l'attribution de RIA de M. Collins pour 2016. Les résultats de la carte de pointage de l'unité d'affaires de M. Collins n'ont pas été ajustés.

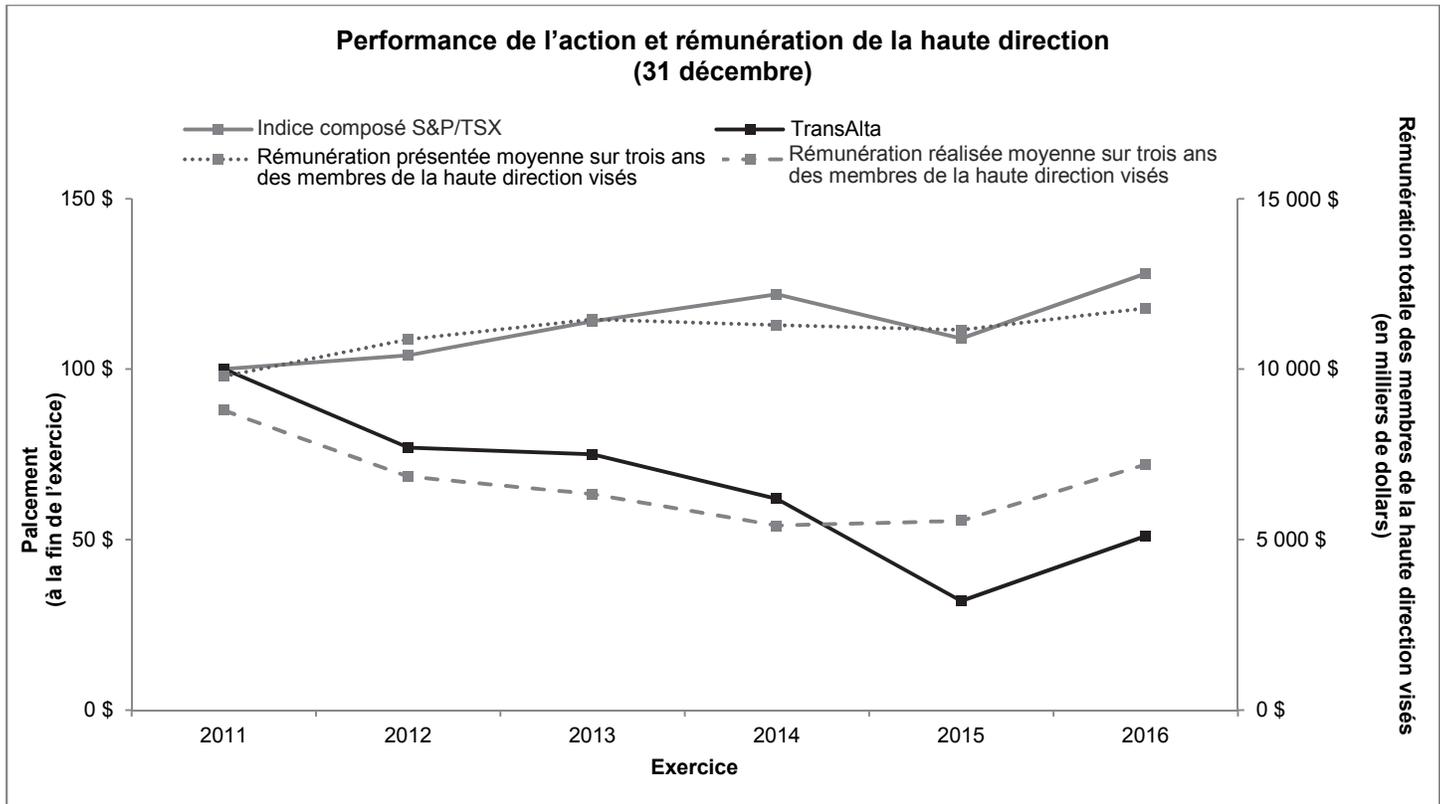
Le tableau qui suit présente la rémunération incitative gagnée par M. Collins par rapport à chaque objectif :

Élément	CIBLE		RÉSULTATS RÉELS		
	Cible	% du salaire de base	Réels	% de la cible atteinte	% du salaire de base
<b>Objectifs d'entreprise</b>					
FDT	233 M\$	7 %	258,8 M\$	200 %	14 %
Rendement en espèces des capitaux propres <sup>1</sup>	12,4 %	7 %	14,4 %	200 %	14 %
<b>Objectifs d'unité d'affaires (Activités houillères, Canada)</b>					
Rendement en espèces du capital investi	7,0 %	6 %	6,8 %	85 %	5 %
Taux de fréquence des incidents	0,7	6 %	1,33	0 %	0 %
Disponibilité	87,5 %	6 %	85,3 %	0 %	0 %
<b>Objectifs d'unité d'affaires (Activités houillères, États-Unis)</b>					
Rendement en espèces du capital investi	5,8 %	3 %	3,4 %	0 %	0 %
Taux de fréquence des incidents	0,4	3 %	0	200 %	6 %
Disponibilité	89,9 %	3 %	88,9 %	83 %	2 %
<b>Objectifs individuels</b>		14 %		175 %	24 %
<b>Cible</b>		<b>55 %</b>			
<b>Résultats réels</b>					<b>65 %</b>

Selon les résultats d'entreprise indiqués ci-dessus de même que sur l'évaluation faite par le CRH de ses contributions individuelles exceptionnelles, l'attribution de RIA de M. Collins pour 2016 était de 291 184 \$, ce qui représente 117 % de la cible ou 65 % de son salaire de base. M. Collins a choisi de recevoir 20 % de ce montant en UADD.

## Graphique sur la performance

Le graphique et le tableau qui suivent comparent le rendement des actions ordinaires de la Société pour la période de 2012 à 2016, en supposant un placement initial de 100 \$ fait le 31 décembre 2011 et le réinvestissement de tous les dividendes, aux rendements cumulatifs pour le même placement selon l'indice composé S&P/TSX. Le graphique et le tableau comparent également le rendement de la Société par rapport à la rémunération totale de nos membres de la haute direction visés, qui montre une forte corrélation entre la performance de nos actions et la rémunération réalisée.



Placement / Rémunération	31 déc. 2011	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2016
TransAlta	100 \$	77 \$	75 \$	62 \$	32 \$	51 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	104 \$	114 \$	122 \$	109 \$	128 \$
Rémunération présentée moyenne sur trois ans des membres de la haute direction visés	9 788 593 \$	10 872 143 \$	11 459 097 \$	11 288 041 \$	11 151 019 \$	11 781 232 \$
Rémunération réalisée moyenne sur trois ans des membres de la haute direction visés	8 791 062 \$	6 850 506 \$	6 336 333 \$	5 409 193 \$	5 507 010 \$	7 158 613 \$

La rémunération conditionnelle représente une grande part de la rémunération des membres de la haute direction, et plus particulièrement de celle de la chef de la direction, ce qui signifie que le salaire est lié à la performance. Notre programme de rémunération est conçu de façon à inciter les membres de la haute direction à stimuler la valeur pour les actionnaires mesurée par le RTA.

Le cours de l'action de la Société fut étroitement liée à la rémunération versée aux membres de notre haute direction et donc représentative de notre approche en matière de rémunération fondée sur la performance. Le CRH est convaincu que la chef de la direction, de concert avec son équipe de direction, réussira à diriger TransAlta de façon à exécuter sa stratégie à long terme et à générer une valeur durable pour la Société et ses actionnaires.

## Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle reçue par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2016, 2015 et 2014. Pour obtenir une description des plans et programmes mentionnés dans le présent tableau, vous pouvez vous reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération* » ci-dessus. Pour obtenir des renseignements concernant les régimes de retraite, vous pouvez vous reporter à la rubrique « *Prestations aux termes des régimes de retraite* » ci-après.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions <sup>1</sup>	Attributions fondées sur des options <sup>2</sup>	Plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (rémunération annuelle) <sup>3</sup>	Valeur du régime de retraite <sup>4</sup>	Autre rémunération <sup>6</sup>	Rémunération totale
(a)	(b)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
<b>D.L. Farrell<sup>6</sup></b> Présidente et chef de la direction	2016	960 556	1 318 125	439 375	2 729 000	1 866 400	76 322	7 389 778
	2015	950 000	2 090 000	0	912 660	488 800	74 215	4 515 675
	2014	950 000	2 090 000	0	1 105 088	304 400	70 000	4 519 488
<b>D. Tremblay<sup>7</sup></b> Chef des finances	2016	455 278	354 375	118 125	485 155	212 400	26 000	1 651 333
	2015	450 000	562 500	0	320 894	177 800	26 000	1 537 194
	2014	339 231	621 634	0	219 482	137 400	259 500	1 577 247
<b>B.M. Gellner<sup>8</sup></b> Chef des placements	2016	500 000	468 750	156 250	1 050 000	392 400	26 000	2 593 400
	2015	500 000	875 000	0	338 563	206 800	26 000	1 946 363
	2014	500 000	975 000	0	323 500	127 400	26 000	1 951 900
<b>J.H. Kousinioris<sup>9</sup></b> Chef des services juridiques et de la conformité	2016	480 278	374 063	124 688	1 028 306	310 400	26 000	2 343 735
	2015	475 000	593 750	0	326 634	190 800	26 000	1 612 184
	2014	475 000	1 068 750	0	302 575	147 400	276 000	2 269 725
<b>W.A. Collins<sup>10</sup></b> Vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière	2016	450 000	354 375	118 125	791 184	287 400	26 000	2 027 084
	2015	450 000	562 500	0	214 706	174 800	26 000	1 428 006
	2014	281 250	281 260	0	181 034	141 400	207 500	1 092 444

### Notes :

- Les montants indiqués à la colonne (d) ont trait au total de la juste valeur à la date d'octroi des unités octroyées aux termes du PILT. Toutes les unités ont été octroyées le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en utilisant le cours de clôture des actions du jour de bourse précédant immédiatement (c'est-à-dire 4,91 \$ pour les octrois effectués en 2016, 10,52 \$ pour les octrois effectués en 2015 et 13,48 \$ pour les octrois effectués en 2014).
- Les montants indiqués à la colonne (e) ont trait au total de la juste valeur à la date d'octroi des options sur actions octroyées aux termes du PILT. Pour ce qui est des octrois effectués en 2016, la méthode d'évaluation des options de Black-Scholes a été utilisée et les hypothèses et la juste valeur calculée étaient les suivantes :
 

Date d'octroi	23 février 2016
Prix d'octroi	5,93 \$
Durée	7 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,93 %
Volatilité	26,08 %
Rendement de l'action	2,70 %
Juste valeur à la date d'octroi	1,11 \$

 La juste valeur calculée de 1,11 \$ représente 18,7 % du prix d'octroi de 5,93 \$. Cette valeur se situe au-dessus de l'exigence minimale de la Société, soit 12 %, après quoi 12 % du prix d'octroi aurait été utilisé pour déterminer la juste valeur.
- Les montants indiqués à la colonne (f) ont trait aux versements de RIA fondés sur la performance atteinte au cours des années de performance 2016, 2015 et 2014. Les montants indiqués à la colonne (f) comprennent des attributions de reconnaissance de leadership exceptionnel versées à l'égard de la performance de 2016 (1 000 000 \$ pour M<sup>me</sup> Farrell et 500 000 \$ pour MM. Gellner, Kousinioris et Collins) et pour la performance de 2015 (150 000 \$ pour M<sup>me</sup> Farrell et 100 000 \$ pour MM. Tremblay, Gellner et Kousinioris).
- Les montants indiqués à la colonne (g) représentent la somme des montants rémunérateurs liés au plan à CD et au PCR.
- Les montants indiqués à la colonne (h) ont trait aux allocations d'automobile et aux allocations annuelles d'avantages indirects. Dans le cas de M<sup>me</sup> Farrell, la colonne (h) inclut également une assurance-vie supplémentaire de 6 322 \$. Dans le cas de M. Tremblay, la colonne (h) inclut également sa prime à la signature de 200 000 \$ et une allocation de déménagement de 37 500 \$. Dans le cas de M. Kousinioris, la colonne (h) inclut également sa prime à la signature de 500 000 \$ (une tranche de 50 % a été payée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'autre tranche de 50 %, le 1<sup>er</sup> janvier 2014). Dans le cas de M. Collins, la colonne (h) inclut également sa prime à la signature de 150 000 \$ et une allocation de déménagement de 37 500 \$.
- M<sup>me</sup> Farrell a reçu une augmentation de salaire le 15 octobre 2016; son salaire est passé de 950 000 \$ à 1 000 000 \$.
- M. Tremblay a été nommé chef des finances le 31 mars 2014. Lors de sa nomination, il a reçu un octroi unique d'UAL de 200 000 \$, qui est indiqué à la colonne (d). Les unités ont été entièrement acquises le 1<sup>er</sup> avril 2016. M. Tremblay a reçu une augmentation de salaire le 15 octobre 2016; son salaire est passé de 450 000 \$ à 475 000 \$.
- M. Gellner a reçu un octroi unique d'UAL le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 100 000 \$, qui est indiqué à la colonne (d). Les unités ont été acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

9. M. Kousinioris a reçu un octroi unique d'UAI le 6 juin 2014 équivalant à une fois son salaire de base à ce moment-là de 475 000 \$. Les unités ont été acquises en deux tranches égales le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et la valeur après impôts doit être détenue en actions de TransAlta jusqu'à ce que son exigence en matière d'actionariat soit atteinte. M. Kousinioris a reçu une augmentation de salaire le 15 octobre 2016; son salaire est passé de 475 000 \$ à 500 000 \$. M. Collins a été nommé vice-président à la direction, Activités houillères et exploitation minière le 14 mai 2014.

## Information complémentaire requise

### Attributions en vertu d'un plan incitatif – Attributions d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-dessous présente toute la rémunération fondée sur des actions qui a été octroyée aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2016 et qui sera acquise dans les années futures :

Nom	Date d'octroi	Date d'acquisition	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS				ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS				
			Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice de l'option (\$) <sup>1</sup>	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>1</sup>		Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>2</sup> (\$)		Valeur marchande ou de paiement des actions acquises non payées (\$)
							UAP	UAI	UAP	UAI	
<b>D.L. Farrell</b>	23/02/2016 01/01/2016 01/01/2015 01/01/2014	23/02/2019 01/01/2019 01/01/2018 01/01/2017	395 628	5,93	23/02/2023	593 442	183 479 149 731 124 007	91 740 74 866 62 004	2 031 245 990 128 211 916	681 630 556 252 460 688	0 0 0
<b>Total</b>			<b>395 628</b>			<b>593 442</b>	<b>457 218</b>	<b>228 610</b>	<b>3 233 289</b>	<b>1 698 569</b>	<b>0</b>
<b>D. Tremblay</b>	23/02/2016 01/01/2016 01/01/2015 01/01/2014	23/02/2019 01/01/2019 01/01/2018 01/01/2017	106 364	5,93	23/02/2023	159 546 16 443 182 032	49 328 40 298 24 687	24 664 20 149 12 343	546 096 266 479 42 187	183 254 149 707 91 707	0 0 0
<b>Total</b>			<b>106 364</b>			<b>358 021</b>	<b>114 313</b>	<b>57 156</b>	<b>854 763</b>	<b>424 668</b>	<b>0</b>
<b>B.M. Gellner</b>	23/02/2016 01/01/2016 01/01/2015 01/01/2014	23/02/2019 01/01/2019 01/01/2018 01/01/2017	168 831	5,93	23/02/2023	253 247	78 299 62 687 51 914	39 149 31 343 25 963	866 824 414 528 88 715	290 877 232 881 192 904	0 0 0
<b>Total</b>			<b>168 831</b>			<b>253 247</b>	<b>192 899</b>	<b>96 455</b>	<b>1 370 067</b>	<b>716 662</b>	<b>0</b>
<b>J.H. Kousinioris</b>	23/02/2016 01/01/2016 01/01/2015 01/01/2014	23/02/2019 01/01/2019 01/01/2018 01/01/2017	112 273	5,93	23/02/2023	168 410	52 068 42 538 35 225	26 035 21 268 17 613	576 434 281 289 60 196	193 438 158 023 130 861	0 0 0
<b>Total</b>			<b>112 273</b>			<b>168 410</b>	<b>129 831</b>	<b>64 915</b>	<b>917 918</b>	<b>482 322</b>	<b>0</b>
<b>W.A. Collins</b>	23/02/2016 01/01/2016 01/01/2015 01/01/2014	23/02/2019 01/01/2019 01/01/2018 01/01/2017	106 364	5,93	23/02/2023	159 546	49 328 40 298 16 235	24 664 20 149 8 117	546 096 266 479 27 743	183 254 149 707 60 312	0 0 0
<b>Total</b>			<b>106 364</b>			<b>159 546</b>	<b>105 861</b>	<b>52 930</b>	<b>840 319</b>	<b>393 273</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>889 460</b>			<b>1 532 665</b>	<b>1 000 122</b>	<b>500 067</b>	<b>7 216 357</b>	<b>3 715 494</b>	<b>0</b>

Notes :

1. Toutes les options octroyées en 2016 l'ont été au cours de clôture de l'action le jour de bourse précédant immédiatement, soit 5,93 \$.
2. La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en multipliant le montant le plus élevé de zéro dollars ou la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2016, soit 7,43 \$, et le cours de clôture de l'option, par le nombre d'options sur actions acquises et non acquises en circulation.
3. Pour les UAI et les UAP octroyées en 2016, 2015 et 2014, les montants indiqués tiennent compte des unités en circulation, y compris des équivalents de dividendes, en date du 31 décembre 2016.
4. Pour les UAI et les UAP octroyées en 2016, 2015 et 2014, les valeurs ont été calculées en utilisant le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX le 31 décembre 2016 (c.-à-d. le dernier jour de bourse de 2016), soit 7,43 \$. La valeur des UAP octroyées au cours des années 2016 et 2015 a été estimée à la performance cible. Pour les UAP octroyées en 2014, les valeurs reflètent un résultat de la carte de pointage pour les UAP de 31 %.
5. M. Tremblay s'est joint à la Société le 31 mars 2014. Par conséquent, il a reçu son octroi aux termes du PILT de 2014 le 1<sup>er</sup> avril 2014. L'octroi unique d'UAI de 200 000 \$ qu'il a reçu lorsqu'il a été nommé chef des finances n'est pas indiqué dans le tableau parce que les unités ont été entièrement acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
6. Les octrois spéciaux reçus par M. Gellner les 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessus parce que les unités ont été entièrement acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
7. L'octroi spécial reçu par M. Kousinioris le 6 juin 2014 n'est pas indiqué dans le tableau ci-dessus parce les unités ont été entièrement acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au moment de l'octroi, il a été stipulé que la valeur après impôts de toutes les unités acquises devait être détenue en actions ordinaires de TransAlta jusqu'à ce que l'exigence en matière d'actionariat de M. Kousinioris soit atteinte.
8. M. Collins s'est joint à la Société le 14 mai 2014. Par conséquent, il a reçu un octroi aux termes du PILT de 2014 le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous présente toute la rémunération variable, y compris la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et la rémunération non fondée sur des titres de capitaux propres dont les droits étaient acquis aux membres de la haute direction visés en 2016 :

Nom	Attributions fondées sur des options Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	Attributions fondées sur des actions Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice		Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres Valeur gagnée au cours de l'exercice <sup>2</sup> (\$)
	Options (\$)	UAP <sup>1</sup> (\$)	UAI (\$)	
D.L. Farrell	0	0	287 417	2 729 000 \$
D. Tremblay	0	0	109 986	485 155 \$
B.M. Gellner	0	0	317 630	1 050 000 \$
J.H. Kousinioris	0	0	180 130	1 028 306 \$
W.A. Collins	0	0	0	791 184 \$

Notes :

1. Comme la Société n'a pas atteint le seuil pour les UAP octroyées le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles auraient dû être acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2016, aucun versement d'UAP n'a été effectué.
2. Les montants indiqués dans cette colonne ont trait à des paiements effectués à l'égard de la RIA et aux paiements d'attributions de reconnaissance de leadership exceptionnel (c'est-à-dire 1 000 000 \$ à M<sup>me</sup> Farrell et 500 000 \$ à MM. Gellner, Kousinioris et Tremblay).

### Valeur totale des titres de capitaux propres détenus au 31 décembre 2016

Nom	Valeur totale des titres de capitaux propres			
	Actions <sup>1</sup> (\$)	UAI <sup>1,2</sup> (\$)	UADD <sup>1,3</sup> (\$)	Total (\$)
D.L. Farrell <sup>4</sup>	994 176	1 680 280	2 037 079	4 711 535
D. Tremblay	507 150	420 096	0	927 246
B.M. Gellner	431 702	708 945	0	1 140 648
J.H. Kousinioris	255 170	477 129	0	732 299
W.A. Collins	0	389 039	68 675	457 714

Notes :

1. En fonction du cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2016, soit 7,35 \$.
2. Cette colonne inclut les UAI non acquises et les UAI acquises qui n'ont pas encore été payées. Toutes les UAI comprennent la valeur des unités équivalentes à des dividendes attribuées aux termes des modalités du plan.
3. Cette colonne n'inclut pas la valeur des UAD de M<sup>me</sup> Farrell au titre de sa RIA de 2016, qu'elle a choisi de recevoir à 50 % sous forme d'UAD.
4. De plus, en date du 31 décembre 2016, M<sup>me</sup> Farrell détenait 457 218 UAP et 395 628 options.

### Prestations aux termes des régimes de retraite

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, participent à un plan à cotisations définies (« **plan à CD** ») enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la loi de l'Alberta intitulée *Employment Pension Plans Act*. En 2016, les membres de la haute direction de la Société ont également participé à notre plan complémentaire de retraite non agréé à prestations définies (« **PCR** »). Cependant, les membres de la haute direction embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 participeront à un plan complémentaire de retraite à cotisations définies non enregistré.

Les prestations de retraite octroyées aux termes du plan à CD et du PCR sont résumées ci-dessous.

#### *Plan à cotisations définies*

Notre plan à CD est un plan non contributif, aux termes duquel nous versons une cotisation correspondant à 5 % des gains des employés ouvrant droit à pension (salaire de base et RIA).

En 2016, la cotisation annuelle maximale était de 23 409 \$. Les cotisations sont déposées dans les comptes individuels des employés/membres et investies conformément à leurs directives de placement. Les soldes des comptes augmentent en fonction des revenus de placement et des cotisations. Le membre qui quitte la Société avant l'âge de 55 ans a le droit de transférer le solde de son compte à un compte personnel immobilisé. Les membres ont le droit de prendre leur retraite après l'âge de 55 ans.

Le tableau ci-dessous présente la valeur accumulée des cotisations au plan à CD de chaque membre de la haute direction visé en date du 31 décembre 2016 :

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Montant non rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
D.L. Farrell	259 093	23 409	38 833	321 335
D. Tremblay	51 941	23 409	6 556	81 909
B.M. Gellner	219 721	23 409	31 723	274 853
J.H. Kousinioris	78 470	23 409	13 454	115 333
W.A. Collins	44 909	23 409	9 099	77 417

#### *Plan complémentaire de retraite – Plan à prestations définies (« PCR »)*

En guise de compensation aux membres de l'équipe de haute direction pour les limites de cotisations à un régime de retraite enregistré qu'impose la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), nous avons un PCR. Le PCR est un plan non contributif que finance la Société.

Pour les membres de la haute direction embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le PCR prévoit une prestation de retraite définie pour chaque année de service décomptée correspondant à 2 % des gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière (salaire de base et paiement incitatif annuel) en excédent de la limite des gains ouvrant droit à pension moyens en vertu du plan à CD. Les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière correspondent à la moyenne la plus élevée sur 5 ans des 10 dernières années d'emploi du membre. Pour les membres de la haute direction embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le PCR prévoit une cotisation additionnelle de 5 % sur la tranche des gains ouvrant droit à pension de chacun d'entre eux (salaire de base et RIA) qui est au-dessus du maximum permis aux termes du plan à CD.

Les membres ont le droit de prendre leur retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans et accompli deux années de service. Les membres qui prennent leur retraite à compter de 60 ans ou après que la somme de leurs années de service et de leur âge atteint 85, selon la première de ces éventualités, reçoivent une rente mensuelle non réduite. Les autres membres qui prennent leur retraite reçoivent une rente mensuelle qui est réduite de 5/12 de 1 % pour chaque mois de devancement de leur date de retraite qui précède leur date de retraite sans réduction. Le membre qui quitte la Société avant l'âge de 55 ans, et après avoir accompli deux années de service, a le droit de recevoir une rente mensuelle différée. Les rentes sont payables la vie durant du membre et au moins 60 mensualités sont garanties. Les membres peuvent choisir une forme facultative de paiement. Si le membre est un contribuable américain, il est tenu de recevoir une valeur précise au cours d'une période précise.

Les versements de rente sont majorés de 2 % par année le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année après que le membre est initialement devenu admissible à une rente non réduite. La première majoration est calculée au prorata en fonction du nombre de mois depuis que le membre a atteint la date d'admissibilité, ou du nombre de mois depuis que le membre a pris sa retraite, s'il est moindre.

Le tableau suivant présente la valeur estimative pour les membres de la haute direction visés aux termes du PCR en date du 31 décembre 2016 et indique notre obligation au titre des prestations constituées à cette date.

Nom	Années décomptées (n <sup>bre</sup> )	Prestations annuelles payables		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Montant non rémunérateur (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (\$)
		À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
<b>D.L. Farrell</b>	9,42	314 000	587 000	5 144 000	1 156 000	350 000	6 650 000
<b>D.Tremblay</b>	2,75	31 000	184 000	289 000	189 000	21 000	499 000
<b>B.M. Gellner</b>	8,33	98 000	236 000	1 414 000	176 000	72 000	1 662 000
<b>J.H. Kousinioris</b>	4,08	45 000	185 000	551 000	215 000	33 000	799 000
<b>W.A. Collins</b>	2,75	25 000	96 000	292 000	154 000	29 000	475 000

Hypothèses :

- un taux d'actualisation annuel de 3,6 % dans le calcul de la charge de retraite à payer au 31 décembre 2016; un taux d'augmentation d'échelon salarial de 3 % avant de tenir compte des limites des gains moyens de fin de carrière; des taux de retraite hypothétiques qui reflètent les antécédents du régime de retraite de TransAlta; et un taux d'augmentation des plafonds des gains aux fins des CD appliqués de 2,5 % servant à déterminer les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière aux termes du PCR.

### Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

En octobre 2016, nous avons conclu de nouveaux contrats d'emploi avec les membres de la haute direction afin de mieux protéger la Société et ces derniers en cas de cessation d'emploi sans motif valable et de changement de contrôle. Dans chaque cas, les dispositions sont en grande partie semblables à ce qu'elles étaient avant. De nouvelles dispositions ont également été ajoutées en cas de retraite et de décès pour se rapprocher davantage des tendances observées sur le marché. Le tableau qui suit présente les montants supplémentaires auxquels chaque membre de la haute direction visé aurait droit à la suite de chaque événement en date du 31 décembre 2016 :

Nom	Événement	Période visée par l'indemnité (n <sup>bre</sup> de mois)	Montant du salaire de base (\$)	RIA <sup>1</sup> (\$)	Avantages (\$)	Valeur additionnelle du plan de retraite <sup>2</sup> (\$)	PILT <sup>3</sup> (\$)	Autres <sup>4</sup> (\$)	Total (\$)
<b>D.L. Farrell</b>	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retraite	-	-	1 149 785	-	-	5 675 441	-	6 825 225
	Décès	-	-	1 149 785	-	-	5 525 300	-	6 675 085
	Cessation d'emploi sans motif valable	24	2 000 000	1 800 000	440 000	2 145 000	8 492 830	950 000	15 827 830
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	2 000 000	1 800 000	440 000	2 145 000	9 086 272	950 000	16 421 272
<b>D. Tremblay</b>	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retraite	-	-	359 328	-	-	1 677 826	-	2 037 154
	Décès	-	-	359 328	-	-	1 637 452	-	1 996 780
	Cessation d'emploi sans motif valable	18	712 500	391 875	114 000	278 000	654 469	350 000	2 500 844
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	950 000	522 500	152 000	370 000	1 637 452	350 000	3 981 952

Nom	Événement	Période visée par l'indemnité (n <sup>bre</sup> de mois)	Montant du salaire de base (\$)	RIA <sup>1</sup> (\$)	Avantages (\$)	Valeur additionnelle du plan de retraite <sup>2</sup> (\$)	PILT <sup>3</sup> (\$)	Autres <sup>4</sup> (\$)	Total (\$)
<b>B.M. Gellner</b>	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retraite	-	-	411 813	-	-	2 403 778	-	<b>2 815 590</b>
	Décès	-	-	411 813	-	-	2 339 976	-	<b>2 751 788</b>
	Cessation d'emploi sans motif valable	18	750 000	412 500	120 000	368 000	1 099 126	375 000	<b>3 124 626</b>
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 000 000	550 000	160 000	509 000	3 836 392	375 000	<b>6 430 392</b>
<b>J.H. Kousinioris</b>	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retraite	-	-	395 569	-	-	1 611 267	-	<b>2 006 836</b>
	Décès	-	-	395 569	-	-	1 568 650	-	<b>1 964 219</b>
	Cessation d'emploi sans motif valable	18	750 000	412 500	120 000	333 000	740 555	370 000	<b>2 726 055</b>
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 000 000	550 000	160 000	466 000	1 568 650	370 000	<b>4 114 650</b>
<b>W.A. Collins</b>	Démission	-	-	-	-	-	-	-	-
	Retraite	-	-	249 728	-	-	1 433 512	-	<b>1 683 240</b>
	Décès	-	-	249 728	-	-	1 393 138	-	<b>1 642 865</b>
	Cessation d'emploi sans motif valable	18	675 000	371 250	108 000	305 000	608 630	350 000	<b>2 417 880</b>
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	900 000	495 000	144 000	407 000	1 393 138	350 000	<b>3 689 138</b>

Notes :

- Après un départ à la retraite ou un décès, la RIA serait calculée au prorata des années de service et payée selon la performance réelle. Après une cessation d'emploi sans motif valable ou d'un changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, la RIA serait calculée au prorata des années de service et payée selon la performance réelle.
- Les montants reflètent la somme du montant compensatoire lié au plan à CD et au PCR et la valeur des crédits de service pour la période de séparation.
- Après un départ à la retraite ou un décès, les UAI et les UAP seraient calculées au prorata des années de service, les UAP seraient payées selon la performance réelle et les options sur actions seraient : a) après un départ à la retraite, acquises selon le cours normal et pourraient être exercées pendant une période allant jusqu'à 36 mois; ou b) après un décès, entièrement acquises et pourraient être exercées jusqu'à la première des éventualités à survenir entre un an ou l'expiration normale. Après une cessation d'emploi sans motif valable, les UAI et les UAP seraient calculées au prorata des années de service (entièrement acquises pour M<sup>me</sup> Farrell selon les dispositions antérieures), les UAP seraient payées selon la performance réelle (au maximum pour M<sup>me</sup> Farrell selon les dispositions antérieures) et les options sur actions non acquises seraient perdues. Après un changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, les UAI et les UAP seraient entièrement acquises, les UAP seraient payées selon la performance réelle (au maximum pour M<sup>me</sup> Farrell et M. Gellner selon les dispositions antérieures) et les options sur actions acquises pourraient être exercées jusqu'à la première des éventualités à survenir entre 60 jours ou l'expiration normale.
- Les montants indiqués dans cette colonne se rapportent aux paiements antérieurs auxquels chaque membre de la haute direction visé aurait eu droit aux termes de leurs conventions visant les membres de la haute direction précédentes.

## Plan d'options sur actions à l'intention des employés

Nous disposons d'un plan d'options sur actions à l'intention des employés qui prévoit des attributions d'options aux employés de temps à autre. Les administrateurs ne participent pas à ce plan et, en 2016, des attributions d'options ont été faites aux membres de la haute direction dans le cadre de la stratégie incitative à long terme révisée de la Société. Les options attribuées en 2016 seront acquises en bloc après trois ans et expireront après sept ans. Le CRH approuve l'attribution des options sur actions et le nombre global d'options qui peuvent être émises aux termes du plan, qui ne pourra être supérieur au nombre maximal d'actions que la Société a attribuées aux termes du plan.

Des options sont octroyées aux employés du Canada et des États-Unis et leur prix est fixé conformément aux dispositions du plan dans la devise en vigueur dans le territoire où réside l'employé.

Si l'emploi d'un titulaire d'options prend fin en raison du décès, les options seraient immédiatement acquises et pourraient être exercées jusqu'à la première des éventualités à survenir entre un an ou l'expiration normale. Si l'emploi d'un titulaire d'options prend fin en raison du départ à la retraite, les options continueraient d'être acquises selon le cours normal et pourraient être exercées jusqu'à la première des éventualités à survenir entre 36 mois ou l'expiration normale. Si l'emploi d'un titulaire d'options prend fin en raison d'une cessation d'emploi sans motif valable, les options non acquises seront perdues et les options acquises pourront être exercées jusqu'à la première des éventualités à survenir entre 60 jours ou l'expiration normale. Si l'emploi d'un titulaire d'options prend fin en raison d'une cessation d'emploi pour motif valable, toutes les options seront perdues. Advenant un changement de contrôle, le conseil peut a) s'arranger pour que toutes les options en cours soient acquises et puissent être exercées en totalité ou en partie, immédiatement ou en avance de la

date du changement de contrôle; b) annuler toutes les options en cours en échange d'une attribution de remplacement; ou c) annuler toutes les options en cours en échange d'une attribution de remplacement d'une valeur égale au nombre d'actions multiplié par la différence, s'il en est, entre le prix d'exercice de l'option et le cours de clôture de l'action de la Société à la date de changement de contrôle, à la condition que le cours de clôture de l'action à la date de changement de contrôle ne dépasse pas le prix d'exercice de cette option au moment où le conseil peut annuler cette option sans aucun paiement.

En 2016, aucune option n'a été exercée.

### Information sur les plans de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, 2,16 millions d'options sur actions étaient en cours, dont une tranche de 1,03 million étaient susceptibles d'exercice :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, ou des bons ou des droits en cours <sup>1</sup>	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en cours <sup>2</sup>	Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne)
<i>Plans de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres</i>			
Plan d'options sur actions	2,16 millions	29,15 \$	10,7 millions <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>2,16 millions</b>		<b>10,7 millions<sup>3</sup></b>

Notes :

1. En cours aux termes du plan d'options pour les participants canadiens et américains.
2. Prix d'exercice moyen pondéré des actions en circulation aux termes du plan d'options sur actions.
3. Ce montant comprend les actions réservées aux termes du Plan d'actionnariat fondé sur la performance.

### Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Nous ne consentons aucun prêt à nos administrateurs et à nos membres de la haute direction. Par conséquent, il n'y a aucun prêt en cours accordé à nos administrateurs et dirigeants en 2016.

### Approbation par les administrateurs

Le conseil a approuvé le contenu de la circulaire et son envoi à chaque actionnaire, dont la procuration est sollicitée, à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux organismes gouvernementaux compétents.

Par ordre du conseil d'administration

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire,



John H. Kousinioris

Calgary (Alberta)  
Le 9 mars 2017



**ANNEXE A**  
**LISTE DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION À FOURNIR**  
**CONCERNANT LA GOUVERNANCE – ANNEXE 58-101A1**

1 a)	Indiquer les administrateurs qui sont indépendants (tous sauf la présidente et chef de la direction)	Majorité de 8 sur 9
1 b)	Indiquer les administrateurs qui ne sont pas indépendants	Chef de la direction
1 c)	Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants	Oui
1 d)	Indiquer les administrateurs qui sont également administrateurs d'autres émetteurs et le nom de ces émetteurs (aucun ne mettant en cause notre chef de la direction et aucun ne mettant en cause des comités de rémunération)	Voir le tableau à la page 33
1 e)	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques sans la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction	Oui
1 f)	Le président du conseil est un administrateur indépendant	Oui
1 g)	Relevé des présences de chaque administrateur	Voir le tableau à la page 21
2	Mandat écrit du conseil d'administration	Annexe B et site <a href="http://www.transalta.com">www.transalta.com</a>
3 a)	Description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil	Oui et site <a href="http://www.transalta.com">www.transalta.com</a>
3 b)	Description de poste écrite pour le poste de chef de la direction	Oui
4 a)	Orientation des nouveaux administrateurs	Oui
4 b)	Programme de formation continue des administrateurs	Oui
5 a)	Code de déontologie écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des employés	Oui
5 b)	Le conseil prend des mesures pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs	Oui
5 c)	Le conseil fait la promotion d'une culture d'éthique commerciale	Oui
6 a)	Le conseil suit une procédure pour trouver de nouveaux candidats aux postes d'administrateur	Oui
6 b)	Le conseil d'administration a un comité des candidatures composé entièrement d'administrateurs indépendants	Oui
6 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des candidatures	Voir à la page 41
7 a)	Procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Voir aux pages 45 et 54
7 b)	Le comité de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants	Oui

7 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de la rémunération	Voir à la page 43
7 d)	Indiquer les conseillers dont les services ont été retenus pour aider à fixer la rémunération des administrateurs ou des dirigeants et résumer leur mandat et la nature des autres travaux demandés	Voir à la page 57
8	Indiquer les comités permanents, outre le comité d'audit, le comité de la rémunération et le comité des candidatures et décrire leur fonction	Aucun
9	Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière et exposer la procédure d'évaluation	Voir à la page 36
10	Indiquer si l'émetteur a fixé ou non une limite à la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette limite ou ces mécanismes	Voir à la page 22
11 a)	Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs	Voir à la page 32
12	Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon	Voir à la page 32
13	Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon	Voir à la page 32
14 b)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration	Voir à la page 32
14 c)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction	Voir à la page 32
15 a)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur	Voir à la page 32
15 b)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur	Voir à la page 32

## **BOURSE DE NEW YORK – DIVERGENCES IMPORTANTES DANS LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE**

### **Respect des normes de la NYSE**

Les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta ne diffèrent pas de celles de la NYSE.

**ANNEXE B**  
**LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES EN MATIÈRE**  
**DE GOUVERNANCE POUR LE CONSEIL**

**MARS 2017**

**A. INTRODUCTION**

Le conseil d'administration (« conseil ») est responsable de la supervision de la gestion de TransAlta Corporation (« **Société** »), en établissant des politiques et normes clés, y compris des politiques à l'égard de l'évaluation et de la gestion des principaux risques de la Société, de la révision et de l'approbation des plans stratégiques de la Société et du recrutement du président et chef de la direction. Le conseil a légalement le pouvoir et l'obligation d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société, y compris l'ensemble des actionnaires et de ses autres parties prenantes. Bien qu'il soit responsable de la gérance de la Société, le conseil a délégué au président et chef de la direction et à l'équipe de la haute direction la responsabilité du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Le conseil surveille et évalue la performance et les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la Société par des rapports transparents et en temps opportun du chef de la direction et de l'équipe de la haute direction.

Le conseil a adopté les lignes directrices suivantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

**B. ORGANISATION DU CONSEIL ET PARTICIPATION AU CONSEIL**

**1) Indépendance du président du conseil**

Le conseil a choisi de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction; le président du conseil est indépendant de la direction et de la Société. Le président du conseil est nommé pour un mandat de trois ans, sous réserve de son élection annuelle au conseil par les actionnaires. Le président du conseil ne siégera habituellement pas pendant plus de deux mandats de trois ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du conseil.

**2) Description du poste de président du conseil**

Les responsabilités du président du conseil sont énoncées dans une description de poste comprenant le rôle du président du conseil par rapport au conseil, à ses comités, au chef de la direction et à la Société, de façon générale.

**3) Taille du conseil**

Le conseil est d'avis qu'un nombre de 8 à 12 administrateurs suffit à assurer une diversité de connaissances et de compétences permettant une organisation efficace des comités et qu'il est suffisant pour assurer l'efficacité des réunions et du processus décisionnel.

Le comité de gouvernance et de l'environnement (« comité ») examine chaque année la taille et la composition du conseil et, au besoin, recommande au conseil de les modifier.

**4) Indépendance des administrateurs**

Le conseil détermine annuellement l'indépendance de chaque administrateur en fonction des recommandations du comité. Un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a aucun lien important direct ou indirect ni aucun autre lien qui, de l'avis du conseil, risquerait vraisemblablement d'empêcher un membre d'exercer un jugement indépendant. Pour arriver à cette détermination, le conseil respecte les exigences prévues dans les règles et règlements des commissions de valeurs et Bourses canadiennes et américaines. Chaque administrateur est tenu de remplir une déclaration d'intérêt annuelle qui indique tous les postes de direction et au conseil occupés par ce dernier et s'il a des liens avec la Société ou avec l'une de ses filiales ou avec l'un des membres de son groupe. Le comité examine annuellement ces déclarations pour veiller à ce que la majorité des administrateurs soient indépendants. Le conseil entreprend aussi ce processus de détermination lors de la nomination de tout nouvel administrateur au conseil.

Tout ancien membre de la direction de la Société siégeant au conseil est considéré comme étant non indépendant aux fins de la gouvernance jusqu'à ce que la période d'attente réglementaire applicable soit respectée et que les administrateurs indépendants jugent qu'aucun lien important, direct ou indirect, n'existe avec la Société en raison des anciennes fonctions et obligations du membre de la direction pour la Société.

En principe, le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les décisions en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la direction sont prises par les administrateurs indépendants ou un comité d'administrateurs indépendants.

#### **5) Vote à la majorité pour les administrateurs et formulaire de procuration**

Le conseil d'administration est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien de ses actionnaires. Les administrateurs se portent candidats à l'élection chaque année à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont la possibilité de voter en faveur de chaque candidat aux postes d'administrateur séparément, ou de s'abstenir de voter à leur égard.

Au cours d'une élection non contestée des administrateurs à une assemblée des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées et faisant l'objet d'une abstention pour l'élection de l'administrateur. Si tel n'est pas le cas, le candidat au poste d'administrateur doit présenter dans les plus brefs délais sa démission au reste du conseil afin que celui-ci l'examine. L'administrateur qui présente sa démission en vertu de cette politique ne participera à aucune réunion du conseil ou d'un sous-comité du conseil à laquelle sa démission est examinée. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. La démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Dans le cas où le conseil décide de ne pas accepter la démission, il publiera un communiqué de presse présentant les raisons de cette décision et devra par la suite en fournir une copie à la Bourse de Toronto et à tout autre organisme de réglementation dans la mesure requise en vertu de la loi applicable, y compris les règles de n'importe quelle bourse à la cote de laquelle la Société a inscrit des titres.

#### **6) Critères applicables à la participation au conseil**

Le comité examine chaque année la composition du conseil afin de s'assurer que celui-ci présente la meilleure composition de connaissances et d'expérience lui permettant de guider la stratégie à long terme et les activités commerciales continues de la Société. Cet examen tient compte de la diversité des compétences et de l'expérience, du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique. De plus, une attention particulière est portée aux départs à la retraite à venir, aux besoins en matière de relève, aux exigences particulières de composition des comités, à l'industrie, au marché et à la direction stratégique de la Société. Cette information est recueillie au moyen d'un questionnaire qui indique les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur en poste et des facteurs dont il faut tenir compte pour promouvoir la diversité et pour diriger l'orientation stratégique de la Société. Cette information est ensuite compilée sous forme de grille.

Si un poste devient vacant ou un besoin particulier se présente, le comité, avec le président du conseil, identifie les candidats potentiels à l'aide d'une entreprise de recrutement de professionnels ou à partir de sa propre liste évolutive de candidats et examine leurs compétences et leur convenance au conseil, à la suite de quoi le comité formule des recommandations au conseil pour la nomination ou l'élection des candidats. Il incombe au conseil de recommander des candidats qualifiés à l'élection au conseil par les actionnaires et de nommer des administrateurs au besoin pour combler des postes ou assurer que les membres du conseil ont les compétences souhaitées entre les assemblées annuelles.

#### **7) Changement des fonctions principales d'un administrateur**

Un administrateur qui effectue un changement important dans ses fonctions principales doit en aviser le conseil afin que celui-ci puisse étudier, à l'aide du comité, l'incidence possible de ce changement sur la Société.

#### **8) Orientation des nouveaux administrateurs**

Les nouveaux administrateurs reçoivent un programme d'orientation et de formation qui comprend des renseignements écrits au sujet des devoirs et responsabilités des administrateurs, d'entreprise et des activités de la Société, les procès-verbaux et des documents des récentes réunions du conseil et des comités, des réunions individuelles avec les cadres supérieurs et les membres du conseil et des visites des lieux. Un manuel exhaustif à l'intention des administrateurs est également remis à chaque nouvel administrateur. Le programme d'orientation propre à chaque nouvel administrateur est conçu en fonction de ses besoins et domaines d'intérêt. Une formation spécialisée et indépendante est aussi offerte au besoin.

## **9) Formation continue des administrateurs**

Il incombe à chaque administrateur de se renseigner au sujet d'entreprise de la Société et des faits nouveaux dans l'industrie. La direction aide les administrateurs en leur fournissant régulièrement des bulletins d'actualité à chaque réunion du conseil à laquelle ils participent en personne sur divers sujets se rapportant aux affaires, aux développements dans l'industrie ainsi qu'à l'évolution de la situation politique et l'économie dans les diverses régions où la Société fait affaire et dans le marché en général. Le conseil reçoit aussi des communications régulières de la part du chef de la direction sur des faits nouveaux touchant l'entreprise, les progrès réalisés par la Société dans l'atteinte des objectifs et de la stratégie qu'elle s'est fixés et des mises à jour sur des sujets d'intérêt pertinents.

En outre, la direction mandate de temps à autre des conférenciers externes pour donner des exposés au conseil et à la direction sur des questions touchant la Société, l'industrie ou le marché. Les administrateurs participent également à des visites guidées des installations de la Société ou de ses fournisseurs et assistent à des exposés de la direction portant sur le fonctionnement de différents aspects d'entreprise de la Société. Ces exposés, discussions et visites guidées améliorent les discussions entre la direction et le conseil et offrent aux membres du conseil davantage de connaissances et d'éléments contextuels pour l'exercice de leurs fonctions.

Il est de plus recommandé aux administrateurs de prendre part à des cours de perfectionnement professionnel et de rester membres d'associations professionnelles qui assurent la formation continue des administrateurs. Tous les frais d'inscription à ces cours de perfectionnement ou d'adhésion à ces associations sont remboursés par la Société.

## **10) Âge de la retraite, durée du mandat et relève**

L'âge de la retraite pour les administrateurs membres du conseil est établi à 72 ans. De plus, pour veiller au renouvellement des compétences, de l'expertise et des qualifications personnelles au sein du conseil, ce dernier a fixé une limite de 15 ans au mandat de tous les administrateurs non membres de la direction qui sont nommés membres du conseil. Le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de la période maximale prévue si le conseil décide que la Société et le conseil bénéficieraient du maintien des services de cet administrateur.

Le comité examine annuellement les dates de retraite des administrateurs. Dans le cadre de cet examen, le comité examine la taille et la composition du conseil et étudie les besoins en matière de planification de la relève associés à la perte de compétences et d'expérience occasionnée par le départ à la retraite d'administrateurs et le besoin de continuité au sein du conseil par rapport au besoin d'ajouter de nouvelles compétences pour assurer l'orientation de la Société.

## **11) Rémunération des administrateurs**

Le comité examine annuellement la rémunération du président du conseil et des administrateurs et formule des recommandations au conseil lorsqu'il croit que des changements dans la rémunération sont nécessaires. À cette fin, le comité évalue le caractère concurrentiel de sa rémunération par rapport à celle d'autres sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada au sein de son groupe de référence au Canada. Le comité passe aussi en revue les données relatives à la rémunération compilées par des cabinets indépendants dans le cadre de l'évaluation du caractère concurrentiel de sa rémunération.

Selon le conseil, la propriété d'actions ou d'unités d'actions différées (« UAD ») de la Société par les administrateurs est souhaitable et fait coïncider les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société. Une partie de la rémunération forfaitaire annuelle d'administrateur est versée en actions et/ou en UAD de la Société. La Société a établi des exigences minimales en matière de détention d'actions ou d'UAD, en vertu desquelles chaque administrateur de la Société est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale équivalant à trois fois la rémunération forfaitaire annuelle de l'administrateur dans les trois ans suivant sa nomination au conseil. De plus, les administrateurs nouvellement nommés sont tenus d'acquérir et de détenir l'équivalent d'une fois leur rémunération forfaitaire annuelle dans l'année qui suit leur nomination au conseil.

## **C. RÉUNIONS DU CONSEIL ET DOCUMENTATION**

### **1) Ordres du jour et documentation**

Le président du conseil et le chef de la direction, en collaboration avec le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, déterminent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en veillant à ce que toutes les questions devant être traitées de la façon prévue dans les présentes lignes directrices fassent partie des ordres du jour prévus pour l'exercice. Avant chaque réunion, la direction distribue au conseil des renseignements écrits et les données nécessaires pour que les membres du conseil connaissent les sujets à l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil peut suggérer d'inclure d'autres points à l'ordre du jour.

### **2) Quorum**

Le quorum est constitué de la majorité des membres du conseil présents en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

### **3) Réunions et réunions à huis clos**

Les cadres supérieurs sont invités à assister aux réunions du conseil au besoin.

La réunion des administrateurs indépendants sans la présence de la direction à chaque réunion du conseil prévue au calendrier tenue en personne constitue un point permanent à l'ordre du jour. Le président du conseil et le chef de la direction discutent de toutes les questions pouvant avoir été soulevées à ces réunions qui sont pertinentes pour le chef de la direction ou la direction.

## **D. ORGANISATION ET RÉUNIONS DES COMITÉS**

### **1) Comités du conseil**

Chaque comité fonctionne selon une charte approuvée. Les comités permanents du conseil sont les suivants : audit et risques; ressources humaines; et gouvernance et environnement. Le conseil peut former un nouveau comité ou dissoudre un comité existant s'il juge approprié de le faire, à condition que le conseil ait en tout temps un comité d'audit.

### **2) Affectation des membres des comités**

Le conseil, sur les recommandations du comité, nomme les membres et présidents des comités. La recommandation du comité est tirée de consultations avec le président du conseil et chaque administrateur en vue d'utiliser des compétences particulières tout en reconnaissant et établissant un équilibre entre la nécessité de renouveler les idées et d'assurer la continuité des connaissances et un leadership.

### **3) Réunions des comités**

Les présidents des comités, en collaboration avec les membres des comités, déterminent la fréquence (en conformité avec les chartes de chaque comité) des réunions des comités. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins chaque trimestre. Chaque comité fait rapport au conseil relativement aux procédures de ses réunions. Selon un point permanent à l'ordre du jour, les administrateurs indépendants se réunissent sans la présence de la direction à chaque réunion des comités en personne prévue au calendrier.

### **4) Ordres du jour des comités**

Le président de chaque comité, en collaboration avec les membres pertinents de la direction ainsi que le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, établit les ordres du jour des comités. Chaque comité s'assure, au moyen d'une liste de contrôle établie en fonction de sa charte, que toutes les questions devant être traitées, tel qu'il est indiqué dans sa charte, font partie de ses ordres du jour prévus pour l'année.

## **E. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION**

### **1) Lien du conseil avec la direction**

Les membres du conseil peuvent s'adresser en tout temps à la direction pour obtenir des renseignements pertinents et il est recommandé à la direction d'utiliser de manière appropriée les compétences des membres du conseil. Des discussions ouvertes sont favorisées entre le conseil et les membres de la direction au sujet de questions se rapportant à la Société. Le conseil encourage également les membres de la haute direction à inviter de temps à autre aux réunions du conseil les employés qui ont les aptitudes pour devenir de futurs hauts dirigeants et qui pourraient en bénéficier.

### **2) Nomination du chef de la direction et des cadres supérieurs**

Le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (« CRH »), est chargé de recruter et de nommer le chef de la direction, et notamment d'approuver sa rémunération et tout contrat de travail.

Le conseil approuve aussi, suivant la recommandation du chef de la direction et du CRH, la nomination des dirigeants qui relèvent directement du chef de la direction.

### **3) Évaluation du chef de la direction**

Le CRH évalue annuellement la performance du chef de la direction par rapport aux objectifs mutuellement établis par le CRH et celui-ci et approuvés par le conseil. Le président du conseil et le président du CRH transmettent l'évaluation de la performance au chef de la direction et au conseil. Le CRH utilise cette évaluation pour formuler des recommandations au conseil à l'égard de la rémunération variable du chef de la direction pour l'exercice.

### **4) Stratégie d'entreprise**

La direction est responsable de l'élaboration de l'orientation et des plans stratégiques de la Société. Il incombe au conseil d'étudier, d'évaluer et d'approuver les plans stratégiques de la Société, et d'y contribuer et d'en superviser l'exécution. Chaque année, le conseil consacre du temps à l'examen, à l'analyse et à l'approbation des plans stratégiques de la Société et il reçoit des mises à jour à chaque réunion du conseil prévue au calendrier ainsi que des mises à jour périodiques du chef de la direction.

### **5) Limites du pouvoir de la direction**

Le conseil a établi des lignes directrices générales en matière de pouvoirs qui identifient les limites du pouvoirs de la direction et qui délimitent aussi les sphères de responsabilité nécessitant la participation du conseil. Certaines de ces sphères comprennent les changements organisationnels importants, l'élaboration de politiques, les budgets, les plans et les engagements financiers importants, les questions d'entreprise de même que les questions personnelles importantes. Ces lignes directrices imposent des limites au pouvoir de la direction en fonction de la nature et de l'importance de la mesure proposée.

### **6) Planification de la relève et perfectionnement de la direction**

Le chef de la direction présente annuellement au CRH un rapport détaillé sur le perfectionnement de la direction et la planification de la relève. Le chef de la direction, en collaboration avec le CRH, recherche également, sur une base continue, un remplaçant dans l'éventualité d'une incapacité inattendue du chef de la direction. Le CRH examine et approuve les plans de relève de la direction et en fait rapport au conseil chaque année au besoin, mais au moins une fois l'an.

### **7) Évaluation des risques principaux**

Il incombe au conseil de comprendre les principaux risques associés à l'entreprise de la Société et de veiller à ce que la direction ait mis en place des stratégies appropriées pour gérer ces risques. La direction doit voir à ce que le conseil soit bien informé de l'évolution de ces risques en temps opportun.

#### *i) Gestion du risque d'entreprise*

Le conseil a délégué au comité d'audit et des risques (« CAR ») la supervision de l'évaluation faite par la direction des principaux risques de la Société. La direction a adopté une gestion des risques d'entreprise globale axée sur le repérage des risques, la classification des risques, l'atténuation des risques et le repérage des risques non systématiques et des risques

associés aux événements extrêmes. Ces risques doivent être interprétés en fonction du goût du risque approuvé par le conseil. Une fois par trimestre, la direction passe en revue avec le CAR l'analyse de la Société relativement à l'évaluation des risques et des risques non systématiques, y compris le repérage des changements du profil de risque, le cas échéant. Le CAR fait rapport trimestriellement au conseil de cet examen. Le conseil entreprend un examen exhaustif de l'évaluation de la direction chaque année ainsi que de son plan d'intervention.

La direction mène aussi une analyse exhaustive des risques par rapport aux avantages associés à tous les projets et à toutes les occasions de croissance portés à l'attention du conseil à des fins d'approbation.

ii) *Évaluation du risque lié à la rémunération*

Le conseil a délégué au CRH la supervision des risques liés à la rémunération. La direction a adopté un cadre d'examen des risques qui, conjugué à son examen de la gestion du risque d'entreprise, évalue les risques de la Société liés à la rémunération et cible les secteurs où la Société serait le plus vulnérable. Le conseil a adopté une politique de récupération de la rémunération pour prévenir les activités entraînant une prise de risques injustifiée. Le CRH entreprend un examen exhaustif annuel du risque lié à la rémunération et en fait rapport au conseil.

## **8) Contrôles internes**

La Société cherche sans cesse à établir des contrôles applicables à diverses questions, notamment financières, pour permettre au conseil de s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités. La Société a adopté un cadre d'évaluation des contrôles internes et, de concert avec les auditeurs internes et externes, elle fait régulièrement rapport des questions de contrôles internes au CAR, lequel fait ensuite rapport au conseil plénier.

La Société a un code de déontologie qui décrit les principes et politiques clés régissant l'organisation et a adopté un code de déontologie distinct pour les employés s'occupant de présenter l'information financière et de commercialiser les produits énergétiques. Le conseil, par l'entremise du CAR, examine le rapport des employés à l'égard de leur conformité à ces codes et les politiques financières clés de la Société et est informé de toute dérogation soulevée aux termes de l'un de ces codes.

## **9) Pratiques relatives aux opérations d'initiés et à la communication de l'information**

La Société a adopté une politique en matière d'opérations d'initiés, laquelle est examinée chaque année par le CAR et fait l'objet d'un rapport au conseil. La politique exige, notamment, que les administrateurs et les membres de la direction respectent une période d'interdiction des opérations lorsqu'ils sont en possession d'une information importante non publique. Tous les administrateurs et les membres de la direction, qui sont considérés comme des initiés de la Société, doivent consulter le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint avant d'effectuer des opérations sur des titres de TransAlta et fournir une confirmation immédiatement après toute opération de ce genre.

Pour faciliter et favoriser les relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes, la Société a adopté une politique de communication visant la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. De plus, la politique interdit à tout employé possédant de l'information importante non divulguée d'effectuer des opérations sur les titres de la Société avant que cette information soit rendue publique. La politique exige également que le président du CAR examine et approuve la diffusion de l'information financière provenant des états financiers de la Société. Cette politique est examinée chaque année par le CAR et fait l'objet d'un rapport au conseil.

## **10) Conseillers externes pour les administrateurs**

Si un administrateur a besoin des services d'un conseiller indépendant pour l'aider à traiter des questions relatives à ses responsabilités en qualité de membre du conseil, il peut retenir les services d'un tel conseiller aux frais de la Société à condition d'avoir d'abord obtenu l'autorisation du président du conseil. L'administrateur doit adhérer aux principes énoncés dans la charte du CRH en déterminant l'indépendance du conseiller.

## **F. ÉVALUATION DU CONSEIL ET DU LIEN ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION**

### **1) Évaluation de la performance du président du conseil**

Au cours de chaque année du mandat du président du conseil, le président du comité, pour remplir une partie du questionnaire d'évaluation du conseil et dans le cadre des rencontres individuelles avec chaque administrateur, évalue la performance du président du conseil par rapport à sa description de poste. Le président du comité résume les résultats, discute de l'évaluation avec le président du conseil et examine les résultats de cette évaluation au cours d'une discussion à

huit clos avec le conseil. Les objectifs du président du conseil pour l'année à venir sont fondés sur les résultats de cet examen. En outre, avant l'expiration du premier mandat du président du conseil, le comité s'appuie sur ces examens afin de formuler des recommandations au conseil à l'égard du renouvellement du mandat du président du conseil.

## **2) Évaluation de la performance du conseil, des comités, de chaque administrateur et des relations entre le conseil et la direction**

Le président du conseil rencontre annuellement chaque administrateur pour obtenir son opinion au sujet de l'efficacité du conseil, des comités du conseil, des relations entre le conseil et la direction, de l'apport et de la performance de chaque administrateur, de l'apport de la direction et des travaux généraux du conseil. Afin de faciliter ces rencontres individuelles, des questionnaires relatifs aux évaluations du conseil et de chaque comité sont fournis à chaque administrateur pour que celui-ci les remplisse de façon anonyme. Les questionnaires portent sur des sujets en particulier et contiennent des questions à des fins de discussion, y compris (notamment) une évaluation globale de la performance du conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi que des questions visant à déterminer si le conseil est satisfait des initiatives stratégiques de la Société, des processus de gestion du risque de la Société, des processus d'information de la Société, du plan de planification de la relève de la direction, de la relation du conseil avec la direction, de la qualité et de la présentation en temps opportun de l'information fournie au conseil en vue des réunions, de l'exploitation du conseil et de ses comités et de la contribution de chaque administrateur.

Le président utilise aussi l'information obtenue au cours de cette évaluation afin de cerner les points qui pourraient être améliorés et les objectifs pour l'année à venir, et communique cette information au conseil au cours d'une discussion à huit clos. De plus, le président du conseil fait part de ses commentaires aux administrateurs lors de l'évaluation réalisée par leurs pairs et fournit des directives sur les points à améliorer, au besoin. Le président du conseil se sert également de cette information pour transmettre ses commentaires au chef de la direction quant à sa performance et aux fins de communications aux membres de la haute direction afin d'améliorer certains points qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

## **G. RELATIONS ET COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LES PARTIES PRENANTES**

### **1) Politique en matière de communications du conseil**

Le conseil, ou son comité approprié, examine et approuve le contenu des principales communications de la Société à l'intention des actionnaires, des autres parties prenantes et du public investisseur, y compris les rapports trimestriels et annuels, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, la notice annuelle et tout prospectus et supplément pouvant être publiés.

Le conseil est d'avis qu'il incombe habituellement à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec la communauté financière, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public portant sur des questions touchant la direction et l'exploitation.

### **2) Communication avec les actionnaires et les autres parties prenantes**

Le conseil est d'avis qu'il est important de prendre un engagement constructif envers ses actionnaires et les autres parties prenantes et a pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes puissent communiquer avec le conseil en utilisant le service d'assistance confidentiel ou en écrivant directement au conseil. Le nom de la personne-ressource pour communiquer avec le conseil est publié chaque année dans le rapport annuel de la Société. Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent, s'ils le désirent, communiquer avec le conseil de façon anonyme.

En outre, le conseil a adopté la pratique du vote consultatif non contraignant annuel portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. La Société est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour continuer d'avoir de bonnes relations et communications avec ses actionnaires et les autres parties prenantes et continuera à évaluer ses pratiques compte tenu des faits nouveaux et autres initiatives en matière de gouvernance.

**TransAlta Corporation**

110 - 12th Avenue SW  
Box 1900, Station "M"  
Calgary, Alberta  
Canada T2P 2M1

**403.267.7110**

**[www.transalta.com](http://www.transalta.com)**